

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

2014-2015

DÉVELOPPEMENT DURABLE,
ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Coordination et rédaction

Cette publication a été réalisée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Renseignements

Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec :
le Centre d'information du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Téléphone : 418 521-3830
1 800 561-1616 (sans frais)

Télécopieur : 418 646-5974

Courriel : info@mddelcc.gouv.qc.ca

Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

Crédit des photos :

MDDELCC : Gabriel Chabot, Marie-Michèle Émond,
Julie Gendron, Mélanie Veilleux-Nolin
Shutterstock
Istockphoto
Pexels

Dépôt légal – 2015
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-74101-5 (imprimé)
ISBN 978-2-550-74102-2 (en ligne)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec - 2015

MOT DU MINISTRE

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

C'est avec plaisir que je vous présente le *Rapport annuel de gestion 2014-2015* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration publique, ce rapport rend compte des résultats obtenus relativement aux objectifs du Plan stratégique 2009-2014 du Ministère, lequel a été reconduit pour une année additionnelle, ainsi qu'aux engagements formulés dans sa déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens.

De plus, ce rapport fournit de l'information sur l'utilisation des ressources et le respect des exigences législatives et gouvernementales. Il fait état également des résultats atteints par le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec et le Centre d'expertise hydrique du Québec.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte contre
les changements climatiques,



David Heurtel

Québec, le 28 septembre 2015

MOT DE LA SOUS-MINISTRE

Monsieur David Heurtel
Ministre du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte
contre les changements climatiques

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2014-2015* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Ce document fait état de la performance du Ministère en présentant les résultats obtenus au regard des objectifs du Plan stratégique 2009-2014, lequel a été reconduit pour une année additionnelle, ainsi que des engagements formulés dans sa déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens. Il rend compte également des résultats atteints par le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec et le Centre d'expertise hydrique du Québec.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

La sous-ministre du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte contre
les changements climatiques,



Christyne Tremblay
Québec, le 28 septembre 2015

LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES

AAM	Attestation d'assainissement municipale
BAPE	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
BEIE	Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques
CDB	Convention sur la diversité biologique
CDD	Commissaire au développement durable
CDDB	Comité directeur sur la diversité biologique
CEAEQ	Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec
CEHQ	Centre d'expertise hydrique du Québec
CERQ	Cadre écologique de référence du Québec
CIDD	Comité interministériel du développement durable
CRE	Conseil régional de l'environnement
CSPQ	Centre de services partagés du Québec
DSCC	Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens
EES	Évaluation environnementale stratégique
ETC	Équivalent temps complet
GES	Gaz à effet de serre
ICAP	International Carbon Action Partnership
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec
ISQ	Institut de la statistique du Québec
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
LSB	Loi sur la sécurité des barrages
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

MDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MEIE	Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MERN-FRN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles – Fonds des ressources naturelles
MESRS	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science
MFE	Ministère des Finances et de l'Économie
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MFFP-FRN	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs – Fonds des ressources naturelles
MO	Ministères et organismes
MRIF	Ministère des Relations internationales et de la Francophonie
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTQ	Ministère des Transports
OBV	Organisme de bassin versant
OGDB	Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique
ONÉ	Office national de l'énergie
OQLF	Office québécois de la langue française
OVT	Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires
PACC 2006-2012	Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques
PACC 2013-2020	Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques
PADD 2008-2015	Plan d'action de développement durable 2008-2015
PDE	Plan directeur de l'eau
RAA	Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère
RBQ	Régie du bâtiment du Québec
RDOCECA	Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère
RECYC-QUÉBEC	Société québécoise de récupération et de recyclage
RNCREQ	Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement
ROMAEU	Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées

RPEP	Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection
SAA	Secrétariat aux affaires autochtones
SAP	Sanction administrative pécuniaire
SCT	Secrétariat du Conseil du trésor
SIQ	Société immobilière du Québec
SPEDE	Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec
TACEDD	Table d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable
TACEP	Table d'accompagnement-conseil des entreprises privées
TACOM	Table d'accompagnement-conseil des organismes municipaux
TCR	Table de concertation régionale

DÉCLARATION DE LA SOUS-MINISTRE

Les résultats et l'information contenus dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Celle-ci porte sur l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité des données et des explications qui y sont présentées.

Au cours de l'exercice financier 2014-2015, des systèmes d'information et des mesures de contrôle fiables ont été maintenus de manière à assurer l'atteinte des objectifs du Plan stratégique 2009-2014, qui a été reconduit pour une année additionnelle, le respect des engagements de la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens, la mise en place des actions ciblées dans le Plan d'action de développement durable 2008-2015, ainsi que la réalisation des objectifs inscrits dans la Convention de performance et d'imputabilité et le Plan d'action 2014-2015 du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec et du Centre d'expertise hydrique du Québec.

La Direction de la vérification interne et du réexamen des sanctions administratives pécuniaires a évalué la qualité et la cohérence des résultats, des explications et de l'information présentés dans ce rapport annuel de gestion, et produit un rapport de validation. De plus, les membres du comité exécutif du Ministère ont approuvé le présent document.

Les résultats et les renseignements contenus dans le *Rapport annuel de gestion 2014-2015* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques :

- correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2015;
- donnent une image fidèle de la mission, de la vision, des valeurs, des domaines d'activité, de la clientèle, des services, des partenaires et de la structure administrative du Ministère;
- présentent les objectifs poursuivis, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats qui leur sont associés ainsi que des données sur l'utilisation des ressources;
- fournissent de l'information au regard des exigences législatives et gouvernementales.

La sous-ministre du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte contre
les changements climatiques,



Christyne Tremblay
Québec, le 28 septembre 2015

Les membres de la direction en poste au moment du dépôt du Rapport annuel de gestion

Geneviève Moisan, sous-ministre adjointe
Changements climatiques, Air et Relations
intergouvernementales

Lise Lallemant, sous-ministre adjointe
Services à la gestion et Milieu terrestre

Patrick Beauchesne, sous-ministre adjoint
État de l'environnement, Écologie et
Développement durable

Michel Rousseau, sous-ministre adjoint
Analyse et expertise régionales et Centre de
contrôle environnemental du Québec

Jacques Dupont, sous-ministre adjoint
Eau, Expertise et Évaluations environnementales

RAPPORT DE VALIDATION

DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DU RÉEXAMEN DES SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES

Nous avons procédé à la validation des résultats, des indicateurs, des explications et des autres renseignements présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2014-2015* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction du Ministère.

Notre responsabilité consistait à évaluer la qualité et la cohérence de l'information en nous basant sur notre analyse. Les travaux visaient à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie.

Au terme de ces travaux, nous concluons que l'information contenue dans le *Rapport annuel de gestion 2014-2015* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques nous paraît de qualité et cohérente.

La directrice de la vérification interne
et du réexamen des sanctions administratives pécuniaires,



Julie Parent

Québec, le 28 septembre 2015

TABLE DES MATIÈRES

FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE 2014-2015.....	1
1. PRÉSENTATION DU MINISTÈRE	7
La mission, la vision et les valeurs	7
Les domaines d'activité.....	7
La clientèle	8
Les services	8
Les partenaires.....	8
La structure administrative.....	8
2. RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2014-2015.....	9
Les résultats du Plan stratégique 2009-2014.....	9
Orientation 1 : Pérenniser la démarche gouvernementale de développement durable	9
Orientation 2 : Lutter contre les changements climatiques et réduire la pollution atmosphérique.....	10
Orientation 3 : Assurer la conservation de la biodiversité	13
Orientation 4 : Assurer une gestion durable des ressources en eau.....	14
Orientation 5 : Améliorer la sécurité environnementale	17
Orientation 6 : Améliorer l'offre de service et les façons de faire.....	19
Les résultats des plans d'action des centres d'expertise	22
Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec	22
Centre d'expertise hydrique du Québec.....	23
Les résultats relatifs à la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens.....	24
3. UTILISATION DES RESSOURCES.....	31
Les ressources humaines	31
Les ressources budgétaires et financières.....	33
Les ressources informationnelles.....	44
4. EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES	47
L'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.....	47
La simplification réglementaire et administrative.....	48
Les changements climatiques	48

La Politique de financement des services publics.....	50
L'accès à l'égalité en emploi	50
L'emploi et la qualité de la langue française dans l'Administration	53
Les bonis au rendement	53
La Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (OVT).....	54
Les standards gouvernementaux sur l'accessibilité Web	58
La gestion et le contrôle des effectifs de même que les renseignements relatifs aux contrats de service.....	59
5. DÉVELOPPEMENT DURABLE	61
Les résultats relatifs au Plan d'action de développement durable 2008-2015	61
Le suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec.....	84
6. CENTRE D'EXPERTISE EN ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DU QUÉBEC	99
Le suivi des indicateurs de performance.....	100
L'utilisation des ressources.....	103
Les actions liées à l'offre de service au Ministère	105
7. CENTRE D'EXPERTISE HYDRIQUE DU QUÉBEC	107
Le suivi des indicateurs de performance.....	108
L'utilisation des ressources.....	110
ANNEXE	115

FAITS SAILLANTS

DE L'EXERCICE 2014-2015

Lutte contre les changements climatiques

Depuis le début des années 2000, la lutte contre les changements climatiques fait partie des priorités du gouvernement du Québec. L'exercice 2014-2015 a été marqué par de nombreuses avancées en la matière.

Dépassement de la cible 2012 de réduction de GES

Dans la foulée du protocole de Kyoto, le Québec s'était fixé comme objectif de ramener ses émissions de gaz à effet de serre (GES) à 6 % sous le niveau de 1990. Afin d'atteindre cette cible, 1,2 milliard de dollars ont été investis pour la mise en œuvre des mesures du Plan d'action 2006-2012 (PACC 2006-2012) sur les changements climatiques. Selon l'Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre publié en avril 2014, les émissions du Québec se situaient en 2012 à 8 % sous le niveau de 1990, surpassant ainsi l'objectif fixé.

Liaison des marchés du carbone du Québec et de la Californie

Le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES (SPEDE) a débuté au Québec en 2013 pour les entreprises des secteurs de l'industrie et de l'électricité émettant plus de 25 000 tonnes d'équivalents CO₂ par année. Depuis le 1^{er} janvier 2014, les marchés québécois et californien de droits d'émission de GES sont pleinement liés. Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2015, les distributeurs de carburants et de combustibles fossiles sont également visés par le SPEDE et doivent acheter l'ensemble des unités d'émission nécessaires à leurs activités. Ce marché du carbone permet ainsi de couvrir près de 85 % de l'économie québécoise et californienne.

En 2014-2015, le Québec a tenu quatre ventes aux enchères d'unités d'émission de GES, dont les deux dernières, pour une première fois, conjointement avec la Californie. En tenant compte des deux ventes qui ont eu lieu en 2013-2014, les ventes aux enchères ont rapporté des revenus de près de 333 millions de dollars qui ont été entièrement réinvestis dans la lutte contre les changements climatiques.

Mise en place du Comité-conseil sur les changements climatiques

C'est dans ce contexte que le Comité-conseil sur les changements climatiques a été mis sur pied le 14 juillet 2014. Comptant 15 membres, les secteurs clés de la lutte contre les changements climatiques y sont représentés. Ce comité a pour mandat de conseiller le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques sur les grandes orientations et les actions les plus porteuses en matière de réduction des émissions de GES et d'adaptation aux impacts des changements climatiques. Plus spécifiquement, des recommandations sont attendues dans le cadre de quatre chantiers d'importance pour le Québec : 1) la détermination de la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Québec pour la période post-2020; 2) le positionnement stratégique et le développement accru des technologies propres; 3) l'élaboration d'une approche et d'une stratégie structurée pour entamer le dialogue avec la population, sensibiliser les intervenants et expliquer les choix gouvernementaux; 4) l'élaboration d'un plan de travail de transition vers une économie plus sobre en carbone.

Rayonnement au Canada et sur la scène internationale

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2014-2015, le Québec a été très actif sur la scène internationale. En mars 2014, il a accepté la coprésidence de l'International Carbon Action Partnership (ICAP), une organisation internationale qui facilite l'échange d'expertise entre les membres et fait la promotion des marchés du carbone comme outil de lutte contre les changements climatiques. C'est dans ce contexte que la ville de Montréal a été l'hôte de l'Assemblée annuelle de l'ICAP en septembre 2014.

Au cours de ce même mois, le Québec a participé à la New York Climate Week ainsi qu'au Sommet des Nations Unies sur le climat. Dans le cadre de ces activités, le premier ministre du Québec a signé la déclaration sur la tarification du carbone de la Banque mondiale « Putting a price on carbon ». Le Québec a en outre accepté l'invitation de cette organisation à devenir l'un des partenaires techniques de son programme Partnership for Market Readiness, qui vise à favoriser le développement de mécanismes de tarification du carbone dans les pays en développement.

En décembre 2014, le ministre a participé à la 20^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies qui s'est tenue à Lima, au Pérou. Dans le cadre de cette mission, le premier ministre du Québec a été reconduit à titre de coprésident de l'Alliance des États fédérés et des régions du Climate Group, un regroupement de gouvernements infranationaux très actifs en matière de lutte contre les changements climatiques, et le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a signé le Pacte des États fédérés et des régions par lequel le Québec s'engage à déclarer ses objectifs et cibles de réduction d'émissions de GES et à faire le suivi des progrès réalisés annuellement d'ici 2020. Une déclaration commune en matière de lutte contre les changements climatiques a été signée avec la Colombie-Britannique, l'Ontario et la Californie. Le Québec a également signé avec la Californie une lettre d'intention visant à établir une nouvelle collaboration en matière d'électrification des transports. Cette entente a d'ailleurs donné lieu à la création d'un groupe de travail Québec-Californie dans le but d'échanger sur les actions et les enjeux de chacun des partenaires dans ce domaine.

Fort de son leadership sur la scène internationale en matière de lutte contre les changements climatiques, le Ministère s'est également engagé à intensifier la collaboration à l'échelle pancanadienne. Il a notamment préparé la tenue en avril 2015 du Sommet de Québec sur les changements climatiques qui a réuni les premiers ministres des provinces et territoires. Par ailleurs, lors d'une réunion conjointe des Conseils des ministres du Québec et de l'Ontario tenue le 21 novembre 2014, les deux gouvernements ont signé le *Protocole d'entente sur les actions concertées sur les changements climatiques* qui concrétisait une nouvelle dynamique de coopération souhaitée par les premiers ministres de ces deux provinces.

Modernisation du régime d'autorisation

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, a annoncé, le 25 février 2015, le dépôt au printemps 2015 du Livre vert sur la révision du régime d'autorisation environnementale de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). La LQE a été adoptée en 1972. Plusieurs ajouts ont été faits au fil des ans, mais ceux-ci ont contribué à rendre les mécanismes d'autorisation plus complexes, et ce, tant pour le Ministère et les initiateurs de projets que pour les populations intéressées par les démarches d'évaluation et d'autorisation. Force est de constater que le Québec d'aujourd'hui a beaucoup changé. Au cours des 43 dernières années, le contexte économique et social a considérablement évolué. La révision du régime d'autorisation environnementale constitue un chantier majeur pour le Ministère et est très attendue des initiateurs de projets. Cette révision constitue la pièce maîtresse de la simplification réglementaire et administrative. Le livre vert permettra de présenter les orientations et les diverses mesures qui contribueront à moderniser le régime d'autorisation environnementale.

Biodiversité

Une approche concertée entre le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), l'Administration régionale Kativik, la Société Makivik et le

ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) a mené à la délimitation d'un territoire en vue de la création d'une réserve aquatique projetée dans le bassin versant de la rivière Kovik, au Nunavik. Ce territoire, d'une superficie de 4 651 km², contribuera grandement à l'atteinte des cibles de conservation et à l'agrandissement du réseau des aires protégées du Québec. Le pourcentage d'aires protégées sur le territoire du Plan Nord passera ainsi de 10,75 % à 11,14 % et de 9,16 % à 9,44 % pour l'ensemble du Québec.

Développement durable

En décembre 2014, le Ministère a publié le projet de stratégie gouvernementale de développement durable révisée 2015-2020. Cette seconde stratégie est le résultat d'importants travaux de consultation menés auprès de tous les ministères et de tous les organismes gouvernementaux assujettis à la Loi sur le développement durable.

Une commission parlementaire a eu lieu entre le 23 janvier et le 11 février 2015, où 41 groupes ont été entendus. Au total, 57 mémoires ont été déposés à la Commission des transports et de l'environnement. Cette étape de consultation publique a permis d'enrichir le contenu du projet de stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

Plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures

Le 30 mai 2014, les ministres Arcand et Heurtel ont annoncé la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures, duquel découle entre autres la réalisation de deux évaluations environnementales stratégiques, une sur Anticosti et une de portée plus globale sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures. Ce plan d'action a permis la réalisation d'un certain nombre de sondages géotechniques pour caractériser le potentiel d'exploitation des hydrocarbures à l'île d'Anticosti. Un comité directeur coprésidé par le MERN et le MDDELCC coordonne ce projet dans le cadre duquel cinq chantiers (environnement, société, économie, transport et technologie) ont été lancés et ont permis d'amorcer 64 études scientifiques visant à documenter l'ensemble de la filière. Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a aussi remis son rapport sur la filière du gaz de schiste en novembre 2014.

Conformément à ce plan, une unité de vigilance permanente sur les hydrocarbures a été mise en place le 19 septembre 2014, sous la coprésidence du sous-ministre adjoint à l'eau, à l'expertise et aux évaluations environnementales du MDDELCC et de la sous-ministre associée à l'énergie du MERN. Le rôle de cette unité est d'abord d'établir un canal de communication efficace entre les promoteurs d'infrastructures pétrolières ou gazières et le gouvernement du Québec. Elle doit également veiller au maintien des relations avec les différentes communautés concernées par les projets d'infrastructures pétrolières en effectuant un suivi régulier des activités et des opérations. Finalement, elle doit s'assurer que toute l'information relative à la sécurité et à la protection de l'environnement est transmise aux acteurs directement concernés par ces projets. Ayant initialement le mandat de se pencher sur le projet d'inversion du flux pétrolier de la canalisation 9B de la compagnie Enbridge, l'unité de vigilance continuera ses travaux dans le respect de son rôle énoncé plus haut.

Plusieurs étapes sont déjà franchies, notamment celle du bilan des connaissances, et la totalité de l'exercice, incluant une consultation publique, sera terminée d'ici la fin de l'année 2015.

Gestion des barrages

Le 29 octobre 2014, le Conseil des ministres a édicté le Règlement modifiant le Règlement sur la sécurité des barrages. Les modifications apportées ont pour objectif d'établir un certain équilibre entre les exigences réglementaires en matière de sécurité et le risque que représente un barrage à forte contenance. Elles touchent principalement les dispositions relatives aux études de sécurité, les normes minimales de sécurité, les plans de gestion des eaux retenues et les activités de surveillance.

Le Ministère a aussi entamé l'élaboration d'un cadre de gestion des infrastructures publiques – Barrages publics – en rapport avec le Plan annuel de gestion des investissements publics en infrastructures.

De plus, mentionnons que le Ministère s'est engagé à mettre en œuvre un plan d'action qui répondra aux recommandations formulées par le Vérificateur général du Québec dans son rapport sur l'application de la loi à l'égard de la sécurité et de l'exploitation des barrages.

Gestion durable de l'eau

Le 16 juillet 2014, le gouvernement a adopté le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP). Ce règlement complète l'entrée en vigueur de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection (chapitre C 6.2) en mettant en œuvre le nouveau régime d'autorisation des prélèvements d'eau, lequel permet au gouvernement de respecter les engagements internationaux pris dans le cadre de l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent. De plus, il instaure des dispositions encadrant les activités d'exploration et d'exploitation pétrolières et gazières pour assurer la protection de l'eau. Enfin, il prévoit des mesures pour assurer la protection des sources destinées à l'alimentation en eau potable, tant en eau de surface qu'en eau souterraine.

Gestion des matières résiduelles

Un bilan de mi-parcours du plan d'action 2011-2015 accompagnant la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles a été produit et publié cette année. À la suite de ce bilan, la mise en œuvre de sept nouvelles actions a été annoncée ainsi que la création d'un comité-conseil pour guider le ministre dans les dossiers relatifs à la gestion des matières résiduelles.

Le Règlement sur les garanties financières exigibles pour l'exploitation d'une installation de valorisation de matières organiques résiduelles, adopté le 26 mars 2014 et entré en vigueur le 24 avril 2014, exige dorénavant des garanties financières de la part des exploitants d'une installation de valorisation de matières organiques résiduelles.

Cette année, des engagements financiers de l'ordre de 2,1 millions de dollars ont été confirmés par le gouvernement dans le cadre du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage.

Prix d'excellence de l'administration publique du Québec

En novembre 2014, le Ministère a remporté le Prix d'excellence de l'administration publique du Québec, dans la catégorie « Fonction publique », pour l'implantation du régime de sanctions administratives pécuniaires dans le domaine de l'environnement.

De plus, dans la catégorie « Rayonnement international », le Ministère s'est distingué en raison de la création et de la mise en œuvre du marché régional nord-américain du carbone, l'outil phare de l'approche gouvernementale en matière de lutte contre les changements climatiques.

Lac-Mégantic

À ce jour, 95 % des travaux de décontamination du centre-ville de Lac-Mégantic ont été réalisés. Ceux-ci seront complétés à l'automne 2015. Les travaux de traitement des sols se poursuivront jusqu'en 2017, conformément aux prévisions présentées à la population au début de l'année 2015.

La rivière Chaudière

Tous les projets recommandés par le Comité expert ont été mis en œuvre. Dans plusieurs cas, les résultats obtenus sont déjà accessibles sur le site Internet du Ministère. Pour les autres projets, les rapports sont en cours de rédaction et ils seront mis en ligne dès qu'ils seront terminés. Ceux-ci permettront d'établir le prochain plan d'action et les travaux qui en découleront.

Transport de pétrole par pipeline

En réponse aux recommandations de 2014 de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles portant sur le projet de renversement du flux d'écoulement de pétrole dans la canalisation 9B d'Enbridge entre Montréal et Sarnia, le gouvernement a mis en place une unité de vigilance coprésidée par le MERN et le MDDELCC pour assurer le suivi des 18 recommandations formulées par cette commission parlementaire. Le MDDELCC a fait réaliser une étude sur l'intégrité du pipeline Enbridge par Dynamic Risk. L'unité de vigilance a aussi saisi l'Office national de l'énergie (ONÉ) de carences concernant des enjeux de sécurité, la traversée des cours d'eau et des tests hydrostatiques, ce qui a mené à un resserrement de l'autorisation délivrée à Enbridge. Par ailleurs, le ministre du MDDELCC a écrit à TransCanada le 18 novembre 2014 pour l'informer de ses sept conditions pour la réalisation du projet de pipeline Énergie Est. Le ministre a annoncé la tenue d'une audience du BAPE sur ce projet et le gouvernement s'est inscrit comme intervenant auprès de l'ONÉ pour les consultations publiques à venir.

Uranium

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a chargé le BAPE de tenir un mandat d'enquête et d'audience publique sur la filière uranifère. Le BAPE a remis son rapport le 20 mai 2015. Un comité interministériel a été annoncé pour analyser les recommandations du BAPE.

Projets porteurs soumis à l'évaluation environnementale

Au cours de l'exercice 2014-2015, 26 projets de développement ont été autorisés par décret au Conseil des ministres. Une cinquantaine d'autres projets majeurs ont aussi été soumis et traités dans la procédure d'autorisation durant cette période.

1. PRÉSENTATION DU MINISTÈRE

LA MISSION, LA VISION ET LES VALEURS

La mission

Assurer la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité pour améliorer la qualité des milieux de vie des citoyens.

Une société d'État et un organisme public appuient le Ministère dans la réalisation de sa mission. La Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC) promeut la mise en valeur des matières résiduelles. Le BAPE remplit, pour sa part, des mandats d'enquête et de consultation.

La vision

Miser sur le respect de l'environnement et du patrimoine naturel pour contribuer à un développement durable avec la collaboration de ses partenaires.

Les valeurs

Le Ministère appuie son action sur la créativité de ses employés ainsi que sur des valeurs d'équité, de rigueur, de responsabilité, de transparence et de respect. Il peut compter sur un personnel engagé et passionné qui a à cœur la mission de l'organisation.

LES DOMAINES D'ACTIVITÉ

Le Ministère exerce son activité dans les domaines suivants :

- Le développement et la mise en œuvre de politiques, de lois, de règlements et de programmes visant notamment :
 - La prévention ou la réduction de la contamination de l'eau, de l'atmosphère et du sol;
 - La lutte contre les changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci;
 - La qualité de l'eau potable;
 - La gestion durable des ressources en eau;
 - La conservation de la biodiversité;
 - La réduction, la mise en valeur et la gestion des matières résiduelles;
- La coordination de la démarche gouvernementale de développement durable au sein de l'administration publique;
- Le développement, la coordination et la mise en œuvre de stratégies de lutte contre les changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci;

- La protection des écosystèmes et de la biodiversité du territoire québécois par le développement d'un réseau d'aires protégées et la sauvegarde des espèces floristiques menacées ou vulnérables de même que de leurs habitats;
- L'évaluation environnementale de projets et les évaluations stratégiques d'enjeux environnementaux;
- Le contrôle de l'application des lois et des règlements en matière de protection de l'environnement, notamment par l'analyse des demandes d'autorisation et de permis, des inspections et des enquêtes ainsi que par des recours judiciaires et administratifs;
- La gestion foncière et l'intégrité du domaine hydrique du Québec, notamment par l'exploitation des barrages publics, et la surveillance de la sécurité des barrages;
- L'observation et la connaissance des écosystèmes et de leurs composantes;
- Les relations intergouvernementales et internationales dans ses champs d'intérêt.

LA CLIENTÈLE

La clientèle principale du Ministère est constituée de citoyennes et de citoyens, d'entreprises, de municipalités et d'organismes.

LES SERVICES

Le Ministère offre plusieurs services, dont les suivants :

- La délivrance des autorisations environnementales et des permis;
- Un service d'urgence environnementale disponible en tout temps, partout au Québec, par l'entremise d'Urgence-Environnement;
- Le traitement des plaintes à caractère environnemental;
- Les analyses environnementales;
- L'accréditation des laboratoires d'analyse environnementale et la reconnaissance des experts;
- Les avis d'expertise professionnelle et technique en matière d'environnement;
- L'accompagnement des ministères et des organismes dans leur démarche de développement durable;
- L'information et la documentation concernant l'environnement, les changements climatiques et le développement durable au regard de la mission du Ministère;
- Le soutien financier à des organismes et projets environnementaux.

LES PARTENAIRES

Le Ministère travaille en collaboration avec plusieurs autres ministères québécois dans le cadre de son mandat de protection de l'environnement et de la biodiversité. Il entretient également des relations avec les municipalités, les milieux industriel et agricole, les organismes environnementaux et de conservation, les universités de même que les centres de recherche à l'échelle régionale et nationale. Enfin, le Ministère travaille avec l'ensemble des entités gouvernementales et représente le Québec sur les scènes canadienne et internationale en raison de son rôle de coordination en matière de développement durable et de lutte contre les changements climatiques.

Un partenariat soutenu avec différents ministères et organismes dans la mise en place de programmes, de projets et de plans d'action appuyés financièrement par le Fonds vert est exercé par le Ministère.

LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE

Le Ministère est composé de la Direction du bureau de la sous-ministre, de cinq directions générales, du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAEQ) et du Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ). Il dessert les dix-sept régions administratives du Québec. L'organigramme du Ministère est présenté en annexe.

2. RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2014-2015

Cette section présente les résultats obtenus par le Ministère au regard du Plan stratégique 2009-2014 et de sa déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens (DSCC), ainsi que les résultats atteints relativement aux plans d'action du CEAÉQ et du CEHQ.

Le Plan stratégique 2009-2014 a été reconduit pour l'exercice 2014-2015.

LES RÉSULTATS DU PLAN STRATÉGIQUE 2009-2014

Orientation 1 : Pérenniser la démarche gouvernementale de développement durable

Le Ministère a le mandat de coordonner la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013.

Objectif stratégique 1.1	Produire, avec ses partenaires gouvernementaux, le rapport sur l'application de la Loi sur le développement durable
Indicateur	Rapport sur l'application de la Loi sur le développement durable produit (cible : 2013)
Résultats 2014-2015	Cible atteinte en 2012-2013 Le Rapport sur l'application de la Loi sur le développement durable a été produit en mars 2013. L'actuel projet de Stratégie gouvernementale de développement durable révisée 2015-2020 a tenu compte des observations et constats qui découlent de ce rapport de même que du Rapport sur l'état de situation du développement durable au Québec pour la période 2006-2013.

Orientation 2 : Lutter contre les changements climatiques et réduire la pollution atmosphérique

Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, le Québec a mené diverses actions en matière de lutte contre les changements climatiques et de réduction de la pollution atmosphérique. L'ensemble des actions découlant des objectifs stratégiques en rapport avec la lutte contre les changements climatiques est financé par le Fonds vert, soit par les redevances sur les carburants et combustibles fossiles, et le marché du carbone.

Les sommes utilisées ont permis l'atteinte des différents objectifs fixés par le Ministère dans la lutte contre les changements climatiques, contribuant ainsi de façon importante à la réalisation de sa mission. En 2014-2015, les revenus engendrés par les redevances sur les carburants et combustibles fossiles ainsi que le marché du carbone ont été de 406,4¹ millions de dollars.

Objectif stratégique 2.1	Contribuer, avec ses partenaires gouvernementaux, à l'atteinte de la cible québécoise de réduction des émissions de gaz à effet de serre
Indicateur	Mesure de l'atteinte de la cible de réduction des émissions de GES fixée dans le Plan d'action gouvernemental 2006-2012 sur les changements climatiques (cible : réduction de 6 % des émissions de GES par rapport au niveau de 1990 d'ici 2012)
Résultats 2014-2015	Cible atteinte en 2012-2013 Les données récemment publiées de l'Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2012 et leur évolution depuis 1990 indiquent que le Québec a réduit ses émissions de GES de 8 % entre 1990 et 2012. Le Québec a ainsi dépassé l'objectif qu'il s'était donné dans la foulée du protocole de Kyoto, soit de réduire en 2012 ses émissions de GES de 6 % par rapport à leur niveau de 1990.
Indicateur	Nouveau plan d'action gouvernemental sur les changements climatiques pour la période 2013-2020 (cible : 2012)
Résultats 2014-2015	Cible atteinte en 2012-2013 Le Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020 (PACC 2013-2020) a été approuvé par le Conseil des ministres le 23 mai 2012 et lancé le 3 juin 2012. Des bonifications au PACC 2013-2020 ont été apportées en 2013-2014 en vertu des décrets n° 434 2013 du 24 avril 2013, n° 756 2013 du 25 juin 2013, n° 90 2014 et 91 2014 du 6 février 2014 et n° 128 2014 du 19 février 2014. En 2014-2015, le décret n° 93 2015 a permis de réallouer des sommes non attribuées afin de renforcer le soutien aux entreprises québécoises, de même qu'à l'électrification. Une somme de 350 millions de dollars en provenance du Fonds vert sera ainsi utilisée afin d'encourager l'efficacité énergétique, l'utilisation d'énergies moins émettrices de GES et les technologies propres.

.....
1 Les revenus de 406,4 millions de dollars en 2014-2015 sont composés de 277,2 millions de dollars provenant de la vente aux enchères, de 124,9 millions de dollars en redevances et d'un montant de 4,3 millions de dollars en intérêts et revenus de placement.

Indicateur	Dispositions législatives et réglementaires élaborées pour un système conjoint de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES avec des partenaires nord-américains (cible : 2012)
Résultats 2014-2015	Cible atteinte en 2012-2013 Le Règlement modifiant le Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère (RDOCECA) a été édicté en décembre 2014. Ce règlement a pour but de corriger certains protocoles de calcul des émissions de GES, d'assujettir un plus grand nombre de distributeurs de carburants et de combustibles et d'exiger des renseignements supplémentaires dans le rapport de vérification et dans la déclaration des émissions. Le règlement modifiant le RDOCECA est disponible dans Internet : http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=62535.pdf De plus, le Règlement modifiant le Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre a été édicté. Depuis le 1^{er} janvier 2015, les distributeurs de carburants et de combustibles fossiles sont visés par le SPEDE et viennent s'ajouter aux grandes entreprises des secteurs de l'industrie et de l'électricité. En 2014-2015, le marché du carbone a permis de verser au Fonds vert des revenus de l'ordre de 277,2 millions de dollars, permettant le financement du PACC 2013-2020.

Objectif stratégique 2.2	Élaborer, avec ses partenaires gouvernementaux, une stratégie pour que la société puisse s'adapter aux impacts des changements climatiques
Indicateur	Stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques élaborée (cible : 2011)
Résultats 2014-2015	Cible atteinte en 2012-2013 La Stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques 2013-2020 a été approuvée par le Conseil des ministres et rendue publique. En 2014-2015, plusieurs initiatives ont été entreprises par le biais du Plan d'action 2013-2020, notamment dans le domaine de la santé et de la sécurité publique. Les recherches se poursuivent également, par l'entremise du soutien au consortium Ouranos, auquel le Fonds vert a offert un financement de 2,5 millions de dollars pour soutenir la programmation de recherche en 2014-2015.

Objectif stratégique 2.3	Élaborer des outils réglementaires en matière de qualité de l'atmosphère
Indicateur	Nombre d'outils réglementaires en matière de qualité de l'atmosphère (cible : deux règlements en 2010)
Résultats 2014-2015	Cible atteinte en 2011-2012 Le Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (RAA) est entré en vigueur le 30 juin 2011. Un projet de modification du RAA a été prépublié en 2014 : http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=62536.pdf Ce projet de règlement prévoit diverses modifications au RAA (chapitre Q 2, r. 4.1) concernant notamment les alumineries et les incinérateurs dont la capacité nominale d'alimentation est inférieure à une tonne par heure. Il propose également quelques modifications techniques visant à faciliter la compréhension ou l'application du règlement. Depuis son entrée en vigueur, le RDOCECA a été mis à jour annuellement. La dernière modification a été édictée en décembre 2014 : http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=62535.pdf
Objectif stratégique 2.4	Consolider les réseaux de surveillance sur la qualité de l'air et du climat
Indicateur	Pourcentage de réseaux de surveillance consolidés (cible : 85 % des réseaux en 2014)
Résultats 2014-2015	Cible atteinte en 2011-2012 Au 31 mars 2015, les réseaux de surveillance avaient été consolidés dans une proportion de 95,1 %, soit 233 stations de surveillance sur un total de 245. Les réseaux de surveillance sont en partie financés par les sommes provenant du Fonds vert pour assurer la fiabilité de la production, la conservation, la pérennité et l'accessibilité des données.

Orientation 3 : Assurer la conservation de la biodiversité

La création d'aires protégées sur les terres du domaine de l'État et les terres privées constitue, pour le Québec, un moyen privilégié de sauvegarder les écosystèmes rares, exceptionnels ou représentatifs de la diversité biologique. En 2014-2015, la création d'aires protégées et de réserves naturelles s'est poursuivie sur le territoire québécois.

Objectif stratégique 3.1	Se doter d'une stratégie ministérielle de conservation de la biodiversité, notamment en étendant le réseau des aires protégées et en renforçant sa qualité
Indicateur	Stratégie de conservation de la biodiversité et plans d'action élaborés (cible : 2010)
Résultats 2014-2015	Cible atteinte en 2011-2012 Un projet de stratégie ministérielle de conservation de la biodiversité accompagné de quatre plans d'action spécifiques a été approuvé par le comité de direction du Ministère le 28 novembre 2011.
Indicateur	Degré d'atteinte des cibles déterminées dans le plan d'action sur les aires protégées, notamment celles qui touchent l'étendue du réseau et le renforcement de la qualité représentative de la biodiversité (cible : 12 % de la superficie du territoire québécois d'ici 2015; cible : superficie privée triplée pour atteindre 420 km ² en 2014)
Résultats 2014-2015	Cible atteinte en 2012-2013 - Au 31 mars 2015, 9,16 % de la superficie du territoire québécois était constituée d'aires protégées à des fins de conservation de la biodiversité par rapport à 9,11 % en 2013-2014. Cela porte la superficie totale du territoire québécois constituée en aires protégées à 152 776,47 km². - Au 31 mars 2015, 27 nouvelles réserves naturelles (37,62 km²) étaient reconnues, ce qui porte à 200,58 km² la superficie totale des réserves naturelles en milieu privé par rapport à 162,96 km² pour l'exercice 2013-2014. - Les travaux se poursuivent en lien avec les cibles fixées par le Plan Nord et la Stratégie maritime.
Indicateur	<i>Atlas de la biodiversité du Québec nordique</i> produit (cible : 2012)
Résultats 2014-2015	Cible atteinte en 2012-2013 Les travaux prévus dans le cadre de l'élaboration d'un prototype d'atlas de la biodiversité du Québec nordique étaient terminés au 30 août 2012. Des campagnes d'inventaires terrains en 2013 et 2014 sont venues enrichir les atlas et documenter de nouveaux secteurs du territoire du Plan Nord.

Orientation 4 : Assurer une gestion durable des ressources en eau

Pour renforcer la protection de l'eau, le Ministère a adopté une approche globale et concertée. À cette fin, il a poursuivi la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant sur le territoire du Québec méridional, y compris celle du fleuve Saint-Laurent. De plus, il travaille à l'élaboration d'une stratégie gouvernementale de protection des sources d'eau potable. Enfin, une gestion plus efficace et efficiente des matières résiduelles a été au cœur des préoccupations du Ministère.

Objectif stratégique 4.1	Élaborer des outils législatifs et réglementaires, et renforcer la gestion concertée et intégrée de l'eau pour l'ensemble du territoire du Québec méridional
Indicateur	Nombre d'outils législatifs et réglementaires en matière de gestion de l'eau (cible : un projet de loi et deux règlements en 2009)
Résultats 2014-2015	Cible atteinte en 2011-2012 Le Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau a été adopté le 1^{er} décembre 2010 et est en application depuis l'année 2011. Les redevances perçues sont versées au Fonds vert et permettent au Ministère d'assurer le financement de programmes et de mesures visant une meilleure gestion intégrée de l'eau. Les revenus générés par ces redevances ont atteint près de 2,9 millions de dollars pour l'exercice 2014-2015. Le Règlement concernant le cadre d'autorisation de certains projets de transfert d'eau hors du bassin du fleuve Saint-Laurent est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2011. Le Règlement modifiant le Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau est également entré en vigueur le 1^{er} septembre 2011. Le projet de règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection a fait l'objet d'une consultation publique du 28 décembre 2011 au 29 février 2012. Ce dernier a été adopté le 16 juillet 2014 par le gouvernement.
Indicateur	Nombre d'organismes de gestion de l'eau mis en place (cible : augmentation de 33 à 40 organismes en 2010)
Résultats 2014-2015	Cible atteinte en 2010-2011 Le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec comptait 40 organismes de bassins versants (OBV) au 31 mars 2011. Depuis 2011, le nombre d'OBV a été maintenu, soit 40 organismes.
Indicateur	Taux d'approbation des plans directeurs de l'eau (cible : 85 % des plans approuvés en 2014)
Résultats 2014-2015	Cible atteinte en 2012-2013 Au 31 mars 2013, les 33 plans directeurs de l'eau (PDE) déposés par les OBV, dans le cadre de la première phase, avaient tous été approuvés. En 2014-2015, les 40 OBV avaient tous déposé la seconde génération de leur PDE préliminaire. En date du 31 mars 2015, douze organismes de bassins versants ont reçu l'approbation ministérielle de leur plan de seconde génération. Les PDE des 28 autres organismes en sont à différentes étapes du processus d'analyse et d'approbation.

Indicateur	Nouvelle entente Canada-Québec sur la gestion intégrée du Saint-Laurent élaborée (cible : 2010)
Résultats 2014-2015	Cible atteinte en 2011-2012 L'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent 2011-2026 a été signée le 29 novembre 2011. En 2014-2015, les deux gouvernements ont amorcé un travail de renouvellement de la programmation du Plan d'action Saint-Laurent. Par ailleurs, les redevances sur l'eau versées au Fonds vert ont été également utilisées pour soutenir la mise en place des tables de concertation régionale dans le cadre de la gestion intégrée du Saint-Laurent. En date du 31 mars 2015, cinq organismes avaient été mandatés pour coordonner des tables de concertation régionale. En 2014-2015, le ministre annonçait la création de la table de concertation régionale de la zone du Haut-Saint-Laurent et du Grand Montréal.
Objectif stratégique 4.2	Élaborer, avec ses partenaires gouvernementaux, une stratégie de protection et de conservation des sources d'eau potable
Indicateur	Stratégie gouvernementale de protection des sources d'eau potable élaborée (cible : 2012)
Résultats 2014-2015	En cours Le 16 juillet 2014, le RPEP a été édicté. Ce règlement fournit l'assise à la mise en œuvre de la première étape de la future stratégie de protection et de conservation des sources d'eau potable, en prévoyant certaines mesures minimales de protection et en exigeant que les municipalités qui alimentent plus de 500 personnes en eau potable (sites de prélèvement de catégorie 1) effectuent une analyse de vulnérabilité de leur source d'alimentation en eau potable.
Objectif stratégique 4.3	Améliorer et partager les connaissances sur l'eau
Indicateur	Superficie du territoire du Québec municipalisé couvert par le Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (cible : 50 % du territoire municipalisé en 2014)
Résultats 2014-2015	Cible atteinte en 2013-2014 Au 31 mars 2015, les 13 projets d'acquisition de connaissances financés dans le cadre du Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines permettaient de couvrir 77 % du territoire municipalisé du Québec. À ce jour, les résultats des sept projets déposés en 2013 sont accessibles au public sur un site extranet à l'adresse suivante : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/souterraines/diffusion-carto-hydrogeologique.htm#donnees-dispo Le Ministère prévoit rendre disponibles sur l'extranet les six autres projets au cours de l'année 2015-2016.

Indicateur	Rapport sur l'état de la ressource en eau et des écosystèmes aquatiques produit (cible : 2014)
Résultats 2014-2015	Cible atteinte en 2014-2015 Le rapport est complété et disponible en ligne à l'adresse suivante : www.rapportsurleau.gouv.qc.ca
Indicateur	Mise en ligne du portail des connaissances sur l'eau (cible : 2011)
Résultats 2014-2015	En cours Le Portail des connaissances sur l'eau vise à être un outil performant d'échange de données et de collaboration entre les divers acteurs de l'eau (ministères, municipalités, organismes de bassin versant, etc.) afin de favoriser une meilleure gestion de l'eau et des écosystèmes aquatiques. Ce projet s'inscrit dans la démarche de gestion intégrée des ressources en eau, ainsi que dans celle visant à implanter le gouvernement ouvert et en ligne. En 2014-2015, le Ministère a entrepris les travaux des deux volets du projet (architecture détaillée et analyse préliminaire géomatique) à la suite du choix du logiciel permettant de soutenir la solution.
Objectif stratégique 4.4	Élaborer, avec ses partenaires gouvernementaux, une nouvelle politique de gestion des matières résiduelles pour éviter le gaspillage et la dégradation des ressources
Indicateur	Nouvelle politique et premier plan d'action quinquennal élaborés (cible : 2009)
Résultats 2014-2015	Cible atteinte en 2010-2011 La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et le Plan d'action 2011-2015 ont été adoptés par le Conseil des ministres le 15 mars 2011. Les actions mises en œuvre dans le cadre du Plan d'action 2011-2015 sont financées à même les revenus du Fonds vert, notamment par les redevances sur l'élimination des matières résiduelles. En 2014-2015, les revenus versés au Fonds vert ont atteint près de 113 millions de dollars.

Indicateur	Degré d'atteinte des cibles déterminées dans le Plan d'action, notamment celle qui concerne la quantité de matières éliminées par personne (cible : 700 kg par personne de matières éliminées d'ici 2015)
Résultats 2014-2015	En cours Selon les dernières données disponibles, la quantité de matières résiduelles éliminées par personne au Québec se chiffre à 724 kg pour l'année 2012. Elle a été obtenue à partir du <i>Bilan 2012 de la gestion des matières résiduelles au Québec</i>, publié par RECYC-QUÉBEC, en septembre 2014. La mise en œuvre de l'ensemble des actions du Plan d'action 2011-2015 a permis, selon les résultats disponibles à ce jour, de déployer plus de 78 % de l'effort nécessaire pour atteindre la cible, et ce, grâce au financement de ces actions par le Fonds vert. Le bilan de mi-parcours dresse l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action 2011-2015. Ce bilan est accessible sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/pgmr/index.htm Le bilan final de la Politique devrait être rendu disponible au cours de l'automne 2016.

Orientation 5 : Améliorer la sécurité environnementale

Le Ministère a poursuivi la modernisation de la gestion des barrages publics et leur adaptation aux changements climatiques ainsi que ses efforts pour améliorer l'efficacité du contrôle environnemental. De plus, il a continué ses travaux visant à acquérir des connaissances scientifiques sur les contaminants d'intérêt émergent.

Objectif stratégique 5.1	Moderniser la gestion des barrages publics pour accroître leur sécurité relativement aux événements climatiques
Indicateur	Nombre de barrages publics ayant fait l'objet d'une évaluation de sécurité (cible : 160 barrages en 2014)
Résultats 2014-2015	Cible atteinte en 2013-2014 Au 31 mars 2014, 161 évaluations de sécurité avaient été réalisées, respectant la cible de 160. Mentionnons ici que le Ministère s'est engagé à mettre en œuvre un plan d'action permettant de répondre aux recommandations formulées par le Vérificateur général du Québec dans son rapport sur l'application de la loi à l'égard de la sécurité et de l'exploitation des barrages publié le 3 juin 2015.

Objectif stratégique 5.2	Élaborer des dispositions législatives et améliorer l'efficacité du contrôle environnemental
Indicateur	Dispositions législatives en matière de sanctions pénales et de pénalités administratives élaborées (cible : 2013)
Résultats 2014-2015	Cible atteinte en 2011-2012 La Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect a été adoptée le 4 octobre 2011. Les nouvelles dispositions sont entrées en vigueur le 4 novembre 2011, à l'exception des sanctions administratives pécuniaires (SAP), qui sont entrées en vigueur le 1^{er} février 2012. Les revenus tirés des SAP sont versés au Fonds vert et permettent la tenue d'activités en matière de contrôle environnemental. En 2014-2015, des revenus de 2,5 millions de dollars ont été générés par cette disposition. Le renforcement des dispositions pénales a amené un accroissement du nombre d'amendes imposées pour les infractions environnementales. En 2014-2015, les amendes pénales ont totalisé 1,6 million de dollars. Les montants sont également versés au Fonds vert.
Indicateur	Nombre de nouveaux programmes d'inspection basés sur le risque (cible : cinq nouveaux programmes en 2014)
Résultats 2014-2015	Cible atteinte en 2012-2013 La cible a été atteinte et, à ce jour, 15 programmes et activités d'inspection basés sur le risque ont été mis en œuvre. Les travaux se poursuivent pour intégrer les risques dans l'application d'autres programmes en 2015-2016.
Objectif stratégique 5.3	Améliorer le traitement des demandes d'autorisation ministérielle en renforçant l'analyse de certains types de projets par la prise en compte d'objectifs environnementaux
Indicateur	Types de projets retenus qui seront analysés sur la base d'objectifs environnementaux (cible : 2011)
Résultats 2014-2015	Cible atteinte en 2011-2012 Projets analysés : • Projets liés à l'exploration et à l'exploitation des gaz de schiste • Projets liés à la gestion des eaux pluviales • Projets liés à la gestion du bois traité • Projets liés au compostage et à la biométhanisation Les revenus générés par la tarification des demandes d'autorisation sont versés au Fonds vert et permettent de financer les activités qui en découlent.

Objectif stratégique 5.4	Accroître les connaissances sur les contaminants d'intérêt émergent, leur comportement et leurs effets sur les écosystèmes pour améliorer leur gestion environnementale
Indicateur	Programmation des activités d'acquisition des connaissances sur les contaminants d'intérêt émergent élaborée (cible : 2011)
Résultats 2014-2015	Cible atteinte en 2009-2010 En 2013-2014, les membres du comité consultatif ministériel sur les contaminants d'intérêt émergent ont entrepris ou poursuivi plusieurs projets de synthèse de l'information disponible, de suivi et de recherche et développement ou des projets de développement technique visant l'acquisition de connaissances à partir de la liste des contaminants d'intérêt émergent. Les résultats des travaux de 2013-2014 ont été diffusés dans trois rapports gouvernementaux, trois articles scientifiques et près d'une quinzaine de présentations scientifiques sur la scène locale ou internationale.

Orientation 6 : Améliorer l'offre de service et les façons de faire

Le Ministère a poursuivi ses efforts en vue d'améliorer de façon continue la qualité de sa prestation de services et d'optimiser ses façons de faire.

Objectif stratégique 6.1	Améliorer la prestation électronique de services
Indicateur	Outils Web améliorés pour favoriser la promotion, la sensibilisation, l'éducation et l'information à l'égard des enjeux environnementaux québécois (cible : 2011)
Résultats 2014-2015	En cours En attendant qu'il puisse réaliser la refonte de son site Web, dans le contexte où le gouvernement du Québec prépare une stratégie Web globale, le Ministère a concentré ses travaux sur la rédaction du futur espace Citoyens. En 2014-2015, le Ministère a continué de travailler à la rédaction des textes de l'espace Citoyens.
Indicateur	Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard d'au moins un service Web (cible : 2012)
Résultats 2014-2015	Cible atteinte en 2012-2013 Le service transactionnel permettant aux entreprises de produire leur déclaration de prélèvement d'eau a fait l'objet d'un sondage portant sur la satisfaction de la clientèle en 2012-2013. Après ce sondage, des améliorations ont été apportées au service mesuré.

Indicateur	Nombre de nouveaux produits interactifs et transactionnels (par année)
Résultats 2014-2015	En continu Au cours de l'exercice 2014-2015, 22 nouveaux services interactionnels et 1 nouveau service transactionnel ont été mis en ligne dans le site Web du Ministère.
Indicateur	Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard d'au moins un nouveau produit interactif (cible : 2013)
Résultats 2014-2015	Indicateur non évalué En 2012-2013, nous avons mesuré qualitativement la satisfaction d'un groupe de la clientèle cible du Coin de Rafale et l'exercice a mené à des suggestions constructives pour la suite du développement de notre section jeunesse.
Indicateur	Mise en place, avec ses partenaires gouvernementaux, d'un guichet unique d'accès à l'information, aux produits et aux services de nature environnementale (cible : 2012)
Résultats 2014-2015	La mise en place de l'Espace thématique environnement a été intégrée à la stratégie de refonte du site Web du Ministère dans une perspective d'harmonisation prévoyant la création d'espaces personnalisés par clientèle visée.

Objectif stratégique 6.2	Favoriser l'utilisation d'instruments économiques pour atteindre les objectifs environnementaux de façon plus efficace et à un moindre coût
Indicateur	Nombre d'entreprises et de municipalités visées par un nouvel instrument économique ou par une nouvelle application d'instruments économiques existants (par année).
Résultats 2014-2015	En continu Le Règlement modifiant le Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre et comportant les modifications au protocole visant la destruction des substances appauvrissant la couche d'ozone a été édicté le 15 octobre 2014. Le SPEDE du Québec a franchi une étape importante en 2014-2015 alors que les premières ventes aux enchères conjointes avec la Californie ont été réalisées avec succès. Deux ventes aux enchères exclusives au Québec et deux ventes aux enchères conjointes ont ainsi eu lieu, générant des revenus d'environ 277,2 millions de dollars en 2014-2015 qui ont entièrement été versés au Fonds vert, portant à 333 millions de dollars les revenus totaux pour 2013-2014 et 2014-2015. Par ailleurs, les premiers projets de crédits compensatoires ont été reçus et contribueront à l'atteinte de la conformité par les entreprises visées. À ce titre, le nombre d'établissements visés au 1 ^{er} janvier 2015 est passé à 92, comparativement à 72 un an plus tôt. Cette hausse résulte essentiellement de l'assujettissement, au 1 ^{er} janvier 2015, des distributeurs de carburants dont les produits génèrent des émissions de plus de 25 000 tonnes d'équivalents CO ₂ .

Objectif stratégique 6.3	Élaborer des propositions de modernisation de la Loi sur la qualité de l'environnement
Indicateur	Projet de loi élaboré (cible : d'ici 2014)
Résultats 2014-2015	Cible atteinte en 2011-2012 La Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect a été adoptée le 4 octobre 2011. Les modifications apportées ont permis d'accroître le pouvoir du Ministère en matière de sanctions administratives pécuniaires et de recouvrement. Les sommes recueillies sont versées au Fonds vert. De plus, le 25 février 2015, le ministre David Heurtel a annoncé le dépôt, au printemps 2015, d'un livre vert sur la révision du régime d'autorisation environnementale de la LQE. Ce livre vert présentera les orientations et les diverses mesures pouvant faire l'objet d'une modernisation du régime d'autorisation environnementale, lequel date de 1972. Des travaux ont été menés en mars 2015 en vue des consultations ciblées qui ont eu lieu en avril 2015.

Objectif stratégique 6.4	Se doter d'un plan ministériel pour assurer la pérennité du savoir et la disponibilité de l'expertise dans un contexte de mobilisation du personnel
Indicateur	Plan d'action ministériel relatif aux stratégies de transfert des connaissances et de l'expertise élaboré (cible : 2010)
Résultats 2014-2015	Cible atteinte en 2010-2011 Le Plan d'action ministériel relatif aux stratégies de transfert des connaissances et de l'expertise a été élaboré en mai 2010.
Indicateur	Taux de réalisation des activités prévues au plan d'action (cible : 75 %)
Résultats 2014-2015	En continu Le Plan d'action ministériel ayant pris fin le 31 mars 2014, la Direction des ressources humaines élaborera en 2015-2016 une démarche d'accompagnement en matière de maintien de l'expertise et des connaissances afin de mieux soutenir les gestionnaires du Ministère. Des outils seront développés pour accompagner les gestionnaires dans la planification, la préparation et l'organisation du transfert d'expertise.

LES RÉSULTATS DES PLANS D'ACTION DES CENTRES D'EXPERTISE

Cette section présente les résultats des plans d'action 2014-2015 du CEAEQ et du CEHQ. Les sections 6 et 7 comportent des précisions sur le suivi des indicateurs de performance et l'utilisation des ressources de ces deux unités visées par une convention de performance et d'imputabilité.

Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec

Améliorer notre efficience en optimisant nos processus

Le CEAEQ a amorcé un exercice de réflexion sur son mode de fonctionnement à la fin de l'exercice 2014-2015 et poursuit actuellement ce chantier visant à revoir son modèle d'affaires et à optimiser ses processus. Le CEAEQ a également entrepris d'optimiser la performance de son système de gestion de données de laboratoire. Un plan d'action des travaux à effectuer a été élaboré.

Assurer l'évolution prospective de nos expertises

Plusieurs activités ont été menées en rapport avec l'implantation de la criminalistique environnementale au CEAEQ, plus particulièrement la production d'un tableau comparatif des méthodes d'analyse pertinentes, la poursuite ou le lancement de six projets de développement technique et scientifique sur le sujet et l'organisation du 54^e Forum science environnement sur la criminalistique environnementale.

Le CEAEQ a également entrepris quatre projets de développement scientifique et technique relatifs aux approches analytiques moléculaires et génomiques :

- Développement d'approches pour la détermination des sources de pollution microbienne;
- Étude sur la quantification de *Legionella pneumophila* dans les effluents des papetières;
- Évaluation de la technique qPCR pour la confirmation des colonies suspectes dans le cas des méthodes d'analyse par culture pour les légionelles et les entérocoques;
- Implantation de l'analyse des profils métaboliques des microorganismes de l'eau, du sol et des sédiments exposés à différents contaminants par la technologie Biolog®.

Élargir la portée de l'accréditation

Le CEAEQ a collaboré à l'exercice de réflexion portant sur la révision de la LQE, notamment quant aux pouvoirs d'accréditation du ministre en matière d'environnement.

Le début de la caractérisation initiale des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées étant reporté à 2017, l'objectif d'offrir l'accréditation pour les besoins de cette caractérisation a également été reporté. Toutefois, le processus visant à permettre l'accréditation des laboratoires au moment opportun se poursuit.

Améliorer la qualité des services

Pour traiter les demandes des clients avec diligence et faciliter le travail du personnel du service à la clientèle, le CEAEQ a mis en place un mécanisme automatisé d'accusé de réception par courriel pour les demandes d'analyse qui lui sont adressées. Il a aussi produit des instructions de travail pour assurer en permanence des services adéquats et de qualité, ainsi qu'une grille de délais de livraison des résultats d'analyses pour mieux informer la clientèle.

Diversifier les sources de revenus autonomes

Le CEAEQ a mené une analyse sur les marchés potentiels dans le secteur analytique. Ce document indique les principaux marchés à considérer pour maintenir et diversifier les revenus autonomes et ainsi favoriser la pérennité de l'expertise et de la qualité des services offerts, notamment en soutien à la mission du Ministère.

Le CEAEQ continue ses démarches à l'échelle internationale. En août 2014, il a signé une entente avec la société Hidronor, au Chili, pour le renouvellement de l'accréditation des laboratoires d'analyse de cette dernière pour une période de cinq ans.

Centre d'expertise hydrique du Québec

Au cours de l'exercice 2014-2015, le Commissaire au développement durable a procédé à une vérification de l'optimisation des ressources portant sur les activités du CEHQ relatives à l'application de la loi à l'égard de la sécurité et de l'exploitation des barrages. Le rapport de vérification, rendu public le 3 juin 2015, présente douze recommandations à l'intention du Ministère. Un comité directeur composé de membres internes et externes a été créé afin de mettre en œuvre un plan d'action en trois phases, qui répondra aux recommandations et permettra d'optimiser les façons de faire.

Exploiter les barrages publics

Le résultat de l'application de la méthodologie d'évaluation de l'état des barrages publics à forte contenance a été publié par le gouvernement du Québec en mars 2015 dans le document intitulé « Les infrastructures publiques du Québec ».

Quatre projets majeurs reliés à la résorption du déficit d'entretien ont été réalisés ou sont en voie de l'être. L'entité administrative responsable de l'exploitation des barrages a fait l'objet d'une réorganisation majeure de façon à consolider les ressources affectées à l'entretien des barrages.

Gérer le domaine hydrique de l'État

Le CEHQ a réalisé 218 interventions de contrôle liées aux occupations sur le domaine hydrique de l'État au cours de l'exercice, comparativement à 141 en 2013-2014. L'objectif, qui était d'effectuer plus de 150 interventions, a été largement dépassé. Ces interventions se définissent par des inspections riveraines (122), la délivrance de permis d'occupation (73) et celle de nouveaux baux d'occupation en vertu du Règlement sur le domaine hydrique de l'État (23). L'écart avec l'exercice antérieur s'explique par des inspections riveraines (68) réalisées dans le cadre d'un projet pilote au lac Joseph, qui visaient à détecter les empiètements sur le domaine hydrique de l'État dans un secteur précis pour graduellement étendre la démarche à la grandeur du Québec.

Le CEHQ a réalisé un diagnostic préliminaire de l'application du Règlement sur le domaine hydrique de l'État. Celui-ci sera complété au cours de l'exercice 2015-2016.

Administrer la Loi sur la sécurité des barrages

Le CEHQ a réalisé 342 visites de vérification de barrages au cours de l'exercice, comparativement à 381 en 2013-2014. L'objectif, qui était d'effectuer 350 visites, a presque été atteint.

Le CEHQ s'est adjoint notamment l'expertise de la Direction de l'analyse économique et des lieux contaminés pour élaborer une stratégie de financement basée sur la révision de la tarification.

Connaissance et expertise hydrique

Le CEHQ a poursuivi le projet de veille hydrologique visant la prévision des crues dans le cadre du PACC 2013-2020. L'objectif, qui était de rendre disponibles sur Internet les prévisions des crues pour 10 rivières additionnelles, a été atteint, portant le total à 36 rivières. Une interface géomatique permettant la consultation des sites de prévisions a également été mise en place.

Pour avoir une meilleure connaissance des petits bassins versants de la Côte-Nord dans le réseau hydrométrique, une nouvelle station hydrométrique a été mise en place sur la rivière Riverin, à Port-Cartier. Elle est fonctionnelle depuis le 15 octobre 2014. Elle devient la station présentant le plus petit bassin versant instrumenté de la Côte-Nord.

Développement organisationnel

Le nouveau programme de prévention en santé et sécurité du travail a été mis en ligne sur le site intranet du CEHQ le 11 juillet 2014. Une procédure de traitement des demandes en matière de santé et de sécurité au travail a été élaborée et un plan d'action 2015-2017 a été adopté. Ce dernier prévoit, entre autres, la diffusion du programme de prévention auprès des employés.

Le CEHQ a effectué plusieurs ateliers de travail au cours de l'exercice dans le but d'élaborer son premier plan stratégique. L'élaboration du plan est en cours et sur le point d'être terminée.

Dans le but d'améliorer ses façons de faire, le CEHQ a entrepris, à l'été 2014, l'implantation d'une démarche d'amélioration continue qui s'appuie sur la méthode Lean Six Sigma. Sept employés venant de chaque direction du CEHQ ont été formés et ont reçu la certification permettant d'appliquer la méthode. Le CEHQ a procédé à l'inventaire de ses processus dans le but de déterminer ceux qui sont prioritaires à l'optimisation.

LES RÉSULTATS RELATIFS À LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENNES ET AUX CITOYENS

Le Ministère définit dans sa DSCC les normes de service qu'il s'engage à respecter. Chaque engagement fait l'objet d'un suivi de la performance ministérielle par rapport aux indicateurs établis.

En 2014-2015, le Ministère a entrepris de mettre à jour sa DSCC. Pour ce faire, l'ensemble des engagements sera revu dans un souci de maintenir un service à la clientèle de qualité tout en tenant compte de l'évolution des services offerts par le Ministère et de sa capacité organisationnelle.

Engagements généraux

Engagement 1	Communiquer avec vous dans un délai maximal d'un jour ouvrable lorsque vous laissez un message dans une boîte vocale
Indicateur	Pourcentage des appelants joints dans un délai d'un jour ouvrable ou moins
Résultats 2007-2008	68 %
Résultats 2010-2011	56 %
Résultats 2013-2014	Engagement non mesuré Cet engagement n'a pas été mesuré en 2013-2014, étant donné le nombre volumineux d'appels téléphoniques reçus concernant les événements survenus à Lac-Mégantic.
Résultats 2014-2015	Engagement non mesuré Cet engagement sera remplacé dans la nouvelle DSCC par un engagement visant la qualité du service des renseignements.

Engagement 2	Vous assurer de pouvoir parler à une personne, si vous le désirez, quand vous appelez aux heures d'ouverture de nos bureaux
Indicateur	Pourcentage des appelants ayant obtenu l'aide d'une personne directement ou après avoir appuyé sur le zéro
Résultats 2007-2008	93 %
Résultats 2010-2011	85 %
Résultats 2013-2014¹	93 %
Résultats 2014-2015	Engagement non mesuré Cet engagement fait l'objet d'une reddition de comptes tous les trois ans, et ce, tel que prévu dans la DSCC. La dernière reddition de comptes a été faite en 2013-2014.

1 Les résultats correspondent aux appels reçus par le centre d'appels du Ministère.

Engagement 3	Vous répondre ou vous adresser un accusé de réception dans les cinq jours ouvrables suivant la réception de votre demande écrite
Indicateur	Pourcentage des demandes écrites pour lesquelles le nombre de jours ouvrables entre la réception de la demande et l'envoi de l'accusé de réception ou de la réponse est inférieur ou égal à cinq
Résultats 2012-2013	88 %
Résultats 2013-2014	92 %
Résultats 2014-2015	93 %

Accueil et renseignements

Engagement 4	Vous offrir un service d'accueil et de renseignements dans toutes les régions du Québec
Indicateur	Pourcentage des directions régionales offrant un service d'accueil et de renseignements
Résultats 2012-2013	100 %
Résultats 2013-2014	100 %
Résultats 2014-2015	100 %

Engagement 5	Vous répondre en moins de 30 secondes lorsque vous acheminez un appel à notre centre d'information
Indicateur	Pourcentage des appels auxquels on a répondu en moins de 30 secondes au Centre d'information
Résultats 2012-2013	92 %
Résultats 2013-2014	92 %
Résultats 2014-2015	73 % La baisse observée s'explique par le fait qu'à partir d'avril 2014, et ce, jusqu'au départ du secteur des activités fauniques en septembre 2014, le centre de renseignements s'est retrouvé avec un volume d'appels trois fois supérieur à la même période de l'année antérieure.

Accessibilité à l'information

Engagement 6	Vous offrir sur notre site Web l'information concernant nos lois, nos règlements, nos politiques et nos programmes dès leur annonce officielle
Indicateur	Pourcentage de cas où l'information sur les lois, les règlements, les politiques et les programmes est offerte sur le site Web du Ministère dès leur annonce officielle
Résultats 2012-2013	100 %
Résultats 2013-2014	100 %
Résultats 2014-2015	100 %

Engagement 7	Vous offrir également sur notre site Web des études, des recherches et des rapports relatifs à l'état et à la gestion de l'environnement produits par le Ministère
Indicateur	Nombre de produits publiés sur le site Web du Ministère
Résultats 2012-2013	31 produits (résultats cumulatifs : 296 produits)
Résultats 2013-2014	58 produits (résultats cumulatifs : 354 produits)
Résultats 2014-2015	69 produits (résultats cumulatifs : 423 produits)

Plaintes à caractère environnemental

Engagement 8	Vous informer des suites qui seront données à votre plainte à caractère environnemental dans les 10 jours ouvrables suivant sa réception Vous donner une rétroinformation touchant les résultats découlant des actions prises, et ce, dans les 40 jours ouvrables suivant la réception de votre plainte à caractère environnemental
Indicateur	Pourcentage des plaignants informés de l'intervention prévue dans les 10 jours ouvrables
Résultats 2012-2013	92 %
Résultats 2013-2014	93 %
Résultats 2014-2015	92 %
Indicateur	Pourcentage des plaignants informés des résultats de l'intervention dans les 40 jours ouvrables
Résultats 2012-2013	81 %
Résultats 2013-2014	80 %
Résultats 2014-2015	83 %

Interventions d'Urgence-Environnement

Engagement 9	Dans le cas de situations nécessitant une intervention immédiate, vous fournir un service d'urgence environnementale 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, partout au Québec par l'entremise d'Urgence-Environnement
Indicateur	Pourcentage des heures de disponibilité du service Urgence-Environnement
Résultats 2012-2013	100 %
Résultats 2013-2014	100 %
Résultats 2014-2015	100 %

Demandes d'autorisation et de permis en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement

Engagement 10	Vous informer du nom de la personne responsable de votre dossier dans les cinq jours ouvrables suivant la réception de votre demande en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement
Indicateur	Pourcentage des demandes pour lesquelles un accusé de réception a été envoyé dans un délai de cinq jours ouvrables
Résultats 2012-2013	91 %
Résultats 2013-2014	91 %
Résultats 2014-2015	91 %

Engagement 11	Vous délivrer une réponse officielle dans les 75 jours suivant la réception de votre demande d'autorisation ou de permis pour les projets qui ne sont pas soumis à la procédure d'évaluation environnementale
Indicateur	Pourcentage des demandes d'autorisation réglées en 75 jours
Résultats 2012-2013	86 %
Résultats 2013-2014	88 %
Résultats 2014-2015	86 %

Projets soumis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement pour le Québec méridional

Engagement 12	Vous transmettre la directive sur l'étude d'impact que vous devez réaliser, de même que l'information concernant le cheminement de votre dossier, dans les 30 jours suivant le dépôt de votre avis de projet
Indicateur	Pourcentage des directives transmises en moins de 30 jours (par année)
Résultats 2012-2013	96 %
Résultats 2013-2014	93 %
Résultats 2014-2015	95 %

Accréditation des laboratoires d'analyse environnementale

Engagement 13	Vous assurer de la compétence des laboratoires accrédités par le Ministère à fournir une information de qualité dans leurs domaines d'accréditation
Indicateur	Pourcentage des laboratoires faisant l'objet d'un audit biennal
Résultats 2011, 2012 et 2013	97 %
Résultats 2013, 2014 et 2015	89 %
Indicateur¹	Pourcentage des laboratoires faisant l'objet d'une évaluation annuelle de la performance analytique
Résultats 2011, 2012 et 2013	100 %
Résultats 2013, 2014 et 2015²	93 %

1 L'indicateur du suivi de l'engagement concernant les évaluations de la performance analytique est calculé selon l'année civile depuis 2007.

2 Cinq nouveaux laboratoires ont été accrédités à la fin de l'exercice 2014-2015, après les essais d'aptitude de la programmation annuelle.

Plaintes sur la qualité des services

Engagement 14	Le Bureau des plaintes sur la qualité des services s'engage à tout mettre en œuvre pour traiter votre demande dans les 20 jours ouvrables suivant sa réception. Dans l'éventualité où ce délai ne pourrait être respecté, nous nous engageons à vous en informer
Indicateur	Pourcentage de plaintes traitées dans un délai de 20 jours ouvrables
Résultats 2012-2013	44 %
Résultats 2013-2014	21 %
Résultats 2014-2015	47 %
Indicateur	Pourcentage de cas dans lesquels le plaignant a été informé d'un retard dans le traitement de son dossier
Résultats 2012-2013	68 %
Résultats 2013-2014	96 %
Résultats 2014-2015	100 %

Le Ministère continue ses travaux visant à optimiser sa procédure et à en améliorer l'efficacité. Il souhaite poursuivre l'amélioration notée par rapport à la dernière année.

3. UTILISATION DES RESSOURCES

LES RESSOURCES HUMAINES

Effectif autorisé, exprimé en équivalents temps complet (ETC)

	Effectif autorisé ¹
2012-2013	1 731
2013-2014	1 744
2014-2015	1 712

¹ Afin d'assurer la cohérence dans la comparaison des trois années, l'effectif de 2012-2013 et de 2013-2014 a été ajusté afin de tenir compte du transfert au 1^{er} avril 2014 des activités fauniques et des parcs au MFFP. Sans ce transfert, l'effectif autorisé pour 2012-2013 et 2013-2014 aurait été respectivement de 1 748 et de 2 684.

Effectif en poste¹

	Réguliers	Occasionnels	Total
31 mars 2013	1 596	340	1 936
31 mars 2014	1 616	346	1 962
31 mars 2015	1 626	257	1 883

¹ Les données au 31 mars 2013 et 2014 ont été redressées de manière à exclure le nombre d'employés visés par le transfert au MFFP des activités fauniques et des parcs le 1^{er} avril 2014 et à rendre ainsi la comparaison significative. L'effectif en poste était de 1 955 au 31 mars 2013 et de 2 895 au 31 mars 2014.

La diminution de l'effectif en poste (79 employés) s'explique notamment par le gel d'embauche inhérent aux mesures de contrôle du recrutement sur des emplois réguliers et occasionnels de la fonction publique et les départs à la retraite.

Effectif utilisé par statut d'emploi, exprimé en équivalents temps complet¹

	Réguliers	Occasionnels	Total ²
2011-2012	1 442,4	311,0	1 753,4
2012-2013	1 459,6	343,7	1 803,3
2013-2014	1 521,9	265,4	1 787,3

¹ Effectif utilisé : consommation entre le 1^{er} avril et le 31 mars (cumulatif) qui représente les heures travaillées et payées. N'inclut pas les primes et les heures supplémentaires.

² Afin d'assurer la cohérence dans la comparaison, l'effectif utilisé a été ajusté en excluant la consommation du personnel des secteurs des activités fauniques et des parcs transférés au MFFP le 1^{er} avril 2014. L'effectif utilisé de l'exercice 2012-2013 aurait été de 1 774,2 et celui de 2013-2014, de 2 556.

Tout comme pour l'effectif en poste, la diminution de l'effectif utilisé entre 2013-2014 et 2014-2015 (16 ETC) résulte essentiellement du gel d'embauche inhérent aux mesures de contrôle du recrutement sur des emplois réguliers et occasionnels de la fonction publique et de l'obligation donnée au Ministère de respecter sa cible d'ETC utilisés.

Dépenses de formation et de perfectionnement du personnel

Année	Dépenses totales ¹
2012-2013	1 074 716 \$
2013-2014	2 967 271 \$
2014-2015	908 020 \$

1 En 2014, le secteur de la faune était sous la responsabilité du MDDELCC de janvier à mars. À compter du 1^{er} avril 2014, les secteurs de la faune et des parcs ont été transférés au MFFP.

Le Ministère respecte l'objectif prévu par la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, fixé à 1 % de la masse salariale. En 2014-2015, les dépenses de formation atteignent moins d'un million de dollars

Évolution des dépenses de formation et de perfectionnement par personne¹

Année ²	Proportion de la masse salariale (%) ³	Jours de formation par personne	Montant alloué par personne ⁴
2012	1,5	3,1	831 \$
2013	1,8	3,1	930 \$
2014	1,0	2,6	804 \$

1 Le dénominateur est le nombre total d'employés. Il se calcule en personnes et non en ETC. Le total représente tous les employés de l'organisation, y compris les cadres et les administrateurs de l'État, à l'exception des stagiaires et des étudiants.

2 Calculé selon l'année civile.

3 Ce calcul tient compte de la masse salariale qu'on trouve dans le rapport Sommaire des retenues et cotisations de l'employeur, qui est envoyé à Revenu Québec. Ce montant est établi pour une année civile.

4 En 2014, le secteur de la faune était sous la responsabilité du MDDELCC de janvier à mars. À compter du 1^{er} avril 2014, les secteurs de la faune et des parcs ont été transférés au MFFP.

Jours de formation et de perfectionnement du personnel, par catégorie d'emploi¹

Année	Cadres	Professionnels	Agents de la paix ²	Fonctionnaires
2012-2013	171	1 949	-	2 136
2013-2014	340	2 967	4 432	3 137
2014-2015	71	1 910	-	1 479

1 En 2014, le secteur de la faune était sous la responsabilité du MDDELCC de janvier à mars. À compter du 1^{er} avril 2014, les secteurs de la faune et des parcs ont été transférés au MFFP.

2 La catégorie « Agents de la paix » a été ajoutée à la suite de l'intégration des agents de la faune en 2013-2014. Depuis le 1^{er} avril 2014, les agents de la faune sont des employés du MFFP.

Nombre d'employés par catégorie d'emploi ayant pris leur retraite

	2012-2013	2013-2014 ¹	2014-2015
Cadre	5	9	3
Professionnel	33	27	23
Fonctionnaire	34	42	27

1 Le nombre d'employés ayant pris leur retraite au cours de l'exercice 2013-2014 a été de 106. Ce nombre a été ajusté de façon à exclure les 28 employés retraités des secteurs fauniques et des parcs aux fins de comparaison.

LES RESSOURCES BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES

Les ressources financières dont dispose le Ministère sont constituées des crédits qui lui sont alloués, des revenus autonomes perçus et des revenus versés au Fonds vert.

Budget de dépenses du Ministère

Le tableau qui suit présente les dépenses de 2014-2015 comparées à celles de 2013-2014.

Dépenses et investissements, à l'exception du Fonds vert (en milliers de dollars)

Programme Protection de l'environnement ¹	2014-2015		2013-2014	Variation
	Budget	Dépenses réelles ^{2, 4}	Dépenses réelles ^{3, 4}	
Dépenses	155 214,0	146 488,4	301 534,5	(155 046,1)
Investissements	53 649,3	28 243,2	35 758,0	(7 514,8)
Total	208 863,3	174 731,6	337 292,5	(162 560,9)

1 En 2013-2014, ce programme incluait la gestion des parcs.

2 Ces données sont tirées du système SAGIR en date du 31 mars 2015 et pourraient différer de celles qui seront présentées dans les Comptes publics 2014-2015.

3 Données tirées des Comptes publics 2013-2014.

4 Ces dépenses font abstraction de celles financées à même les revenus versés dans des comptes à fin déterminée. De l'information complémentaire sur ce sujet est présentée dans la sixième partie du présent rapport et dans les comptes publics du gouvernement.

La quasi totalité (94 %) de la diminution des dépenses de 155,0 millions de dollars et des investissements de 7,5 millions de dollars en 2014-2015 est attribuable au transfert au MFFP de la responsabilité des activités fauniques et des parcs antérieurement assumés par le MDDELCC. Le pourcentage restant de cette diminution (6 %) est notamment attribuable à la mise en œuvre de mesures d'économie en 2014-2015.

Le tableau qui suit présente une répartition, par élément, de l'ensemble des dépenses effectuées par le Ministère en 2014-2015, à l'exception de celles allouées au Fonds vert.

Programme 1 : Protection de l'environnement¹ – Dépenses 2014-2015, par élément
(en milliers de dollars)

Élément	Description	Budget 2014-2015	Dépenses	
			Réelles ^{2, 4} 2014-2015	Réelles ^{3, 4} 2013-2014
1	Politiques environnementales	25 031,0	20 979,9	21 539,1
2	Développement durable et suivi de l'environnement	15 510,0	14 459,3	58 966,0
3	Analyse et expertise régionales	23 046,8	19 642,3	23 077,2
4	Centre de contrôle environnemental du Québec	17 369,0	17 027,2	19 420,1
5	Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec	3 677,1	3 571,4	3 862,4
6	Centre d'expertise hydrique du Québec	15 498,1	14 984,7	14 720,0
7	Direction	5 382,2	5 802,1	6 935,3
8	Services à la gestion	49 699,8	50 021,5	54 210,5
9	Protection et mise en valeur de la ressource faunique	-	-	98 803,9
Total		155 214,0	146 488,4	301 534,5

1 En 2013-2014, le programme Protection de l'environnement incluait la gestion des parcs.

2 Ces données sont tirées du système SAGIR en date du 31 mars 2015 et pourraient différer de celles qui seront présentées dans les Comptes publics 2014-2015.

3 Données tirées des Comptes publics 2013-2014.

4 Ces dépenses font abstraction de celles financées à même les revenus versés dans des comptes à fin déterminée. De l'information complémentaire sur ce sujet est présentée dans la sixième partie du présent rapport et dans les comptes publics du gouvernement.

Revenus autonomes

Les revenus autonomes de 8,4 millions de dollars perçus par le Ministère en 2014-2015 proviennent de diverses sources, notamment de la délivrance d'autorisations, de droits, de permis et de certificats relatifs à la vente et à l'utilisation de pesticides ainsi qu'à la sécurité des barrages privés et publics, de la gestion des barrages publics et de l'accréditation de laboratoires.

En 2013-2014, les revenus autonomes perçus par le Ministère étaient de 45,3 millions de dollars. La diminution de 37,0 millions de dollars pour l'exercice 2014-2015 s'explique principalement par le transfert au MFFP de la responsabilité des activités fauniques, qui était antérieurement assumée par le MDDELCC.

Revenus autonomes du Ministère, à l'exception du Fonds vert (en milliers de dollars)

Types de revenus autonomes	2014-2015 ¹	2013-2014 ¹	Variation
Droits et permis	4 402,6	39 412,9	(35 010,3)
Vente de biens et de services	3 677,8	3 651,0	26,8
Intérêts, recouvrements et amendes	286,0	2 260,9	(1 974,9)
Total	8 366,4	45 324,8	(36 958,4)

1 Ces revenus font abstraction des sommes comptabilisées dans les comptes à fin déterminée.

Revenus et dépenses provenant du Fonds vert

Créé en 2006, le Fonds vert a été institué en vertu de la Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (RLRQ, chapitre M 30.001). Il représente un outil de financement important qui vise principalement à appuyer le Ministère et ses partenaires dans la réalisation de mesures favorisant un développement durable, notamment en matière de lutte contre les changements climatiques, de gestion des matières résiduelles et de gestion de l'eau.

Ce fonds spécial contribue de façon importante à la réalisation de la mission du Ministère, qui consiste à favoriser le développement durable du Québec par la protection de l'environnement, la préservation de la biodiversité et la lutte contre les changements climatiques. Le Fonds vert constitue également un formidable levier économique, stimulant continuellement l'innovation technologique et commerciale et participant ainsi à la croissance économique du Québec.

Le Fonds vert tire principalement ses revenus des moyens financiers instaurés pour lutter contre les changements climatiques, mais il bénéficie aussi de revenus issus de l'élimination des matières résiduelles, de la gestion de l'eau et d'autres sources, telles que la tarification des autorisations environnementales, la gestion des barrages, les amendes et les sanctions administratives pécuniaires. Un portrait général des revenus et des dépenses du Fonds vert est présenté à l'adresse suivante :

<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/ministere/fonds-vert/index.htm>

Prévision et résultats de l'exercice 2014-2015 (en milliers de dollars)

	Prévision des résultats 2014-2015 ¹	Résultats 2014-2015	Écart
Revenus	504 201,4	544 573,6	40 372,2
Dépenses	519 229,3	395 015,8	(124 213,5)
Excédent (déficit)	(15 027,9)	149 557,8	164 585,7

1 Budget de dépenses 2014-2015 – Fonds spéciaux, p. 28.

L'écart entre les revenus prévus et les revenus réels s'explique principalement par des revenus plus élevés que ceux prévus en ce qui concerne le marché du carbone, alors que les dépenses moins importantes que celles estimées résultent principalement d'un retard dans la mise en œuvre de certaines mesures du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques.

Revenus et dépenses provenant du Fonds vert (en milliers de dollars)

	Revenus	Dépenses	Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses
Changements climatiques	406 422,0	286 933,1	119 488,9
Matières résiduelles	112 941,5	84 242,4	28 699,1
Eau	2 855,7	2 102,4	753,3
Barrages	4 897,8	2 031,9	2 865,9
Général ¹	17 456,6	19 706,0	(2 249,4)
Total	544 573,6	395 015,8	149 557,8

1 Le volet « Général » comprend principalement les autorisations environnementales, les attestations d'assainissement en milieu industriel, les sanctions administratives pécuniaires et le Fonds du développement nordique.

Revenus et dépenses provenant du Fonds vert en 2013-2014 (en milliers de dollars)

	Revenus	Dépenses	Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses
Changements climatiques	220 820,7	233 584,1	(12 763,4)
Matières résiduelles	117 106,8	92 577,7	24 529,1
Eau	3 124,2	1 176,0	1 948,2
Barrages	5 019,4	2 018,6	3 000,8
Général	10 901,6	14 926,8	(4 025,2)
Total	356 972,7	344 283,2	12 689,5

Surplus cumulés au Fonds vert (en milliers de dollars)

	Surplus cumulés au 31 mars 2015	Surplus cumulés au 31 mars 2014	Variation
Changements climatiques	486 037,0	366 548,2	119 488,8
Matières résiduelles	130 445,5	101 746,4	28 699,1
Eau	8 786,6	8 033,3	753,3
Barrages	27 921,7	25 055,8	2 865,9
Général	7 659,7	9 909,0	(2 249,3)
Total	660 850,5	511 292,7	149 557,8

Dans le cadre de ses activités, dont la mise en œuvre des plans d'action sur les changements climatiques, le Fonds vert s'est engagé à verser des sommes à certains bénéficiaires au cours des années à venir. Le

montant des engagements au 31 mars 2015 s'élève à 327,3 millions de dollars² et sera financé par les surplus cumulés au Fonds vert.

Changements climatiques

Les sommes provenant des redevances sur les carburants et combustibles fossiles ainsi que du SPEDE sont versées au Fonds vert. Le PACC 2006-2012 et le PACC 2013-2020 sont financés en totalité par ces sommes.

Soulignons que le PACC 2006-2012 s'est traduit par le lancement de 40 programmes qui ont permis de soutenir 4 600 projets en matière d'efficacité énergétique, 392 projets dans le secteur manufacturier grâce auxquels des entreprises ont pu réduire leur facture énergétique et leurs émissions de GES, 40 projets de recherche réalisés en partenariat avec des universités québécoises et 69 millions de dollars d'investissements visant à soutenir la recherche et l'innovation, dont les technologies vertes. Par ailleurs, une augmentation de 11,5 % de l'achalandage du transport en commun a été observée entre 2007 et 2011, et 6 000 véhicules électriques, hybrides ou hybrides rechargeables ont été achetés grâce au programme de rabais financé par le Fonds vert.

Le PACC 2013-2020 disposera d'un budget de 3,3 milliards de dollars d'ici 2020 pour la mise en œuvre des 30 priorités qui le composent. Les sommes permettent au gouvernement du Québec de réinvestir dans notre économie afin de favoriser la réduction de notre consommation d'hydrocarbures et de stimuler le développement et l'utilisation des technologies vertes ainsi que l'exportation du savoir-faire québécois. Elles permettent également d'améliorer la qualité de vie des citoyens et des communautés par des interventions axées notamment sur la mobilité durable, l'efficacité énergétique et l'adaptation aux impacts des changements climatiques. À ce titre, 13 programmes destinés aux entreprises, aux citoyens et aux municipalités sont déjà en vigueur. Coordonnés par le MDDELCC, ces programmes sont principalement sous la responsabilité des ministères et organismes (MO) partenaires. De l'ensemble des sommes allouées aux MO en 2014-2015, le MTQ et le MERN en reçoivent respectivement environ 60 % et 30 %.

Les principaux résultats découlant des ressources financières ainsi engagées sont présentés dans le bilan 2013-2014 des PACC 2006-2012 et 2013-2020, disponible sur le site Web du Ministère. En plus de nombreux cobénéfices pour la société québécoise, la réduction totale d'émissions de GES obtenue au 31 mars 2014 grâce à la mise en œuvre des PACC s'élève à 3 012,9 kilotonnes d'équivalents CO₂. Des informations sur les PACC 2006-2012 et 2013-2020 sont également disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/ministere/fonds-vert/index.htm>

Bien que le PACC 2013-2020 n'ait débuté qu'en 2013-2014, son déploiement se déroule à un rythme soutenu. Au cours des années à venir, une augmentation des dépenses annuelles est prévue au fur et à mesure que les mesures qu'il renferme seront lancées.

.....

2 Ce montant pourrait changer après la validation du Contrôleur des finances et du Vérificateur général.

Répartition des revenus du Fonds vert pour les changements climatiques
(en milliers de dollars)

	Revenus 2014-2015	Revenus 2013-2014	Variation
Redevances	124 940,8	161 466,1	(36 525,3)
Droits d'émission de GES	277 183,5	55 804,6	221 378,9
Intérêts et revenus de placement	4 297,7	3 550,0	747,7
Total	406 422,0	220 820,7	185 601,3

Répartition des dépenses du Fonds vert pour les changements climatiques, par ministère
(en milliers de dollars)

	Revenus 2014-2015	Revenus 2013-2014	Variation
MAMOT	177,4	20,0	157,4
MAPAQ	873,8	39,0	834,8
MDDELCC	20 720,6	25 915,3	(5 194,7)
MEIE	590,7	1 133,6	(542,9)
MERN	809,0	450,0	359,0
MERN-FRN	85 737,4	47 927,4	37 810,0
MESRS	0,0	3 500,0	(3 500,0)
MFFP	209,2	47,0	162,2
MFFP-FRN	1 231,2	928,0	303,2
MSP	1 639,3	346,5	1 292,8
MSSS	4 000,1	1 854,4	2 145,7
MTQ	170 709,3	150 716,9	19 992,4
RBQ	235,1	706,0	(470,9)
Total	286 933,1	233 584,1	53 349,0

Matières résiduelles

Les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles sont versées au Fonds vert et contribuent à financer la gestion des matières résiduelles au Québec.

Ces redevances ont pour objectif de réduire les quantités de matières résiduelles qui sont éliminées et, par la même occasion, d'augmenter la durée de vie des lieux d'élimination. Internalisées dans la tarification requise pour l'enfouissement des matières résiduelles, elles constituent un outil économique qui permet de rendre plus compétitives les solutions de rechange à l'élimination des matières résiduelles.

Ces sommes permettent au gouvernement du Québec de financer différentes mesures pour favoriser l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Plusieurs mesures, y compris des programmes destinés aux entreprises, aux organismes de la société civile et aux municipalités, sont déjà en vigueur.

En 2014-2015, environ 80 % des sommes dépensées au volet « Gestion des matières résiduelles » l'ont été par l'entremise du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

Publié en 2014-2015, le bilan de mi-parcours de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles fait état de l'avancement des travaux prévus au Plan d'action 2011-2015. Ainsi, le bilan de mi-parcours a permis de constater qu'à la fin de l'année 2013, sur les 40 actions prévues initialement au Plan d'action 2011-2015, 21 actions ont été réalisées ou se poursuivent en continu, 14 actions sont en cours de réalisation et 5 actions sont à venir. De nouvelles actions se sont ajoutées, incluant un chantier sur la réduction à la source et un programme de financement destiné aux industries, commerces et institutions.

Grâce aux revenus du Fonds vert, le premier objectif du Plan d'action est en voie d'être atteint. En effet, 86 % des efforts nécessaires pour atteindre l'objectif consistant à ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées ont été accomplis. Par l'entremise de différentes mesures, le Fonds vert a permis de réduire à près de 724 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées en 2012.

De plus, le taux de valorisation de la matière organique en 2012 était de 25 % au Québec. Il s'agit d'une nette progression vers le bannissement de la matière organique à l'horizon de 2020. Cette année, le Fonds vert contribue au maintien et à la poursuite de plusieurs mesures d'importance dans le secteur des matières résiduelles, dont le Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage qui a bénéficié de près de 562,4 milliers de dollars en 2014-2015 provenant du volet « Matières résiduelles » du Fonds vert.

Répartition des revenus du Fonds vert pour les matières résiduelles (en milliers de dollars)

	Revenus 2014-2015	Revenus 2013-2014	Variation
Redevances	111 698,4	115 860,4	(4 162,0)
Intérêts et revenus de placement	1 243,1	1 246,4	(3,3)
Total	112 941,5	117 106,8	(4 165,3)

La diminution des revenus provenant des redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles en 2014-2015 s'explique par une réduction des quantités de matières résiduelles qui ont été éliminées, ce qui constitue l'objectif fondamental poursuivi par cet instrument économique et contribue donc à réduire les impacts environnementaux de l'élimination des matières résiduelles.

**Répartition des dépenses du Fonds vert pour les matières résiduelles
(en milliers de dollars)**

	Revenus 2014-2015	Revenus 2013-2014	Variation
Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles	68 242,5	70 966,5	(2 724,0)
Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage	562,4 ¹	562,0	0,4
Programmes de subventions gérés par RECYC-QUÉBEC	4 886,9	9 575,4	(4 688,5)
Chantier sur les matières organiques	326,0	747,1	(421,1)
Ensemble des autres mesures du Plan d'action 2011-2015	810,5	1 275,3	(464,8)
Autres activités liées aux matières résiduelles	9 414,1	9 451,4	(37,3)
Total	84 242,4	92 577,7	(8 335,3)

1 S'ajoutent à cette somme des dépenses de 1,3 million de dollars financées par le PACC 2013-2020.

Les sommes accordées en subvention en vertu du Programme de redistribution aux municipalités des redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles sont calculées en fonction des redevances perçues. La diminution des redevances en 2014-2015 entraîne une diminution proportionnelle des dépenses associées à ce programme.

La diminution des dépenses liées aux programmes de subvention gérés par RECYC-QUÉBEC s'explique par l'allocation de la totalité des fonds de certains programmes et par des retards dans la mise en œuvre des nouvelles actions découlant de l'exercice de révision du Plan d'action 2011-2015 réalisé dans le cadre du bilan de mi-parcours de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, en novembre 2014.

Gestion de l'eau

La redevance pour l'utilisation de l'eau, prélevée en vertu du Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau, est versée au Fonds vert pour assurer la gouvernance de l'eau.

Les sommes versées permettent au gouvernement du Québec de réinvestir dans différentes initiatives afin de favoriser la collaboration entre les acteurs du domaine de l'eau ainsi que l'acquisition, le partage et la diffusion des connaissances sur l'eau.

Répartition des revenus du Fonds vert pour la gestion de l'eau
(en milliers de dollars)

	Revenus 2014-2015	Revenus 2013-2014	Variation
Redevances	2 807,5	3 000,0	(192,5)
Intérêts et revenus de placement	48,2	124,2	(76,0)
Total	2 855,7	3 124,2	(268,5)

Répartition des dépenses du Fonds vert pour la gestion de l'eau
(en milliers de dollars)

	Revenus 2014-2015	Revenus 2013-2014	Variation
Gestion des connaissances et portail sur l'eau	725,1	193,7	531,4
Réseau de suivi de la qualité de l'eau (Réseau-rivières)	358,5	352,1	6,4
Soutien à la gestion intégrée du Saint-Laurent	731,1	0,0	731,1
Rapport sur l'état des ressources en eau	150,2	284,7	(134,5)
Autres activités de gestion de l'eau	137,5	345,5	(208,0)
Total	2 102,4	1 176,0	926,4

L'augmentation des dépenses relatives à la gestion des connaissances et du portail sur l'eau est attribuable au coût annuel du logiciel permettant de soutenir la solution en vue du déploiement du portail sur l'eau. Il est prévu que cette plate-forme supporte d'autres projets que celui du Portail sur les connaissances de l'eau.

Quant au volet « Soutien à la gestion intégrée du Saint-Laurent », les dépenses de 731,1 milliers de dollars en 2014-2015 ont servi à soutenir la mise en place de tables de concertation régionales.

Barrages

En 2007, le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec ont conclu une entente visant à transférer trois barrages fédéraux au gouvernement du Québec, soit le barrage des Quinze, le barrage Kipawa et le barrage Laniel, situés au Témiscamingue.

En vertu de cette entente, le gouvernement fédéral a versé au gouvernement du Québec la somme de 44,1 millions de dollars en compensation financière. Ce montant a été comptabilisé au Fonds vert à titre de revenu reporté et est constaté dans les revenus sur une période maximale de 20 ans. En 2014-2015, un montant de 4,9 millions de dollars a été inscrit aux revenus du Fonds vert comparativement à 5,0 millions de dollars en 2013-2014.

Volet « Général »

Divers autres revenus sont également versés au Fonds vert, dont ceux provenant des autorisations environnementales, des attestations d'assainissement en milieu industriel, des contributions du gouvernement du Canada découlant des ententes fédérales-provinciales conclues et des SAP.

Les revenus provenant de la tarification des autorisations environnementales servent à financer les dépenses liées aux activités visées par la tarification ainsi que le Programme d'aide aux municipalités dévitalisées.

Les droits annuels relatifs aux attestations d'assainissement en milieu industriel sont affectés au Programme de réduction des rejets industriels. Les activités relatives à ces attestations, auparavant comptabilisées dans le Fonds consolidé, sont dorénavant imputées au Fonds vert. Les revenus et les dépenses correspondantes sont ainsi comptabilisés au Fonds vert depuis 2014-2015.

Les sommes découlant des ententes conclues avec le gouvernement fédéral servent notamment à la surveillance hydrométrique sur le territoire québécois, au programme de Réseau climatologique du Québec et au suivi de la qualité de l'eau. Ces sommes sont affectées aux dépenses relatives à l'accomplissement des travaux prévus aux différentes ententes.

En ce qui a trait aux amendes et aux SAP, les sommes perçues sont utilisées entre autres pour permettre au Ministère d'exercer efficacement son rôle de surveillance et de contrôle du respect de la LQE et de ses règlements. Conséquemment, davantage de dépenses ont été imputées au Fonds vert de manière à mieux refléter le rapprochement des revenus et des dépenses correspondantes en 2014-2015.

La hausse des revenus et des dépenses du Fonds du développement nordique est attribuable à l'accentuation du déploiement du programme de réduction des délais pour la délivrance des autorisations en milieu nordique.

Répartition des revenus du Fonds vert pour le volet « Général » (en milliers de dollars)

	Revenus 2014-2015	Revenus 2013-2014	Variation
Autorisations environnementales	4 933,4	4 616,0	317,4
Attestations d'assainissement en milieu industriel	3 675,7	0,0	3 675,7
Contribution du gouvernement du Canada découlant des ententes fédérales-provinciales	1 252,8	1 331,2	(78,4)
Amendes	1 595,9	1 281,9	314,0
Sanctions administratives pécuniaires	2 450,2	1 638,3	811,9
Intérêts et revenus de placement	283,3	334,6	(51,3)
Fonds du développement nordique	2 796,5	1 100,0	1 696,5
Autres revenus	468,8	599,6	(130,8)
Total	17 456,6	10 901,6	6 555,0

Répartition des dépenses du Fonds vert pour le volet « Général »
(en milliers de dollars)

	Revenus 2014-2015	Revenus 2013-2014	Variation
Autorisations environnementales	7 533,7	6 572,4	961,3
Sanctions administratives pécuniaires	3 168,7	393,6	2 775,1
Fonds du développement nordique	2 796,5	1 001,9	1 794,6
Programme de réduction des rejets industriels	1 375,7	0,0	1 375,7
Ententes fédérales-provinciales	383,8	1 054,1	(670,3)
Autres dépenses	4 447,6	5 904,8	(1 457,2)
Total	19 706,0	14 926,8	4 779,2

Mesures de réduction de dépenses

Mesures de réduction des dépenses demandées au Fonds vert pour l'exercice 2014-2015
(en milliers de dollars)

Nature des dépenses	Cible de réduction	Réduction réalisée
Masse salariale	539,8	-
Dépenses de fonctionnement	200,6	-

En 2014-2015, le MDDELCC a réalisé une amélioration des résultats nets du Fonds vert de 164,6 millions de dollars par rapport aux prévisions initiales du 1^{er} avril 2014.

Le Fonds vert est une entité comptable qui ne comprend pas d'effectifs. Le MDDELCC y impute des dépenses de rémunération et de fonctionnement liées directement et exclusivement à des activités qui sont autorisées et financées par le Fonds vert. Pour les ministères partenaires, les dépenses de rémunération et de fonctionnement qui y sont imputées le sont selon le rythme de mise en œuvre du PACC 2013-2020.

En outre, le MDDELCC y comptabilise des dépenses correspondant aux revenus perçus dans le cadre d'activités menées dans les secteurs des matières résiduelles et de l'eau, entre autres.

LES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Dépenses et investissements prévus et réels en ressources informationnelles pour l'exercice 2014-2015 (en milliers de dollars)

MDDELCC	Dépenses et investissements prévus	Dépenses et investissements réels	Écart
Activités d'encadrement ¹	2 386,7	2 587,6	(200,9)
Activités de continuité	5 837,4	5 612,9	224,5
Projets	11 292,7	7 039,8	4 252,9
Total	19 516,8	15 240,3	4 276,5
Fonds vert	Dépenses et investissements prévus	Dépenses et investissements réels	Écart
Activités d'encadrement	0,0	0,0	0,0
Activités de continuité	1 090,6	723,2	367,4
Projets	3 408,5	1 979,5	1 429,0
Total	4 499,1	2 702,7	1 796,4
MDDELCC et Fonds vert	Dépenses et investissements prévus	Dépenses et investissements réels	Écart
Activités d'encadrement	2 386,7	2 587,6	(200,9)
Activités de continuité	6 928,0	6 336,1	591,9
Projets	14 701,2	9 019,3	5 681,9
Total	24 015,9	17 943,0	6 072,9

1 Les activités d'encadrement comprennent l'ensemble des activités de gestion et de soutien.

Le total des dépenses et investissements réels en ressources informationnelles pour le Ministère et le Fonds vert est inférieur à celui prévu pour l'exercice 2014-2015. En ce qui a trait aux activités d'encadrement, des travaux pour achever la mise en place et l'optimisation des outils de reddition de comptes ont nécessité plus d'efforts que ceux planifiés.

Pour ce qui est des activités de continuité, les dépenses réelles sont inférieures à celles prévues. Ceci est attribuable à une plus grande contribution des ressources internes en matière d'entretien, d'amélioration de systèmes et d'infrastructures technologiques.

Enfin, les dépenses affectées aux projets sont aussi moins élevées que celles prévues. Certains projets ont été temporairement mis en pause à la suite d'une révision de la stratégie de réalisation afin d'assurer l'arrimage avec des travaux ou des acquisitions concernant des infrastructures technologiques.

**Nombre de projets présentés au bilan annuel en ressources informationnelles
au cours de l'exercice 2014-2015**

	Nombre de projets
Projets MDDELCC	24
Projets Fonds vert	8
Total	32

**Liste et état d'avancement des principaux projets liés à
des ressources informationnelles en 2014-2015**

Liste des projets (MDDELCC)	Avancement (%)	Explications sommaires des écarts
Réseau de surveillance volontaire des lacs	61	Le calendrier de réalisation a été modulé en fonction de la priorisation de l'organisation, en tenant compte de la capacité organisationnelle du Ministère.
Optimisation des activités d'inspection liées au contrôle environnemental	35	Les travaux effectués ont permis de procéder à l'acquisition du progiciel en septembre 2014. Les travaux d'architecture détaillée se poursuivront en 2015-2016.
Mise à niveau des postes de travail – projet principal	84	Les travaux se déroulent comme prévu, avec cependant un léger décalage sur le plan du déploiement qui résulte des ajustements apportés aux applications et aux systèmes du Ministère.
Projet de règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	18	Les travaux reliés à l'architecture détaillée et à la conversion des données ont été plus complexes que prévu. Le coût global, la portée et l'échéancier du projet ne sont cependant pas compromis.
Liste des projets (Fonds vert)	Avancement (%)	Explications sommaires des écarts
Portail des connaissances sur l'eau	43	Les travaux d'architecture détaillée et d'analyse préliminaire de la géomatique du Portail ont progressé moins rapidement que prévu en raison des retards reliés à la sélection du logiciel. De plus, le calendrier de réalisation a été modulé en fonction de la capacité organisationnelle du Ministère.

**Ressources affectées aux principaux projets liés à des ressources informationnelles en 2014-2015
(en milliers de dollars)**

Liste des projets	Ressources humaines prévues ¹	Ressources humaines utilisées ¹	Ressources financières prévues ²	Ressources financières utilisées ²
Réseau de surveillance volontaire des lacs	71,0	52,2	368,1	15,6
Optimisation des activités d'inspection liées au contrôle environnemental	305,3	142,8	1 505,7	584,2
Mise à niveau des postes de travail – projet principal	735,2	139,8	2 508,4	2 598,3
Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	46,3	101,0	680,0	465,0
Liste des projets (Fonds vert)	Ressources humaines prévues ¹	Ressources humaines utilisées ¹	Ressources financières prévues ²	Ressources financières utilisées ²
Portail des connaissances sur l'eau	216,8	152,9	1 441,2	118,8

1 Les coûts en ressources humaines correspondent aux dépenses en rémunération du personnel.

2 Les coûts en ressources financières comprennent les services internes, les services externes, les acquisitions et locations de biens de même que les frais connexes.

En ce qui concerne le projet de réseau de surveillance volontaire des lacs, les travaux ont progressé selon le calendrier de livraison révisé afin de tenir compte des activités saisonnières de la ligne d'affaires.

L'acquisition du progiciel pour le projet d'optimisation des activités d'inspection reliées au contrôle environnemental s'est concrétisée à l'automne 2014 à la suite d'un appel d'offres public, mais les travaux d'architecture n'ont pas été réalisés au rythme prévu, reportant ainsi les dépenses et l'implantation de la solution en 2015-2016.

Le projet de mise à niveau des postes de travail a fait l'objet d'un léger dépassement par rapport aux prévisions initiales de réalisation.

Une contribution accrue des ressources internes de l'équipe d'architecture s'est traduite par une diminution des coûts concernant le projet de règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées.

Enfin, pour le projet de portail des connaissances sur l'eau, les travaux d'architecture détaillée et d'analyse préliminaire de la géomatique ont progressé moins rapidement que prévu en raison des retards reliés à la sélection du logiciel, ce qui a eu pour effet de reporter ces travaux à l'année financière suivante (2015-2016), et ce, sans impact sur le coût global du projet.

4. EXIGENCES

LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

En 2014-2015, le Ministère a reçu 11 721 demandes d'accès à des documents, un nombre comparable à celui de l'exercice précédent. De ce total, 88,2 % ont fait l'objet d'un traitement dans un délai de 20 jours. Par ailleurs, 4,9 % des demandes ont été traitées dans un délai compris entre 21 et 30 jours et 6,8 %, dans un délai dépassant 30 jours.

Les demandes sont formulées principalement par des entreprises, soit dans une proportion de 76,6 %. Viennent ensuite les organismes publics (8,2 %), les citoyennes et les citoyens (6,8 %), les études légales, soit les avocats et notaires (6,5 %), les journalistes (0,9 %), les groupes environnementaux (0,8 %) et les partis politiques (0,2 %). Les questions posées concernent principalement l'état environnemental d'un lieu (présence de contamination), les infractions commises sur ce lieu ou la portée d'une autorisation accordée par le Ministère.

Après vérification, le Ministère a répondu qu'il ne possédait aucun des documents demandés dans 47,2 % des cas. Par contre, 26,4 % des demandes ont donné lieu à un accès total à des documents. Un accès partiel (documents avec masquage) a également été accordé dans 20,1 % des cas. Les 6,3 % résiduels se partagent entre le refus de donner accès aux documents, le renvoi à un autre organisme public ou un désistement du demandeur.

Un refus total ou partiel est, de manière générale, le plus souvent fondé sur les dispositions suivantes de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A 2.1) :

- Confidentialité des renseignements personnels (articles 53 et 54);
- Renseignements confidentiels fournis par un tiers (articles 23 et 24);
- Renseignements relevant d'un autre organisme public (article 48);
- Avis ou recommandations d'un membre du Ministère (article 37).

Dans 16,5 % des réponses aux demandes d'accès, des renseignements personnels ont été protégés. Par contre, aucune demande d'accès n'a fait l'objet d'une demande d'accommodement raisonnable en vertu de la Politique sur l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées durant la même période.

Pour s'assurer que la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels s'applique de façon uniforme dans l'ensemble des bureaux du Ministère, un mécanisme de formation continue est maintenu et des formations spécifiques en matière d'accès sont données aux nouveaux employés.

Au cours de l'exercice 2014-2015, 40 demandes de révision de la décision rendue par la responsable ministérielle de l'accès ont été inscrites auprès de la Commission d'accès à l'information et 10 demandes ont fait l'objet d'un désistement du demandeur.

Les projets de sondage et de prestation électronique de services devant être soumis au Comité ministériel sur l'accès, la sécurité de l'information et la protection des renseignements personnels ont été approuvés ou discutés par quorum. Un bilan pour l'exercice 2014-2015, attestant notamment la diffusion des documents et des renseignements visés par le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, a été dressé conformément à la directive sur la mise en œuvre et la reddition de comptes de ce règlement.

LA SIMPLIFICATION RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIVE

Le Ministère a poursuivi la mise en œuvre du Plan d'action 2012-2015 de simplification réglementaire et administrative. Ce plan d'action comporte diverses cibles et divers objectifs visant à améliorer le service à la clientèle et à développer de meilleures pratiques réglementaires. Le bilan 2013-2014 du Plan d'action a été publié en septembre 2014 et rend compte de l'état d'avancement de l'ensemble des actions figurant au Plan d'action. Le bilan 2014-2015 est en cours de production, sa publication étant prévue à l'automne 2015.

Le Ministère a également tenu une troisième rencontre avec le comité consultatif le 12 mars 2015. Cette rencontre a été l'occasion de présenter le bilan 2013-2014 de mise en œuvre du Plan d'action aux membres du comité consultatif, de discuter des mécanismes de consultation du Ministère et de connaître les commentaires et les attentes des membres sur l'évolution du chantier et les démarches entreprises.

Enfin, conformément aux exigences gouvernementales de reddition de comptes en matière d'allégement réglementaire, le Ministère évalue annuellement le coût du fardeau administratif imposé aux entreprises et rend compte de l'objectif gouvernemental de réduction de 20 % du coût des formalités administratives pour la période 2004-2015. Les données les plus récentes révèlent, pour l'exercice 2013-2014, une réduction du nombre de formalités administratives et une augmentation du volume de celles-ci. En coût constant, une diminution de 2,4 % par rapport à 2012-2013 est observée. Depuis l'année de référence 2004, le Ministère a réduit de 12,3 % le coût de ses formalités administratives.

LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Depuis plus de quinze ans, le Québec applique une approche proactive en matière de lutte contre les changements climatiques : il met sur pied des actions concrètes de façon à réduire ses émissions de GES et à mieux s'adapter aux impacts des changements climatiques. À cet égard, le MDDELCC est désigné par la LQE comme coordonnateur de l'action gouvernementale. Il est notamment responsable de l'élaboration et de la proposition de plans d'action pluriannuels sur les changements climatiques, dont les mesures sont portées par plusieurs ministères et organismes, de même que du suivi à effectuer et de la reddition de comptes.

PACC 2006-2012 : un plan quasi accompli

Le PACC 2006-2012, qui a pris fin en décembre 2012, a permis au Québec de faire d'importantes avancées. Les données de l'Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre concernant l'année 2012 et leur évolution depuis 1990, publiées en avril 2015, indiquent que le Québec a réduit ses émissions de 8 % entre 1990 et 2012. Il a ainsi dépassé l'objectif qu'il s'était donné, soit une réduction de 6 % par rapport au niveau de 1990 en 2012.

PACC 2013-2020 : premières années de démarrage

À l'instar du plan d'action précédent, le PACC 2013-2020 mise sur plusieurs moyens d'intervention pour atteindre ses objectifs en matière de lutte contre les changements climatiques : des mesures réglementaires, des programmes de soutien financier, la sensibilisation et la formation, la recherche et le développement, l'adoption de mesures d'adaptation et de gestion des risques, des partenariats sur les scènes nationale et internationale de même que des mesures relatives à l'exemplarité de l'État.

Depuis le lancement du PACC 2013-2020, en 2012, 607 millions de dollars ont été ajoutés au cadre financier, le portant ainsi à 3,3 milliards de dollars. Ce financement permettra la mise en œuvre des 30 priorités du PACC 2013-2020, qui couvrent à la fois la réduction des émissions de GES et l'adaptation aux changements climatiques. Il s'agit entre autres de mesures associées à l'énergie, à la mobilité et à l'aménagement durable du territoire ainsi qu'au développement d'une économie verte et innovante. Plusieurs programmes et initiatives sont déjà lancés et d'autres sont en cours d'élaboration.

PACC 2013-2020 : d'importantes étapes de mise en œuvre en 2014-2015

Le processus de suivi et de reddition de comptes du PACC 2013-2020 a été renforcé et bonifié. Des ententes administratives couvrant la période 2013-2017 ont été conclues entre le MDDELCC et les ministères partenaires suivants au cours de l'exercice 2014-2015 : ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et ministère de la Sécurité publique (MSP). Ces ententes s'ajoutent à celles signées avec le MERN, le MTQ et la Régie du bâtiment du Québec (RBQ).

En 2014-2015, le SPEDE est entré dans sa deuxième période de conformité. Il couvre maintenant près de 85 % des émissions du Québec depuis l'assujettissement, le 1^{er} janvier 2015, du secteur de la distribution de carburants et combustibles au même titre que celui de l'électricité et des grandes industries émettrices. En 2014-2015, le Québec a tenu quatre ventes aux enchères d'unités d'émission de GES, dont les deux dernières conjointement avec la Californie. Compte tenu des deux ventes qui ont eu lieu en 2013-2014, les ventes aux enchères ont rapporté des revenus totaux de près de 333 millions de dollars pour ces deux années.

Les partenariats internationaux du Québec se sont intensifiés, notamment en matière de marché du carbone (depuis 2014, liaison avec la Californie et coprésidence de l'ICAP) et de promotion des actions des États fédérés en ce qui a trait à la lutte contre les changements climatiques (coprésidence de l'Alliance des États fédérés et des régions du Climate Group, participation active au Network of Regional Governments for Sustainable Development, organisation du Sommet de Québec sur les changements climatiques). La participation à plusieurs missions et événements internationaux d'envergure a permis de présenter les réalisations du Québec et d'établir de nouvelles relations et de nouveaux partenariats en matière de changements climatiques.

Différents programmes et diverses mesures en vigueur contribueront, au cours des prochaines années, à réduire davantage les émissions de GES du Québec et à améliorer sa résilience à l'égard des conséquences des changements climatiques.

La mise en œuvre des activités de recherche, de sensibilisation et de partenariat s'est poursuivie. Plusieurs initiatives en matière d'adaptation ont notamment été entreprises dans les domaines de la santé, des infrastructures, de l'agriculture, des transports, de l'eau, de la faune et de la flore. Parmi l'ensemble des ententes et des projets amorcés ou poursuivis en 2014-2015, notons :

- Le renouvellement du financement accordé au Consortium Ouranos (2,5 millions de dollars) pour le soutien à la recherche en adaptation;
- Le lancement de l'Observatoire québécois de l'adaptation aux changements climatiques dans le domaine de la santé;
- Une aide financière de 2 millions de dollars à Autobus Lion inc. pour soutenir la démonstration en situation réelle de l'utilisation d'un autobus scolaire électrique;
- Le renouvellement d'une subvention (2,8 millions de dollars) accordée à l'Université de Sherbrooke pour la Chaire de recherche industrielle sur l'éthanol cellulosique et les biocommodités.

LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

La Politique de financement des services publics, annoncée lors du dépôt du budget 2009-2010 et révisée en 2011, vise, grâce à de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services publics pour en maintenir la qualité et pour assurer la transparence et la reddition de comptes du processus tarifaire. En vertu de cette politique, les ministères et organismes sont tenus de rendre compte de leur tarification des biens et des services qu'ils fournissent à la population et aux entreprises.

À cette fin, le Ministère poursuit ses travaux visant à obtenir une estimation fiable du niveau de financement de ses biens et services tarifés et à établir ses ratios d'autofinancement. Les taux d'autofinancement et les coûts de revient des produits et services du CEAÉQ sont présentés dans la section du présent rapport qui est consacrée à cet organisme.

Les tarifs ont été indexés annuellement, en janvier ou en avril, en vertu des lois applicables et conformément à la Politique de financement des services publics.

La liste des produits et des services tarifés, les modes de fixation, d'indexation et de révision des tarifs de même que la date de la dernière révision tarifaire sont accessibles sur le site Web du Ministère. Les revenus de tarification sont, pour leur part, présentés dans la section « Les ressources financières » du présent rapport. Enfin, les exclusions en matière de tarification sont présentées dans les documents législatifs (lois, règlements, arrêtés ministériels).

Quatre nouveaux produits et services sont entrés en vigueur en 2014-2015 :

- Les produits concernant les données sur la qualité de l'air;
- Les produits concernant les données d'observation météorologiques;
- Les produits liés à des études hydrologiques;
- Le service professionnel concernant l'amélioration du régime des eaux.

Les demandes concernant les données sur la qualité de l'air ont été tarifées au cours de l'exercice 2014-2015 au même titre que les données météorologiques. Aussi, des frais de base ont été prévus pour la diffusion des données statistiques météorologiques et des données sur la qualité de l'air. Finalement, le Centre d'expertise hydrique du Québec facture de nouveaux services professionnels liés aux études hydrologiques et au régime des eaux.

L'ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI

Le gouvernement du Québec fixe des objectifs de représentation de groupes cibles au sein de la fonction publique. Les mesures d'accès à l'égalité pour les membres des communautés culturelles de même que le plan d'embauche pour les personnes handicapées concourent à l'atteinte de ces objectifs.

Embauche totale au cours de l'exercice 2014-2015

	Réguliers	Occasionnels	Étudiants	Stagiaires
Nombre total d'embauches	75	51	223	67

Nombre d'employés réguliers en place au 31 mars 2015

Effectif total (personnes)	1 626
----------------------------	-------

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupes cibles	2014-2015		2013-2014		2012-2013	
	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total (%)	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total (%)	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total (%)
Communautés culturelles	98	6,0	106	4,4	97	6,0
Autochtones	10	0,6	25	1,0	11	0,7
Anglophones	15	0,9	26	1,1	14	0,9
Personnes handicapées	19	1,2	27	1,1	24	1,5

De 2013-2014 à 2014-2015, le taux de représentativité des communautés culturelles est passé de 4,4 % à 6,0 %, se rapprochant de la cible gouvernementale de 9,0 % pour l'effectif régulier. Durant la même période, le taux de représentativité des personnes handicapées est passé de 1,1 % à 1,2 %, se rapprochant de la cible ministérielle de 2,0 % concernant l'effectif régulier.

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier, par catégorie d'emploi, au 31 mars 2015

Groupes cibles	Personnel d'encadrement		Personnel professionnel ¹		Personnel technicien		Personnel de bureau		Personnel des agents de la paix		Personnel ouvrier		Total	
	N ^b re	%	N ^b re	%	N ^b re	%	N ^b re	%	N ^b re	%	N ^b re	%	N ^b re	%
Communautés culturelles	-	0	58	6,7	30	5,9	10	7,2	-	-	-	0	98	6,0
Autochtones	-	0	4	0,5	1	0,2	4	2,9	-	-	1	10	10	0,6
Anglophones	-	0	12	1,4	1	0,2	2	1,4	-	-	-	0	15	0,9
Personnes handicapées	-	0	15	1,7	2	0,4	2	1,4	-	-	-	0	19	1,2
Sous-total	-	0	89	10,3	34	6,6	18	12,9	-	-	1	10,0	142	8,7
Non-membres	97	100,0	779	89,7	478	93,4	121	87,1	-	-	9	90,0	1 484	91,3
Total	97	100,0	868	100,0	512	100,0	139	100,0	-	-	10	100,0	1 626	100,0

1 Cela inclut notamment les ingénieurs, les avocats, les notaires et les conseillers en gestion des ressources humaines.

Taux d'embauche des membres des groupes cibles en 2014-2015

Statuts d'emploi	Embauche totale 2014-2015	Embauche de membres de groupes cibles en 2014-2015					Taux d'embauche par statut d'emploi (%)
		Communautés culturelles	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées	Total	
Réguliers	75	4	1	0	0	5	6,7
Occasionnels	51	2	0	0	2	4	7,8
Étudiants	223	12	0	0	0	12	5,4
Stagiaires	67	1	0	0	0	1	1,5

Taux d'embauche global des membres des groupes cibles, par statut d'emploi : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

	Réguliers (%)	Occasionnels (%)	Étudiants (%)	Stagiaires (%)
2012-2013	12,2	7,7	6,4	11,3
2013-2014	9,3	6,7	7,1	13,6
2014-2015	6,7	7,8	5,4	1,5

Le taux d'embauche pour l'ensemble des membres des groupes cibles, comparativement à l'embauche totale, s'établissait à 5,3 % en 2014-2015.

Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier en 2014-2015

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Personnel des agents de la paix	Personnel ouvrier	Total
Nombre d'employés réguliers	97	868	512	139	0	10	1 626
Nombre de femmes ayant le statut d'employée régulière	45	413	279	135	0	1	873
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier	46,4	47,6	54,5	97,1	0	10,0	53,7

Taux d'embauche des femmes en 2014-2015, par statut d'emploi

	Personnel régulier	Personnel occasionnel	Personnel étudiant	Personnel stagiaire	Total
Nombre d'embauches de femmes	50	34	146	42	272
Pourcentage par rapport au nombre total de personnes embauchées	66,7	66,7	65,5	62,7	65,4

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

	Automne 2014 (cohortes 2015)	Automne 2013 (cohortes 2014)	Automne 2012 (cohortes 2013)
Nombre de projets soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du PDEIPH	5	3	7

	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Nombre de nouveaux participants au PDEIPH accueillis au 31 mars	0	2	2

Autres mesures ou actions

Mesure ou action	2014-2015	
	Groupe cible visé	Nombre de personnes visées
Publication de deux manchettes dans l'intranet ministériel pour sensibiliser l'ensemble du personnel dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées (du 1 ^{er} au 7 juin 2014) et de la Journée internationale des personnes handicapées (3 décembre 2014)	Tout le personnel	2 000

L'EMPLOI ET LA QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION

La politique linguistique du Ministère vise à faciliter l'application des dispositions de la Charte de la langue française sur le plan administratif. Elle tient notamment compte de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration et de la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information et des communications.

En 2014-2015, dans le but de favoriser une amélioration de la qualité du français parmi les membres du personnel, sept capsules linguistiques ont été diffusées dans l'intranet ministériel.

Par ailleurs, le mandataire et le comité permanent chargé de l'élaboration, de la mise à jour et de l'application de la politique linguistique ministérielle ont poursuivi le processus de révision de cette politique. Un projet, approuvé par les autorités ministérielles, a été transmis à l'Office québécois de la langue française (OQLF) le 7 juillet 2014. Le Ministère devrait adopter sa nouvelle politique linguistique au cours de l'exercice 2015-2016, après avoir obtenu l'avis de l'OQLF, conformément à l'article 27 de la Politique gouvernementale.

LES BONIS AU RENDEMENT

Bonis au rendement accordés en 2014-2015 pour la période d'évaluation du rendement du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014

	Nombre de bonis au rendement	Montant total (000 \$)
Cadres	0	0 \$
Cadres juridiques ¹	-	-
Titulaires d'un emploi supérieur à temps plein	0	0 \$
Total	0	0 \$

1 La reddition de comptes pour les cadres juridiques relève du ministère de la Justice du Québec.

À la suite d'un décret gouvernemental prolongeant l'application de la Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette, les bonis au rendement des cadres et des cadres juridiques accordés en 2014-2015, pour la période d'évaluation du rendement allant du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014, ont été suspendus.

LA STRATÉGIE POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES (OVT)

En vertu de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, le Ministère doit faire état des résultats obtenus à l'égard d'actions figurant à l'annexe du document d'accompagnement intitulé *Un gouvernement en action pour mieux habiter et vivre de nos territoires*.

1. Soutenir la gestion intégrée des ressources en eau (objectif 8.4 de l'OVT)

Résultats 2014-2015

La gestion intégrée de l'eau par bassin versant couvrant l'ensemble des bassins versants des tributaires du Saint-Laurent est effectuée par 40 OBV dans autant de zones de gestion intégrée de l'eau. Les OBV ont le mandat d'assurer la concertation des acteurs du milieu autour des enjeux particuliers à chaque bassin versant. Le soutien financier accordé aux OBV et au Regroupement des organismes de bassins versants du Québec s'est poursuivi dans le cadre des conventions de contribution financière signées en 2013. Le dépôt des PDE de deuxième génération des OBV s'est effectué au 31 mars 2014. Douze d'entre eux ont reçu l'approbation du ministre et les autres sont en cours d'analyse.

Pour le Saint-Laurent lui-même, la mise en place graduelle de douze tables de concertation régionale (TCR) est en cours pour assurer la prise en compte des aspects particuliers à chaque zone du fleuve, de l'estuaire et du golfe. Actuellement, cinq TCR ont été mises en place, dont deux en 2014-2015; les autres le seront au cours des prochaines années. Un financement similaire à celui accordé aux OBV est alloué à chacun des organismes mandataires des TCR. Les cinq TCR mises en place amorcent, pour leur part, l'élaboration de leur plan de gestion intégrée régional respectif. De plus, en collaboration avec le gouvernement fédéral, le Ministère organise chaque année le Forum Saint-Laurent, permettant à l'ensemble des acteurs intéressés par la gestion intégrée du Saint-Laurent d'échanger sur des thèmes transversaux. Cet événement permet de partager de l'information afin de développer des visions et des actions communes autour d'enjeux touchant le Saint-Laurent.

2. Poursuivre le soutien aux conseils régionaux de l'environnement (objectif 8.5 de l'OVT)

Résultats 2014-2015

Le Ministère désigne le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) et les conseils régionaux de l'environnement (CRE) comme interlocuteurs privilégiés du gouvernement relativement aux questions environnementales. Les membres du RNCREQ et des CRE sont issus de divers horizons et poursuivent des objectifs communs. Ce réseau unique constitue un acteur influent dans le domaine de l'environnement au Québec.

Dans le cadre du Programme de soutien financier des CRE et du RNCREQ, ceux-ci se sont partagé, en 2014-2015, 1 885 000 \$, soit 105 000 \$ versés à chacun des 16 CRE et 205 000 \$ versés au Regroupement.

3. Favoriser une meilleure intégration de la planification des transports et de l'aménagement du territoire afin de réduire les émissions de GES (objectif 8.6 de l'OVT)

Résultats 2014-2015

Le MDDELCC a pris part à différentes initiatives qui concourent à une meilleure intégration de la planification des transports et de l'aménagement du territoire dans une perspective de réduction des émissions de GES, notamment dans le cadre du PACC 2013-2020.

À la suite d'une entente entre le Ministère et l'organisme Vivre en ville, conclue en février 2014, des monographies et des études de cas ont été produites, publiées et diffusées, notamment sur les thèmes de la requalification des banlieues ainsi que de l'aménagement d'écoquartiers et de quartiers de type Transit-Oriented Development. Des démarches d'accompagnement ont été menées avec les villes de Rivière-du-Loup, de Québec et de Longueuil. Le MAMOT, avec le soutien du MDDELCC, effectue des travaux dans le but de soutenir la poursuite de ces activités.

En 2013-2014, le MDDELCC avait entrepris des travaux en vue d'élaborer un programme destiné aux municipalités et visant la conception de milieux de vie écoresponsables où l'aménagement sera planifié de telle sorte que les déplacements au moyen d'un transport alternatif y seront priorités. À l'été 2014, des priorités différentes ont eu pour effet d'encourager la mise en place de mesures qui visent l'aménagement durable du territoire dans une perspective de lutte contre les changements climatiques et la poursuite du développement des réseaux de surveillance climatologique. Ce faisant, les travaux de développement d'un programme concernant les milieux de vie écoresponsables ont été reportés à l'exercice 2015-2016.

Deux programmes découlant de la priorité 13 – *Promouvoir le transport collectif et alternatif en améliorant l'offre, en développant les infrastructures et en facilitant les choix durables* – du PACC 2013-2020 étaient en œuvre en 2014-2015 : le programme Véloce II (volet 1 – *Développement des transports actifs dans les périmètres urbains*) et le Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services de transport collectif. Ce dernier a été remplacé en janvier 2015 par le Programme d'aide au développement du transport collectif.

Enfin, le MDDELCC collabore au renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire concernant le développement durable des milieux de vie. Ces orientations visent, entre autres, à réduire les émissions de GES par une meilleure intégration de la planification des transports et de l'aménagement du territoire.

4. Poursuivre la mise en œuvre du programme Climat municipalités (objectif 8.7 de l'OVT)

Résultats 2014-2015

Le programme Climat municipalités, issu du PACC 2006-2012, s'adressait à tous les organismes municipaux qui désiraient s'engager dans la lutte contre les changements climatiques. Dans le cadre de ce programme qui a été lancé en 2009 et qui a pris fin en décembre 2012, 254 demandes ont été acceptées, dont cinq pour la réalisation d'un plan d'adaptation. Elles couvrent les 17 régions administratives du Québec et environ 78 % de la population québécoise. Ce programme a permis de rejoindre les petites, moyennes et grandes municipalités, notamment 75 % des villes dont le nombre d'habitants est supérieur à 25 000. En date du 31 mars 2015, le Ministère avait reçu 252 inventaires, 250 plans d'action et quatre plans d'adaptation. Une municipalité s'est désistée avant d'entamer ses travaux, tandis qu'une autre s'est retirée après avoir effectué son inventaire. Les résultats du programme ont permis de tracer un portrait des émissions de GES pour les principaux créneaux d'émission et des mesures de réduction prévues dans les plans d'action par les organismes municipaux.

La mise en œuvre du programme Climat municipalités s'est donc poursuivie en 2014-2015 par l'analyse des inventaires, des plans d'action et des plans d'adaptation réalisés par les municipalités participantes. Par ailleurs, le travail se poursuit concernant la détermination des besoins des municipalités et la mise en œuvre d'un éventuel programme dans le cadre du PACC 2013-2020.

5. Reconduire et poursuivre la mise en œuvre du programme ClimatSol (objectif 8.8 de l'OVT)

Résultats 2014-2015

ClimatSol est un programme d'aide à la réhabilitation de terrains contaminés situés dans toutes les municipalités du Québec. Le programme est entré en vigueur le 27 août 2007 et devait prendre fin initialement le 31 mars 2010. Il a fait l'objet d'une prolongation jusqu'au 31 mars 2015 et exceptionnellement, pour les territoires désignés comme étant prioritaires par les villes de Montréal et de Québec, le programme s'étendra jusqu'au 31 mars 2017.

Le programme ClimatSol est doté d'une enveloppe budgétaire globale de 60 millions de dollars sur 8 ans et est financé à même les crédits budgétaires du Ministère. L'enveloppe est répartie de la façon suivante :

- 25,0 M\$ pour la Ville de Montréal (dont 8,1M\$ pour les sites prioritaires);
- 15,0 M\$ pour la Ville de Québec (dont 10,0M\$ pour les sites prioritaires);
- 20,0 M\$ pour les autres municipalités du Québec.

Depuis 2007, près de 220 projets de décontamination ont été acceptés et une somme de 38,3 millions de dollars a été versée aux municipalités participantes. Plus précisément en 2014-2015, c'est 81 dossiers traités et une somme de l'ordre de 22 millions de dollars qui a été versée.

Le Discours sur le budget 2015-2016 annonçait la mise en place du nouveau programme ClimatSol-Plus. Ce programme s'inscrit dans la continuité de ClimatSol et a pour objectif premier de récupérer les usages de terrains contaminés pour dynamiser des milieux urbains existants en intégrant de meilleures pratiques en matière d'aménagement du territoire. Par rapport à ClimatSol, le nouveau programme inclut notamment un objectif spécifique concernant la mise en place de mesures de lutte contre les îlots de chaleur.

D'une durée de 12 mois, ClimatSol-Plus entrera en vigueur à la date de son approbation par le Conseil du trésor. Il est doté d'une enveloppe budgétaire de 10,0 millions de dollars financée à même le Fonds vert, plus précisément à même le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques.

6. Consolider les réseaux de surveillance du climat, des ressources hydriques, des eaux souterraines et de la qualité de l'air (objectif 8.9 de l'OVT)

Résultats 2014-2015

La consolidation des réseaux de surveillance vise à assurer la fiabilité de la production, la conservation, la pérennité et l'accessibilité des données. Au 31 mars 2015, les réseaux de surveillance avaient été consolidés dans une proportion de 95,1 %, soit 233 stations de surveillance sur un total de 245.

7. Renforcer les modes de gestion de l'eau et de l'air (objectif 8.10 de l'OVT)

Résultats 2014-2015

Gestion de l'eau

Le 16 juillet 2014, le gouvernement a adopté le RPEP. Ce règlement a permis l'entrée en vigueur des dispositions de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection.

Le RPEP contient un ensemble de mesures permettant de mieux encadrer les prélèvements d'eau de surface et souterraine, et de mieux protéger les prélèvements d'eau à des fins de consommation humaine. Il crée l'obligation pour les municipalités de mener une analyse de vulnérabilité de leurs sources d'alimentation en eau potable afin d'en assurer la pérennité.

Le RPEP a également introduit des exigences parmi les plus sévères en Amérique du Nord pour encadrer les activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures et protéger les sources d'eau potable.

Au 31 mars 2015, dans le cadre du Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines, les études sur la connaissance des eaux souterraines des régions de Charlevoix-Haute-Côte-Nord, de la Chaudière-Appalaches et de l'Abitibi-Témiscamingue (phase 2), des bassins versants Nicolet-Bas-Saint-François, des bassins versants Nord-Est-Bas-Saint-Laurent et de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ont été déposées au Ministère.

Gestion de l'air

Une modification au RDOCECA a été publiée en décembre 2014 dans le but de corriger certains protocoles de calcul des émissions de GES, d'assujettir un plus grand nombre de distributeurs de carburants et de combustibles, et d'exiger des renseignements supplémentaires dans le rapport de vérification et la déclaration des émissions.

Un projet de règlement modifiant le RAA est paru pour prépublication à la Gazette officielle du Québec le 30 décembre 2014. Les modifications concernent les cuves d'aluminerie et, de façon mineure, deux articles portant sur les composés organiques volatils ainsi que la section applicable aux incinérateurs, pour permettre l'émergence de la technologie des torches au plasma.

Un guide d'application du RAA a été publié en février 2015 dans le but de clarifier ses articles et, ainsi, d'en faciliter la mise en œuvre et d'uniformiser les actions de même que les interventions du Ministère dans son application réglementaire. Ce guide présente des notes explicatives pour tous les articles du RAA. Il fournit aussi, en ce qui a trait à la portée des textes, des précisions qui facilitent la compréhension et l'application des dispositions réglementaires par les intervenants régionaux du Ministère.

Un guide d'instructions pour la préparation et la réalisation d'une modélisation de la dispersion atmosphérique concernant les projets miniers a été publié en janvier 2015, de manière à assurer l'uniformité entre les projets et à faciliter les échanges entre les experts du Ministère et les promoteurs ainsi que leurs consultants.

8. Poursuivre la mise en œuvre du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (objectif 8.12 de l'OVT)

Résultats 2014-2015

La mise en œuvre du Programme se poursuit.

Voir l'action 29, geste 66, dans la section du présent rapport qui porte sur le Plan d'action de développement durable 2008-2015 : *Soutenir financièrement la réalisation d'installations de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage.*

9. Créer de nouveaux parcs nationaux (objectif 9.41 de l'OVT)

Résultats 2014-2015

La création de parcs nationaux n'est plus sous la responsabilité du MDDELCC depuis le 24 avril 2014 (décret 384-2014).

LES STANDARDS GOUVERNEMENTAUX SUR L'ACCESSIBILITÉ WEB

Le Ministère doit présenter annuellement, dans son rapport annuel de gestion, un rapport sur le suivi de l'application des standards gouvernementaux sur l'accessibilité Web adoptés par le Conseil du trésor en 2011 :

- Standard sur l'accessibilité d'un site Web (SGQRI 008-01);
- Standard sur l'accessibilité d'un document téléchargeable (SGQRI 008-02);
- Standard sur l'accessibilité du multimédia dans un site Web (SGQRI 008-03).

Le Ministère souscrit à l'objectif poursuivi au regard de ces trois standards gouvernementaux et travaille de façon continue afin de se conformer à ceux-ci.

Le Ministère travaille également à la migration des postes informatiques pour les optimiser relativement à la version 2013 du système d'exploitation Windows et la suite Office 2010. Il est prévu d'attendre la fin de ces travaux avant de produire des documents Word et PDF accessibles. Dans l'intervalle, des mesures transitoires sont en vigueur pour assurer l'atteinte d'un seuil minimum acceptable d'accessibilité pour le nouveau contenu.

Le Ministère rend néanmoins certains documents accessibles, soit ceux dont le montage est effectué à partir du logiciel InDesign. Une liste de ces documents déposés sur le site Web du Ministère a d'ailleurs été transmise à Portail Québec le 30 mars 2015.

Les autorités ministérielles fixent les orientations en ce qui a trait à ces standards, sur recommandation de la Direction des communications et de la Direction générale des technologies de l'information, en s'appuyant sur les travaux du comité ministériel sur l'accessibilité du Web.

LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS DE MÊME QUE LES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS DE SERVICE

Cette section présente le niveau de l'effectif du Ministère et sa répartition par catégorie d'emploi, ainsi que les renseignements relatifs aux contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ ou plus.

Répartition de l'effectif pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015

CATÉGORIE	ETC utilisés	Nombre d'employés au 31 mars 2015
Personnel d'encadrement	96,3	97
Personnel professionnel	888,1	953
Personnel de bureau technicien et assimilé	776,3	795
Agents de la paix	1,7	-
Ouvriers	24,9	38
Total	1 787,3	1 883

Pour l'exercice 2014-2015, la cible fixée par le Conseil du trésor était de 1 712 et la consommation d'ETC du Ministère, de 1 787,3 ETC, ce qui représentait donc un dépassement de 75,3 ETC. Afin de réduire sa consommation d'ETC et d'atteindre la cible fixée par le Conseil du trésor, le Ministère s'est doté d'un plan de match sur deux ans qui a été approuvé par le Conseil du trésor. De plus le Ministère a mis en place divers chantiers de travail dans le but d'optimiser les processus de travail et de revoir certaines activités. Les principaux chantiers mis de l'avant portent notamment sur le régime d'autorisation environnementale, le contrôle environnemental et inspections ainsi que sur les activités relatives aux analyses environnementales.

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ ou plus et conclus entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2015

	Nombre	Valeur
Contrats de service avec une personne physique ¹	Aucun	0 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique ²	5	372 280,75 \$
Total	5	372 280,75 \$

1 Une personne physique, qu'elle soit en affaires ou non.

2 Inclut les personnes morales de droit privé de même que les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

5. DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'adoption de la Loi sur le développement durable en avril 2006 confère des obligations au Ministère, dont celle qui consiste à adopter un plan de développement durable et à en rendre compte annuellement. Cette section présente les résultats liés au Plan d'action de développement durable 2008-2015 (PADD 2008-2015) ainsi que le suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec

LES RÉSULTATS RELATIFS AU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2008-2015

En 2014-2015, le Ministère a continué la mise en œuvre du PADD 2008-2015. Les résultats de la septième année de mise en œuvre de ses actions sont présentés ci-après.

Objectif gouvernemental 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Objectif organisationnel « A »

Accompagner les intervenants ministériels et gouvernementaux engagés dans la démarche de développement durable.

Action 1

Proposer des outils pour faciliter la démarche de développement durable et d'aide à l'analyse de projets à cet égard.

Gestes

1. Développer et promouvoir des outils pour faciliter la prise en compte des principes de développement durable dans les décisions des organisations publiques.
2. Développer et promouvoir des outils et des grilles d'analyse et d'aide à la décision adaptés à la démarche de développement durable (p. ex., des activités de veille stratégique sur les modes de gouvernance de la démarche).
3. Actualiser les directives sectorielles dans l'application de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, et ce, dans un contexte de prise en compte des principes de développement durable. (Terminé en 2011-2012.)

Cibles et indicateurs

Proposer trois outils pour faciliter la démarche de développement durable et l'analyse de projets par les intervenants ministériels et gouvernementaux engagés dans la démarche de développement durable.

Cible : 40 % des intervenants ministériels et gouvernementaux engagés dans la démarche de développement durable devront avoir utilisé formellement les trois outils.

Résultats 2014-2015

Depuis 2008, les trois outils développés, soit le *Guide pour l'élaboration d'un plan d'action de développement durable*, le *Guide pour la prise en compte des principes de développement durable* et le *Guide pour un financement responsable*, ont été diffusés auprès de la totalité des intervenants du réseau des officiers de développement durable dans les MO qui en ont pris connaissance. Ils ont été utilisés respectivement par les organisations dans des proportions de 100 %, de 82 % et de 17 %. Un total de 19 organisations sur 119 ont utilisé les trois outils depuis 2008, ce qui représente 16 % du nombre des MO. De plus, 98 organisations sur 119 ont utilisé au moins deux outils proposés. De nouveaux outils ont été élaborés et d'autres, précisés au cours de l'année. Des formations et des accompagnements, notamment sur les principes de développement durable, ont été offerts (geste 1). Ces sujets ont été intégrés dans le projet de stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. Les activités de veille stratégique se poursuivent (geste 2).

Action 2

Assurer le fonctionnement et la coordination des mécanismes de concertation gouvernementaux de la démarche de développement durable.

Gestes

4. Mettre en place des mécanismes de concertation et le partage d'expertises et d'expériences entre les ministères et organismes.
5. Animer le Comité interministériel du développement durable (CIDD).

Cibles et indicateurs

Taux de ministères et organismes participant aux mécanismes (dont les activités incontournables).

Cible : 100 % des ministères et organismes visés ayant plus de cinq employés.

Résultats 2014-2015

Durant la période 2008-2015, 100 % des MO ont participé à l'un ou l'autre des mécanismes de concertation mis en place (geste 4). L'enrichissement de l'extranet Développement durable s'est poursuivi (geste 4). Deux rencontres du CIDD ont été tenues le 26 août 2014 (geste 5). Ces rencontres ont notamment permis de réfléchir et d'échanger sur les orientations et les objectifs potentiels à proposer pour la stratégie révisée 2015-2020.

Objectif organisationnel « B »

Promouvoir le développement durable au sein de l'administration publique et auprès du public.

Action 3

Coordonner les activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation à la démarche de développement durable dans l'administration publique (modifiée).

Gestes

6. Proposer et coordonner l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan gouvernemental de sensibilisation et de formation de catégories ciblées de personnel de l'administration publique à la démarche de développement durable (CIDD).
7. Mettre en œuvre un plan de sensibilisation et de formation du personnel du MDDELCC à la démarche de développement durable.
8. Instaurer des pratiques destinées à permettre aux futurs employés retraités du MDDELCC de léguer leurs connaissances et leurs expertises tacites et organisationnelles.
9. Mettre en place les moyens pour connaître l'évolution du niveau de connaissance de la démarche de développement durable par le personnel de l'administration publique.

Cibles et indicateurs

Taux des employés rejoints par les activités de sensibilisation au développement durable, dont le taux des employés ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable.

Cibles :

Avoir sensibilisé 80 % du personnel du Ministère d'ici 2011.

Que 50 % du personnel ciblé du Ministère ait suivi une formation traitant minimalement des deux contenus de référence d'ici le 31 mars 2013.

Résultats 2014-2015

Plusieurs activités ont été offertes aux MO dans le cadre du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation à la démarche de développement durable, dont des formations sur la prise en compte des principes de développement durable pour les nouveaux employés et sur le financement responsable, et des nouveaux outils de formation en matière de développement durable. Depuis 2014, le nombre de personnes formées en ce qui concerne la prise en compte des principes de développement durable au Ministère a atteint 331, soit 66,5 % des 498 personnes désignées.

Action 4

Coordonner un plan de communication et d'information du public sur la démarche de développement durable.

Gestes

10. Proposer et mettre en œuvre un plan de communication, dont des outils d'information et de sensibilisation du public et des intervenants québécois, sur la démarche de développement durable (CIDD).
11. Mettre en place les moyens pour connaître l'évolution du niveau de connaissance de la démarche de développement durable au sein de la population.

Cibles et indicateurs

Taux de pénétration (taux de notoriété) de la Loi sur le développement durable au sein de la population.

Cible : 25 % de la population.

Résultats 2014-2015

La cible de 25 % visant la connaissance de la définition de l'expression « développement durable » au sein de la population a été atteinte en 2011-2012 (geste 11). La mise en œuvre du Plan de communication publique sur la démarche de développement durable, adopté en 2008, se poursuit. Des activités et des outils de communication publique sur le développement durable ont été élaborés ou coordonnés par le Ministère, notamment des conférences, des bulletins électroniques et des fiches techniques accessibles à tous pour des pratiques écoresponsables. Le Rapport sur l'application de la Loi sur le développement durable, le Rapport quinquennal de mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 et l'État de situation du développement durable au Québec (rapport de la période 2006-2013) ont également été produits, adoptés, diffusés et rendus accessibles sur le site Web du Ministère (geste 10).

Objectif gouvernemental 2

Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec.

Objectif organisationnel « C »

Coordonner l'élaboration et la mise en œuvre de mesures de suivi de la démarche gouvernementale et de la démarche québécoise de développement durable.

Action 5

Coordonner les travaux d'élaboration, de mise en œuvre et de révision, dont les bilans périodiques de la Stratégie gouvernementale.

Gestes

12. Former et accompagner les ministères et les organismes à l'utilisation du Guide d'élaboration d'un plan d'action de développement durable.
13. Développer, mettre en place et utiliser un mécanisme de suivi et de mesure des activités de mise en œuvre, des résultats de la Stratégie et de ses objectifs par les ministères et organismes.
14. Coordonner la révision gouvernementale de la Stratégie, dont la production d'un état de situation du développement durable au Québec.

Cibles et indicateurs

Taux des ministères et organismes publics ayant intégré leurs bilans de développement durable dans leurs rapports annuels.

Cible : 100 % des ministères et organismes visés ayant plus de cinq employés.

Résultats 2014-2015

Le Guide d'élaboration d'un plan d'action de développement durable a été produit et sera publié au moment de l'adoption de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 (geste 12). Lors de la collecte des indicateurs annuels de performance administrative pour la période 2012-2013, 118 des 119 MO visés ont indiqué avoir publié une section distincte traitant de leur bilan de développement durable, ce qui représente un taux de plus de 99 % (geste 13). Le Rapport quinquennal de mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 a été adopté par le Conseil des ministres le 29 janvier 2014 et déposé à l'Assemblée nationale le 19 février 2014 (geste 13). L'État de situation du développement durable au Québec (rapport de la période 2006-2013) a été transmis aux autorités du Ministère en août 2014 et mis en ligne sur le site Web le 3 décembre 2014. Les travaux d'élaboration de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 se poursuivent. Au cours de l'exercice 2014-2015, ainsi que l'exige la Loi sur le développement durable (article 8), une consultation publique a été menée par la Commission des transports et de l'environnement, entre le 23 janvier et le 11 février 2015, sur un projet de stratégie révisée 2015-2020. Au total, 57 mémoires ont été déposés à la Commission.

Objectif gouvernemental 4
Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

Objectif organisationnel « D »
Développer des approches et des outils de prévention et de gestion des risques.

Action 6
Adopter une approche basée sur le risque environnemental dans les secteurs de l'analyse environnementale.

Gestes

15. a. Produire un document d'orientation de l'application de l'approche basée sur le risque environnemental dans l'analyse des projets soumis à l'obtention d'un certificat d'autorisation (ajouté).
- b. Identifier les types de projets dont le processus d'analyse pourrait être modulé en fonction du risque environnemental.
16. Définir les adaptations requises au processus d'analyse (modifié).

Cibles et indicateurs

Types de projets identifiés pour lesquels l'analyse pourrait être modulée en fonction du risque environnemental.

Cibles : Document d'orientation de l'application de l'approche basée sur le risque environnemental à l'analyse d'ici 2015 (ajoutée). Types de projets identifiés d'ici 2015 (modifiée).

Résultats 2014-2015

Le document d'orientation concernant l'application de l'approche basée sur le risque environnemental est devenu un livre vert (version préliminaire) en vue d'un dépôt à l'Assemblée nationale. Le 25 février 2015, le ministre David Heurtel a annoncé publiquement son intention de réviser le régime d'autorisation de la Loi sur la qualité de l'environnement. La liste potentielle des projets dont le processus d'analyse pourrait être modulé en fonction du risque environnemental comprend maintenant des activités classées en quatre catégories de risques.

Action 7
Adopter une approche basée sur le risque environnemental pour optimiser l'effort de contrôle environnemental.

Gestes

17. Mettre en œuvre des programmes d'inspection des lieux d'enfouissement (sanitaire, technique, de débris de construction et de démolition) ainsi que des dépôts de matériaux secs basés sur le niveau de risque environnemental. (Terminé en 2008-2009.)
18. Évaluer l'application de l'approche basée sur le risque environnemental dans d'autres secteurs. (Terminé en 2010-2011)
19. Mettre en œuvre d'autres programmes d'inspection basés sur le risque environnemental.

Cibles et indicateurs

Nombre de nouveaux programmes d'inspection basés sur le risque environnemental mis en œuvre par le Centre de contrôle environnemental du Québec.

Cible : Six nouveaux programmes de contrôle d'ici 2015 (modifiée).

Résultats 2014-2015

Quinze programmes et activités d'inspection sont actuellement basés sur le risque. Trois nouveaux programmes ont d'ailleurs été mis en œuvre au cours de l'année 2014-2015. D'autres programmes ont également été adaptés au concept de risque. L'approche basée sur le risque est implantée à travers le processus de planification des opérations et les pratiques d'inspection.

Action 8

Accroître progressivement la démarche de développement durable dans le cadre législatif et réglementaire de protection de l'environnement.

Gestes

20. Proposer pour adoption un projet de loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection. (Terminé en 2008-2009.)
21. Proposer et mettre en œuvre un règlement sur la responsabilité élargie des producteurs afin d'obliger la récupération et la mise en valeur des produits en fin de vie utile (produits électroniques, piles, lampes fluorescentes, etc.). (Terminé en 2011-2012.)
22. Instaurer un régime d'autorisation renouvelable pour les projets de captage d'eau souterraine et de surface. (Terminé en 2014-2015.)
23. Adapter le Règlement sur le traitement des eaux usées des résidences isolées aux nouvelles réalités environnementales.
24. Revoir la Loi sur la conservation du patrimoine naturel pour faciliter son application (impact sur les tiers) et revoir les mécanismes de consultation.
25. Proposer, pour adoption, le projet de loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives en matière de changements climatiques. (Terminé en 2009-2010.)

Cibles et indicateurs

Nombre d'interventions réglementaires et législatives prenant en compte les principes de développement durable.

Cible : Prise en compte des principes de développement durable dans l'élaboration de six lois et règlements d'ici mars 2015 (modifiée).

Résultats 2014-2015

Des six lois et règlements indiqués initialement dans la cible, quatre ont été adoptés (gestes 20, 21, 22 et 25). Le RPEP a été adopté le 16 juillet 2014 et est entré en vigueur le 14 août 2014 (geste 22). Parmi les deux autres, l'un fait l'objet d'une analyse pour ce qui est des commentaires reçus lors de la consultation publique et d'une recherche de solutions aux préoccupations soulevées quant à la problématique d'application du Règlement en sol argileux (geste 23), et l'autre a été reporté (geste 24).

Objectif gouvernemental 5

Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences.

Objectif organisationnel « E »

Développer des approches et des outils de prévention et de gestion des risques.

Action 9b

Débuter la mise en œuvre du Plan d'action 2013-2020 de lutte contre les changements climatiques visant la réduction des gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques.

Gestes

26. b. Débuter la mise en œuvre des actions prévues au PACC 2013-2020 qui sont sous la responsabilité du MDDELCC (programme Climat-Municipalités 2, surveillance et acquisition de connaissances sur le climat, la qualité de l'air et les précipitations, instauration du SPEDE, etc.).
27. b. Coordonner et assurer le suivi de la mise en œuvre des actions prévues au PACC 2013-2020 qui sont sous la responsabilité d'autres ministères et organismes (MERN, MTQ, MAPAQ, MSSS, MSP, MFE, RBQ, MESRS, CSPQ, SCT, MAMOT).

Cibles et indicateurs

Pourcentage des actions prévues au PACC 2013-2020 ayant été amorcées.

Cible : Avoir amorcé au moins 50 % des actions prévues.

Résultats 2014-2015

Au cours des années budgétaires 2013-2014 et 2014-2015, la mise en œuvre de 23 des 29 actions sous la responsabilité du MDDELCC a été amorcée, soit 79 % des actions entreprises sous la responsabilité du MDDELCC, comparativement à 62 % en 2013-2014. Au 31 mars 2015, 58 des 89 actions sous la responsabilité des ministères et organismes autres que le MDDELCC avaient été amorcées, ce qui représente 65 % de l'ensemble des actions du PACC 2013-2020. Le MDDELCC a poursuivi la signature des ententes administratives avec les MO concernés par le PACC 2013-2020 (huit ententes conclues) et il a coordonné trois exercices de suivi à cet effet.

Action 10

Développer et soutenir des mécanismes d'aide à la décision et d'avertissement des populations à risque pour des situations environnementales particulières.

Gestes

- 28. Développer en partenariat des indices informatifs (qualité de l'air/risques associés à des polluants ou à des contaminants, dont les pesticides) (MSSS, INSPQ, MAPAQ).
- 29. Diffuser l'information sur les urgences environnementales (registre).

Cibles et indicateurs

Nombre de mécanismes produits en vue d'informer les populations à risque et taux de diffusion dans les délais prévus.

Cible : 100 % des mécanismes (indices) produits et diffusés dans les délais prévus.

Résultats 2014-2015

Depuis 2008, la transmission de données relatives à la qualité de l'air et au climat est effectuée conformément au protocole d'entente signé par les partenaires (MDDELCC, MSSS et INSPQ) (geste 28). Les indicateurs de risques pour le secteur agricole ont été publiés dans les bilans des ventes de pesticides pour 2011 et 2012, et les indicateurs de risques associés au secteur des golfs ont été publiés dans le bilan des plans de réduction des pesticides sur les terrains de golf au Québec pour 2009-2011 (geste 28). De plus, la diffusion du registre sur les urgences environnementales s'est poursuivie. Tous les mécanismes prévus initialement ont été produits et sont diffusés selon les échéanciers de travail établis (geste 29).

Action 11

Coordonner la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental sur les algues bleu-vert.

Gestes

- 30. Mettre en œuvre un plan gouvernemental sur les algues bleu-vert concernant les autorités locales et les organisations du milieu axé sur la prévention et les interventions en lien avec les plans d'eau touchés par des fleurs d'eau d'algues bleu-vert (MAMOT, MAPAQ, MSSS, MFE – Mission Économie, MERN, MTQ, MSP, Secrétariat à la communication gouvernementale, Services Québec).

Cibles et indicateurs

Nombre et taux des actions prévues au plan d'action sur les algues bleu-vert mises en place dans les délais prévus.

Cible : 100 % des actions réalisées dans les délais prévus.

Résultats 2014-2015

Au 31 mars 2015, 100 % des actions prévues au plan d'intervention étaient entreprises, dont 71 % étaient effectuées (geste 30).

Objectif gouvernemental 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

Objectif organisationnel « F »

Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les activités quotidiennes de gestion de l'Administration.

Action 12

Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable.

Gestes

31. Mettre en œuvre un système de gestion environnementale au MDDELCC, notamment en priorisant l'utilisation de la visioconférence, les mesures pour interdire les bouteilles d'eau commerciales dans les salles de réunion et la sensibilisation du personnel à l'écoconduite et à l'utilisation écoresponsable des transports.
32. Proposer et promouvoir auprès des ministères et organismes un cadre de gestion environnementale et les accompagner dans leur démarche d'adoption et de mise en œuvre d'un cadre ou d'un système de gestion environnementale.
33. Évaluer les façons d'introduire ou de prendre en compte la pensée du cycle de vie dans le choix d'activités ayant une incidence sur la production et la consommation responsables.
34. Coordonner, conjointement avec le Secrétariat du Conseil du trésor, l'élaboration et la réalisation du plan de mise en œuvre de la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable.
35. Mettre en place et coordonner les travaux des intervenants gouvernementaux qui peuvent influencer rapidement l'adoption de pratiques d'acquisition écoresponsables (CSPQ, MFE – Mission Économie, SCT) et les travaux des responsables de la mise en œuvre des politiques et des objectifs nationaux énoncés dans la Politique pour un gouvernement écoresponsable (RECYC-QUÉBEC, BEIE, SIQ, CSPQ).
36. Promouvoir l'adoption d'activités de gestion environnementale par les laboratoires gouvernementaux et privés (SIQ, RECYC QUÉBEC). (Terminé.)

Cibles et indicateurs

État d'avancement de la mise en œuvre du système de gestion environnementale, de mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale et de la mise en œuvre de pratiques d'acquisition écoresponsables.

Cibles : Avoir adopté un système de gestion environnementale.

Sept mesures ou activités mises en œuvre pour contribuer directement à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de gestion environnementale³ (modifiée).

Sept pratiques d'acquisition écoresponsables⁴ (modifiée).

Résultats 2014-2015

Jusqu'à ce jour, le Ministère a réalisé six mesures recommandées pour contribuer à l'atteinte des objectifs environnementaux nationaux en matière de gestion environnementale et mis en œuvre les sept pratiques d'acquisition écoresponsables recommandées (geste 31).

.....

3 Cela fait référence à la question 8 des indicateurs annuels de performance administrative de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013.

4 Cela fait référence à la question 9 des indicateurs annuels de performance administrative de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013.

Objectif gouvernemental 8

Augmenter la part des énergies renouvelables ayant une incidence moindre sur l'environnement (biocarburants, biogaz, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydroélectricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec.

Objectif organisationnel « G »

Valoriser la biomasse de matières résiduelles en de la bioénergie.

Action 13

Procéder au traitement des matières résiduelles organiques afin de produire de la bioénergie (modifiée; voir l'action 29).

Gestes

37. Mettre en place un programme de biométhanisation dans les municipalités par l'implantation de digesteurs anaérobie. (Terminé en 2009-2010.)

Cibles et indicateurs

Pourcentage du volume de matières résiduelles organiques valorisées dans les filières de production de bioénergies, dont la biométhanisation.

Cible : Réduction du pourcentage du volume de matières résiduelles organiques enfouies (cible qui sera précisée dans le cadre de la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles).

Résultats 2014-2015

Action modifiée; voir l'action 29.

Objectif gouvernemental 9

Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières.

Objectif organisationnel « H »

Promouvoir l'écoconditionnalité dans les programmes et la responsabilité sociale.

Action 14

Sensibiliser les ministères à l'application de l'écoconditionnalité et à la responsabilité sociale dans leurs programmes de soutien et d'appui à leurs clientèles.

Gestes

38. Élaborer et offrir des sessions de formation et des activités de soutien professionnel aux ministères et aux organismes sur l'application de l'écoconditionnalité.
39. Produire en collaboration et promouvoir un guide sur le financement écoresponsable.

Cibles et indicateurs

Nombre de ministères et d'organismes sensibilisés.

Cible : 75 % des ministères et d'organismes concernés.

Résultats 2014-2015

En 2010-2011, tous les MO ont reçu de l'information spécifique relative à l'écoconditionnalité et à la responsabilité sociale par l'intermédiaire du suivi d'un indicateur de collecte de données (geste 38). Une formation a été offerte et un document synthèse sur l'intégration de mesures d'écoconditionnalité aux programmes d'aide financière gouvernementaux a été produit. Le projet de production du guide de référence *L'écoconditionnalité dans les programmes d'aide gouvernementaux* s'est poursuivi en vue d'une diffusion en 2015 (geste 39).

Action 15

Collaborer avec le MAPAQ et La Financière agricole du Québec à la mise en œuvre de l'écoconditionnalité dans les programmes agricoles.

Gestes

40. Collaborer à l'introduction et à l'opérationnalisation de nouvelles mesures d'écoconditionnalité dans les programmes de soutien agricoles (MAPAQ, La Financière agricole du Québec).

Cibles et indicateurs

Taux et nombre de mesures d'écoconditionnalité prévues au plan gouvernemental et mises en place (dispositions réglementaires ou pratiques visées).

Cible : 100 % des mesures ont bénéficié de la collaboration du MDDELCC.

Résultats 2014-2015

Les mesures envisagées à La Financière agricole du Québec et au MAPAQ ont bénéficié de la collaboration du Ministère dans une proportion de 100 %. Le Ministère a reçu près de 20 000 bilans de phosphore en 2014. Une liste des bilans non conformes est transmise chaque année à La Financière agricole du Québec et au MAPAQ en vue de l'application de l'écoconditionnalité dans leurs programmes.

Objectif gouvernemental 18

Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.

Objectif organisationnel « I »

Accompagner les intervenants parapublics et non gouvernementaux engagés dans la démarche de développement durable.

Action 16

Mettre en œuvre les actions des plans d'action gouvernementaux pour l'accompagnement-conseil des acteurs (milieu municipal, réseau des établissements scolaires, réseau des établissements de la santé et des services sociaux, entreprises) qui soutiennent le dynamisme territorial.

Gestes

41. Convenir avec les ministères concernés de deux nouveaux plans d'accompagnement-conseil des acteurs qui soutiennent les organismes municipaux (TACOM) et les entreprises du secteur privé (TACEP). Participer à leur mise en place et fournir, dans le cadre de ses responsabilités propres, un accompagnement-conseil dans l'élaboration des démarches de développement durable.
42. Assurer la diffusion, dans les 24 mois suivant l'adoption de la Stratégie gouvernementale, d'un premier bilan des données transmises sur une base volontaire de la contribution des organismes et établissements municipaux, des réseaux publics et des entreprises aux objectifs de développement durable. (Terminé.)

Cibles et indicateurs

Nombre d'actions mises en œuvre auxquelles participe le Ministère.

Cible : Avoir mis en œuvre toutes les actions auxquelles participe le Ministère d'ici 2015 (modifiée).

Résultats 2014-2015

Le Ministère a contribué à la mise en œuvre de toutes les actions qui le concernaient dans la réalisation des plans d'action pour l'accompagnement-conseil territorial en 2014-2015. Le nombre d'actions mises en œuvre en 2014-2015 auxquelles le Ministère a collaboré est de six sur six pour l'accompagnement des entreprises privées et de six sur six pour l'accompagnement du milieu municipal (geste 41). Les activités de la Table d'accompagnement-conseil des organismes municipaux (TACOM) en 2014-2015 ont notamment contribué au projet *Démarches intégrées de développement durable* et à la mise à jour du Répertoire d'outils gouvernementaux pour le développement durable municipal, accessible sur le site Web du Ministère et le nouveau site www.municipalitedurable.gouv.qc.ca

Elles ont également favorisé le partage d'information entre les acteurs gouvernementaux et municipaux concernant le développement durable. Une première rencontre de travail a été tenue pour l'élaboration du Plan d'action 2015-2020 de la TACOM. L'appellation « Table d'accompagnement-conseil des entreprises privées (TACEP) » a été modifiée en 2014 pour « Table d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable (TACEDD) ». Au cours de l'année 2014-2015, les activités de la TACEDD se sont poursuivies pour renforcer la cohérence des interventions de l'État dans le but de faciliter l'implantation du développement durable en entreprise. Les sommaires des portraits du développement durable dans les secteurs parapublics et non gouvernementaux ont été publiés, en 2013-2014, dans le Rapport quinquennal de mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 (geste 42).

Objectif organisationnel « J »

Mettre en place des pratiques de gouvernance collaborative.

Action 17

Mettre en œuvre progressivement la gestion intégrée de l'eau pour l'ensemble du Québec méridional. (Terminée.)

Gestes

43. Mener une campagne de sensibilisation sur l'importance de protéger l'eau en tant que ressource.
44. Consolider le soutien à la gestion de l'eau par bassin versant, notamment dans la production des plans directeurs de l'eau (MAPAQ, SIQ, SAA, MRIF, MERN, MSP, MSSS (DSP), MFE – Mission Tourisme, MTQ, MAMOT)⁵. (Terminé en 2010-2011.)
45. Procéder à un redécoupage du Québec méridional en zones de gestion intégrée de l'eau afin que tous les bassins versants soient pris en compte dans les processus de connaissance, de protection et de gouvernance. (Terminé en 2008-2009.)
46. Renforcer le leadership et la concertation gouvernementale en gestion intégrée de l'eau.

Cibles et indicateurs

Pourcentage de la superficie du Québec méridional couvert par la gestion intégrée de l'eau (desservie par des organismes de bassins versants).

Cible : 100 %.

.....
 5 Dans le cadre du Plan d'intervention sur les algues bleu-vert 2007-2017, le MDDELCC a procédé en 2009 à un redécoupage du territoire québécois en 40 zones de gestion intégrée de l'eau.

Résultats 2014-2015

La superficie du Québec méridional est desservie, dans une proportion de 100 %, par les organismes de bassins versant visant à assurer une gestion intégrée de l'eau. La sensibilisation à l'importance de protéger l'eau s'est poursuivie, notamment par la mise à jour périodique des renseignements sur les algues bleu-vert et les plans d'eau ainsi que de l'information relative à l'eau, accessible sur la vitrine Web du MDDELCC (geste 43). De nouvelles ententes de contribution financière ont été signées avec les 40 OBV ainsi qu'avec le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec. L'ensemble des 40 PDE de deuxième génération a été déposé et le processus d'analyse et d'approbation est en cours (geste 44). Enfin, les travaux du Comité interministériel sur la gestion intégrée de l'eau se poursuivent (geste 46).

Action 18

Faire participer les communautés locales, régionales et autochtones aux processus d'établissement et de gestion du réseau d'aires protégées.

Gestes

47. Améliorer le processus de consultation et favoriser une meilleure participation à la gestion des aires protégées par une implication des conférences régionales des élus, des communautés autochtones et des organismes de conservation (MERN, SAA, MAMOT).
48. Développer des mécanismes d'implication des communautés locales, régionales et autochtones pour favoriser leur contribution à la gestion des aires protégées.

Cibles et indicateurs

Taux des projets finaux ayant été ajustés pour donner suite à au moins une des préoccupations exprimées par les communautés autochtones.

Cible : 100 % des projets finaux.

Résultats 2014-2015

Les travaux menés avec les tables régionales pour l'atteinte de la cible de 12 % d'aires protégées sur le territoire du Québec se poursuivent. La réforme des instances gouvernementales régionales, notamment l'abolition des conférences régionales des élus, a amené le MDDELCC à adapter ses consultations à un nouveau contexte de gouvernance. Le Groupe de travail sur les aires protégées au Nunavik a travaillé, en 2014-2015, à la protection de la rivière Kovik et de son bassin versant, et le gouvernement a publiquement signifié sa volonté de protéger la rivière Kovik et une partie de son bassin versant. Par ailleurs, une demande de reconnaissance pour le projet de paysage humanisé de l'île Bizard a été déposée au Ministère et des projets de conceptualisation d'aires protégées polyvalentes sont en cours dans deux réserves fauniques (Matane et Mastigouche). Le MDDELCC continue de recueillir les préoccupations et demandes du milieu régional, d'organismes et de communautés autochtones pour ce qui concerne la gestion des aires protégées, par l'entremise des différents processus de participation du public.

Objectif gouvernemental 21**Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.**

Objectif organisationnel « K »

Acquérir et partager des connaissances sur le patrimoine naturel québécois.

Action 19

Exploiter le Cadre écologique de référence du Québec pour accroître son utilisation dans la démarche de développement durable, notamment pour l'aménagement du territoire.

Gestes

49. Assurer la pérennité du savoir écologique acquis au Québec en rendant accessibles les produits cartographiques et les bases de données sur les écosystèmes et dispenser de la formation.
50. Créer des plateformes de transfert de l'information écologique pour la prise de décisions destinées aux décideurs politiques et aux intervenants sur le territoire.

Cibles et indicateurs

Taux de chaque type d'expertises écologiques et de produits cartographiques rendus accessibles aux utilisateurs du Cadre écologique de référence.

Cibles :

Répondre à 100 % des demandes de produits provenant du MDDELCC.

Rendre accessibles 75 % des produits cartographiques du Cadre écologique aux utilisateurs externes.

Résultats 2014-2015

L'utilisation du Cadre écologique de référence du Québec (CERQ) dans la démarche de développement durable se poursuit et les demandes formulées par des utilisateurs externes et internes ont obtenu une réponse dans une proportion de 100 % (geste 49).

Les produits cartographiques (version de diffusion) du CERQ sont accessibles aux utilisateurs externes par voie électronique dans une proportion de 100 % (gestion 50).

Action 20

Développer et mettre en œuvre le portail des connaissances sur l'eau.

Gestes

51. Procéder à la réalisation d'un dossier de présentation stratégique. (Terminé en 2010-2011.)
52. et 53. Développer et mettre en ligne le portail des connaissances sur l'eau (modifiés).

Cibles et indicateurs

État d'avancement du développement et de la mise en œuvre du portail des connaissances sur l'eau.

Cible : Avoir mis en ligne le portail des connaissances sur l'eau d'ici 2015 (modifiée).

Résultats 2014-2015

Les travaux d'architecture détaillée et d'analyse préliminaire de la géomatique du Portail ont progressé moins rapidement que prévu en raison des délais reliés à la sélection du logiciel. De plus, le calendrier de réalisation a été modulé en fonction de la priorisation de l'organisation considérant la capacité organisationnelle du Ministère.

Objectif gouvernemental 22**Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.**

Objectif organisationnel « L »

Contribuer à conserver la diversité biologique québécoise.

Action 21**Élaborer et mettre en œuvre des plans de sauvegarde de la biodiversité.****Gestes**

54. Élaborer et mettre en œuvre en partenariat quatre plans de sauvegarde de la biodiversité : aires protégées, espèces menacées ou vulnérables, espèces exotiques envahissantes et milieux humides.

Cibles et indicateurs

Nombre de plans d'action sur la biodiversité élaborés et mis en œuvre par le MDDELCC.

Cible : Mise en œuvre en partenariat de 100 % des plans d'action adoptés.

Résultats 2014-2015

Les Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique (OGDB) ont été adoptées par le Conseil des ministres en juin 2013. Le Comité directeur sur la diversité biologique (CDDB) a poursuivi ses travaux. Un groupe de travail interministériel a été mis en place pour élaborer un portrait des actions gouvernementales pouvant répondre aux Objectifs d'Aichi. Deux autres groupes de travail sur les collections de recherche en science naturelles et sur l'accès aux ressources génétiques de même que le partage des avantages découlant de leur utilisation ont été mis en place. Avec l'adoption des OGDB, la création du CDDB ainsi que des groupes de travail susmentionnés et étant donné l'importance de développer une réponse du Québec aux Objectifs d'Aichi, le projet de cadre de conservation de la biodiversité n'a pas été poursuivi. Les plans d'action élaborés précédemment continuent néanmoins d'orienter les planifications sectorielles du Ministère et éclairent les actions posées par les unités administratives.

Objectif gouvernemental 24
Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.

Objectif organisationnel « M »
 Mobiliser des citoyens autour de projets concrets en faveur de leur communauté.

Action 22
 Accroître l'implication volontaire des riverains dans la protection des écosystèmes lacustres.

Gestes

55. Soutenir les organisations de protection des lacs dans leur action pour contrer la dégradation des lacs et ses conséquences, dont les algues bleu-vert (MAMOT). (Terminé en 2009-2010.)
56. Élargir l'accessibilité au Réseau de surveillance volontaire des lacs. (Terminé en 2011-2012.)

Cibles et indicateurs

Geste 55. Nombre d'ententes signées par les MRC ou villes admissibles au Programme d'aide à la prévention d'algues bleu-vert.

Cible : 67 MRC ou villes hors MRC visées.

Geste 56. Nombre de lacs (représentés par des associations, des municipalités ou autres organisations) inscrits au programme de surveillance volontaire des lacs.

Cible : 700 lacs en 2010 ayant fait l'objet d'une action de surveillance volontaire par des associations ou autres.

Résultats 2014-2015

La cible de 700 lacs participants a été atteinte en 2012-2013. Les activités du Réseau de surveillance volontaire des lacs se poursuivent (geste 56).

Objectif gouvernemental 25

Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions.

Objectif organisationnel « N »

Définir la vision du développement durable au Québec de façon concertée.

Action 23

Proposer et coordonner des consultations sur la démarche de développement durable.

Gestes

57. Élaborer, soumettre à la consultation publique et mettre en œuvre une première liste d'indicateurs de développement durable pour mesurer les progrès réalisés au Québec en matière de développement durable. (Terminé en 2011-2012.)
58. À l'occasion de la révision de la Stratégie gouvernementale, favoriser la tenue de séances d'échange pour discuter des orientations et des objectifs de la stratégie gouvernementale révisée et des ajustements nécessaires. (Terminé en 2014-2015.)

Cibles et indicateurs

Participation (nombres, types, etc.) aux occasions d'échange avec la population et les organisations dans le but de suivre et d'évaluer la démarche québécoise de développement durable.

Cible : Diversité croissante des moyens de consultation.

Résultats 2014-2015

Les fiches d'information relatives à la première liste des indicateurs de développement durable sont diffusées et mises à jour de façon continue sur le site de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) (geste 57). Le Ministère poursuit la mise à jour et la diffusion de ces fiches d'information sur le site de l'ISQ ainsi que ses travaux de veille à l'intention des membres de la table de concertation (geste 58).

Agenda 21 de la culture du Québec

Objectif gouvernemental 18

Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.

Action 24

Mieux documenter et accroître la mise en valeur des savoir-faire et des pratiques reflétant l'identité régionale dans la création des aires protégées.

Agenda 21 de la culture du Québec

Cette nouvelle action contribue à l'atteinte de l'objectif 15 de l'Agenda 21 de la culture du Québec, soit :

Valoriser la culture en tant que réservoir de pratiques, de savoir-faire et de traditions qui contribuent à protéger et à stimuler la diversité biologique et culturelle. Intégrer la réflexion sur le territoire et l'environnement à toute démarche culturelle.

Gestes

59. Intégrer et valoriser les aspects culturels liés à l'identité régionale dans la conception des plans de conservation lorsque les informations pertinentes sont disponibles et qu'elles peuvent s'arrimer avec les systèmes d'information en place (en collaboration, notamment, avec les organismes locaux et régionaux œuvrant dans le domaine du patrimoine culturel).

Cibles et indicateurs

Nombre et taux de plans de conservation ayant été conçus ou ajustés pour documenter et mettre en valeur les savoir-faire et les pratiques reflétant l'identité régionale lorsque ces informations sont disponibles et utilisables.

Cible : 100 % des plans de conservation concernés.

Résultats 2014-2015

Un volet patrimonial a été inclus dans l'expérimentation d'aires protégées polyvalentes dans deux réserves fauniques (Matane et Mastigouche). Les préoccupations sociales et patrimoniales ont été recueillies lors de l'enquête sociale et des rencontres des tables de partenaires de ces deux projets pilotes en 2013-2014. Elles ont été intégrées aux stratégies territoriales développées dans le cadre de cette expérimentation.

Action 25

Accroître l'intégration des savoirs traditionnels et des usages autochtones dans la création des aires protégées.

Agenda 21 de la culture du Québec

Cette nouvelle action contribue à l'atteinte de l'objectif 17 de l'Agenda 21 de la culture du Québec, soit : Reconnaître et respecter la relation étroite existant entre culture et territoire chez les nations amérindiennes et la nation inuite. Participer à la préservation ainsi qu'à la mise en valeur de leurs savoirs et usages traditionnels et reconnaître l'importance du territoire dans la survie culturelle et identitaire autochtone.

Gestes

60. Intégrer le savoir traditionnel autochtone dans la création des plans de conservation lorsque les informations pertinentes sont disponibles et qu'elles peuvent s'arrimer avec les systèmes d'information en place.
61. Amorcer un projet pilote d'intégration des savoirs et des usages traditionnels autochtones en partenariat avec une communauté autochtone ciblée pour son intérêt à partager ce type d'information avec le Ministère.

Cibles et indicateurs

Nombre et taux de plans de conservation ayant été conçus ou ajustés pour documenter et intégrer le savoir et les usages traditionnels autochtones lorsque ces informations sont disponibles et utilisables.

Cible : 100 % des plans de conservation concernés.

Résultats 2014-2015

Des travaux de réflexion menant à des plans de conservation, d'action, de communication et de signalisation qui incluront la prise en compte du savoir traditionnel autochtone pour une réserve de biodiversité projetée ont été produits par une communauté autochtone. Le Ministère s'est engagé à se référer à ces plans dans le cadre des travaux menant à l'obtention du statut permanent pour cette réserve de biodiversité projetée. Les quatre plans seront utilisés pour la mise en valeur de la réserve une fois le statut permanent accordé.

Action 26

Accroître la protection des aspects culturels caractéristiques des territoires protégés, notamment par l'intégration des connaissances traditionnelles autochtones et non autochtones.

Agenda 21 de la culture du Québec

Cette nouvelle action contribue à l'atteinte de l'objectif 18 de l'Agenda 21 de la culture du Québec, soit : Prendre en considération le fait que le patrimoine naturel doit être protégé pour sa valeur culturelle autant que pour sa valeur écologique et économique.

Gestes

62. Élaborer des lignes directrices facilitant la transmission et l'interopérabilité des données relatives aux aspects culturels par le public et les partenaires concernés, par exemple les organismes locaux œuvrant dans le domaine de la culture et du patrimoine.
63. Offrir des ateliers sur les aspects culturels et le patrimoine, notamment aux membres du personnel du MDDELCC contribuant à la conception d'aires protégées.

Cibles et indicateurs

Nombre d'outils développés permettant de documenter les aspects culturels et le patrimoine relatifs aux aires protégées.

Cible : Avoir développé deux outils.

Résultats 2014-2015

Une enquête sociale a été menée dans deux projets d'expérimentation d'aires protégées polyvalentes, soit les réserves fauniques de Matane et de Mastigouche. Le Ministère évalue actuellement ces travaux (geste 62). En novembre 2013, le MDDELCC a offert une journée de formation sur les aires protégées et l'intégration des aspects culturels dans les différents projets au personnel du ministère de la Culture et des Communications (geste 63).

Objectif gouvernemental 30

Soutenir la création, la production et la diffusion de tous les secteurs du système culturel québécois afin d'en assurer le développement.

Action 27

Organiser des activités à caractère culturel à l'édifice Marie-Guyart dans le cadre des Journées de la culture.

Agenda 21 de la culture du Québec

Cette nouvelle action contribue à l'atteinte de l'objectif 5 de l'Agenda 21 de la culture du Québec, soit : Favoriser l'épanouissement culturel des citoyennes et des citoyens ainsi que l'accès et leur participation à la vie culturelle. Valoriser la pratique amateur et la médiation culturelle. Inclure les citoyennes et citoyens dans les processus d'élaboration des politiques culturelles, à tous les niveaux. Miser sur le loisir culturel comme lieu d'apprentissage et d'appropriation citoyenne.

Gestes

64. Mettre en valeur des réalisations et manifestations artistiques et culturelles québécoises à l'édifice Marie-Guyart, notamment en exposant les œuvres gagnantes d'un concours de photos auquel seront invités à participer les membres du MDDELCC.

Cibles et indicateurs

Nombre d'activités réalisées.

Cible : Avoir réalisé une activité en 2013 et une en 2014.

Résultats 2014-2015

Les employés du Ministère ont été invités à participer à un concours de photos à l'été 2013 sur le thème de la faune du Québec. Plus de 400 clichés ont été soumis à cette occasion, parmi lesquels 50 photos gagnantes ont été sélectionnées et exposées dans le hall d'entrée de l'édifice Marie-Guyart au cours des Journées de la culture. Ce concours de photos cède maintenant sa place à une activité permanente de valorisation du talent des employés du Ministère dans la page d'accueil de l'intranet ministériel.

Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016

Objectif gouvernemental 5

Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences.

Action 28

Réaliser le programme ClimatSol et poser des interventions sur des terrains contaminés.

Gestes

65. Autoriser différents travaux de caractérisation, confinement et décontamination.

Cibles et indicateurs

Montant d'argent investi annuellement.

Nombre de dossiers en traitement.

Cible : Investir les 60 millions de dollars prévus au programme ClimatSol.

Résultats 2014-2015

Avec un nombre de 81 dossiers traités en 2014-2015, le programme ClimatSol a investi pour cette période 22 millions de dollars. L'investissement total depuis le début du programme est de 38,3 millions de dollars. Le programme ClimatSol a pris fin le 31 mars 2015, à l'exception des projets réalisés dans les zones prioritaires de Montréal et de Québec, pour lesquels il se terminera le 31 mars 2017 pour permettre à ces municipalités d'utiliser leurs enveloppes budgétaires respectives.

Objectif gouvernemental 8

Augmenter la part des énergies renouvelables ayant une incidence moindre sur l'environnement (biocarburants, biogaz, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydroélectricité) dans le bilan énergétique du Québec.

Action 29

Procéder au traitement des matières résiduelles organiques afin de produire de la bioénergie et du compost.

Gestes

66. Soutenir financièrement la réalisation d'installations de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage. (Terminé en 2013-2014.)

Cibles et indicateurs

Capacité annuelle de traitement des matières résiduelles organiques des installations de biométhanisation et compostage financées par le gouvernement.

Cible : Financement d'installations afin que la capacité annuelle totale de traitement des matières résiduelles organiques des installations financées depuis le début du programme atteigne 1 million de tonnes au 31 mars 2015.

Résultats 2014-2015

Les quantités totales prévues de matières résiduelles organiques à traiter annuellement pour les projets en cours, approuvés, annoncés et proposés dans le cadre du programme, sont estimées à ce jour à un peu plus d'un million de tonnes.

Objectif gouvernemental 18 **Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.**

Action 30

Mettre en œuvre progressivement la gestion intégrée du Saint-Laurent par les tables de concertation régionales.

Gestes

67. Désigner les mandataires des tables de concertation en collaboration avec les instances municipales locales et régionales.

68. Soutenir financièrement et techniquement les tables de concertation régionales.

Cibles et indicateurs

Nombre de tables de concertation régionales mises en place.

Cible : Sept tables de concertation régionales mises en place d'ici 2015.

Résultats 2014-2015

Cinq TCR ont été officiellement désignées par le ministre. De plus, des démarches sont en cours pour la désignation d'un organisme coordonnateur de la TCR pour le secteur de l'estuaire fluvial (geste 67). Des conventions de contribution financière ont été signées avec les trois mandataires des tables de concertation régionales désignées. Le financement accordé est de 125 000 \$ par année durant cinq ans (geste 68).

Objectif gouvernemental 22 **Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.**

Action 31

Déployer au nord du Québec des services de proximité.

Gestes

69. Mise en place de comités de travail sur des problématiques environnementales spécifiques au nord du Québec.

70. Ouverture du nouveau point de service à Chapais. (Terminé en 2013-2014.)

71. Opérationnalisation du pôle d'expertise nordique et minier.

Cibles et indicateurs

Nombre d'inspections réalisées à partir de ce point de service.

Nombre de demandes de documents officiels reçues.

Cible : Ouverture d'un nouveau point de service à Chapais.

Déploiement du pôle d'expertise nordique et minier.

Résultats 2014-2015

Le pôle d'expertise nordique et minier a travaillé à l'avancement des travaux de divers comités (geste 69). Un nouveau point de service a été inauguré officiellement à Chapais le 26 septembre 2013 (geste 70). En 2014-2015, 123 inspections ont été effectuées à partir de ce nouveau point de service et 25 demandes de documents officiels ou 13 demandes d'avis ont été reçues. Depuis sa mise en service en 2012, le pôle d'expertise nordique et minier a tenu des rencontres visant à traiter, notamment, du maintien du programme de planification du contrôle spécifique au nord du 49^e parallèle, qui concerne les campements industriels, de la mise en œuvre des actions 25 et 37 du plan de gestion des matières résiduelles spécifique au Nord-du-Québec, du projet de vulnérabilité dans le Québec arctique, du secteur minier ainsi que du programme d'environnement nordique Ouranos.

Action 32

Élaborer et mettre à jour des plans de gestion durable des espèces fauniques prélevées.

Gestes

72. Mettre à jour les connaissances sur les niveaux de populations et de récolte, la qualité des habitats ainsi que les clientèles de chasseurs, de piégeurs et de pêcheurs.

73. Identifier les facteurs ayant une incidence sur la dynamique des populations exploitées.

74. Adapter les règles d'exploitation et les niveaux de récolte.

Cibles et indicateurs

Nombre de plans de gestion pour les espèces prélevées.

Cible : Élaboration et mise à jour de trois plans de gestion.

Résultats 2014-2015

Au regard des changements administratifs apportés peu après les dernières élections provinciales, en avril 2014, et qui ont mené à la constitution du MDDELCC et du MFFP, le suivi des actions relevant des secteurs de la faune et des parcs du MFFP pour l'exercice de reddition de comptes 2014-2015 sera désormais sous la responsabilité de ce dernier.

Action 33

Protéger les espèces fauniques menacées ou vulnérables.

Gestes

- 75. Réalisation d'actions de rétablissement.
- 76. Réalisation de projets de recherche appliquée.
- 77. Mise à jour des plans de rétablissement existants.

Cibles et indicateurs

Nombre de plans mis en œuvre.

Cible : Mettre en œuvre 16 plans de rétablissement d'espèces fauniques menacées ou vulnérables.

Résultats 2014-2015

Au regard des changements administratifs apportés peu après les dernières élections provinciales, en avril 2014, et qui ont mené à la constitution du MDDELCC et du MFFP, le suivi des actions relevant des secteurs de la faune et des parcs du MFFP pour l'exercice de reddition de comptes 2014-2015 sera désormais sous la responsabilité de ce dernier.

Action 34

Incorporer les besoins fauniques aux processus de gestion intégrée des ressources et du territoire et à l'approche d'aménagement écosystémique.

Gestes

- 78. Développer et transmettre les outils et les guides à l'attention des planificateurs et des partenaires fauniques.
- 79. Fournir les informations relatives à la conservation et à la mise en valeur de la faune.

Cibles et indicateurs

Nombre de plans d'aménagement forestier intégré incorporant des enjeux de conservation ou de mise en valeur de la faune et de ses habitats.

Cible : 75 % des plans d'aménagement forestier intégré incorporant des enjeux de conservation ou de mise en valeur de la faune, ou associés aux besoins des partenaires fauniques.

Résultats 2014-2015

Au regard des changements administratifs apportés peu après les dernières élections provinciales, en avril 2014, et qui ont mené à la constitution du MDDELCC et du MFFP, le suivi des actions relevant des secteurs de la faune et des parcs du MFFP pour l'exercice de reddition de comptes 2014-2015 sera désormais sous la responsabilité de ce dernier.

Objectifs gouvernementaux non retenus

L'annexe du PADD 2008-2015 présente les motifs pour lesquels certains objectifs gouvernementaux n'ont pas été retenus.

LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Toutes les recommandations du Vérificateur général du Québec faites au Ministère proviennent du Commissaire au développement durable (CDD).

En vertu de l'article 17 de la Loi sur le développement durable, les ministères et organismes doivent annuellement indiquer, le cas échéant, les mesures prises à la suite de recommandations ou de commentaires formulés par le CDD.

Maintien de la biodiversité (rapport 2009-2010 du CDD, chapitre 3)

Au cours de l'exercice 2013-2014, le CDD a procédé au suivi des neuf recommandations formulées dans le chapitre 3 de son rapport 2009-2010, dont deux étaient entièrement mises en œuvre. L'application des autres recommandations se poursuit.

Recommandations formulées et mesures prises

Suivre les travaux à l'égard de la valorisation des biens et services fournis par les écosystèmes afin de soutenir la prise de décision gouvernementale.

Depuis 2011, quatre études sur les biens et services écologiques ont impliqué la collaboration du Ministère.

Les deux études les plus récentes ont été menées en collaboration avec Hydro-Québec. Elles portaient sur l'inventaire, la planification de la conservation ainsi que la valeur des milieux humides et de leurs services écologiques en Minganie. Ces études ont été financées dans le cadre du projet hydro-électrique La Romaine et deux rapports finaux ont été transmis au Ministère à la fin de l'année 2014. De plus, une présentation finale a été effectuée par les chercheurs de l'Université Laval à la Direction de l'expertise en biodiversité du MDDELCC en février 2015.

Veiller à ce qu'une prochaine stratégie d'intervention ou une démarche de même nature en matière de biodiversité reflète clairement les priorités gouvernementales. Une telle stratégie doit :

- tenir compte de l'ensemble des principaux enjeux économiques, sociaux et environnementaux;
- comporter des objectifs significatifs permettant de répondre aux enjeux retenus;
- inclure des indicateurs de résultats significatifs, des cibles précises et des échéances.

Les OGDB guident les actions du gouvernement du Québec pour assurer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique de même que le maintien des services rendus par celle-ci. Chaque MO concerné est responsable, selon ses compétences, des actions qu'il entend mener pour mettre en œuvre les OGDB. Les MO doivent se doter de cibles et d'indicateurs, et effectuer une reddition de comptes appropriée (par exemple, dans leur rapport annuel de gestion). Le MDDELCC exerce un rôle-conseil auprès des ministères et organismes qui le souhaitent et préside le CDDB, formé de sous-ministres adjoints ou associés et visant à assurer la bonne mise en œuvre des OGDB.

Les OGDB répondent également aux engagements internationaux du gouvernement du Québec à l'égard de la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique (CDB). Ils constituent un premier pas vers l'atteinte des Objectifs d'Aichi, contenus dans le Plan stratégique 2011-2020 pour la biodiversité de la Convention sur la diversité biologique. Pour permettre de franchir un pas supplémentaire dans cette direction et assurer la contribution effective du Québec à l'atteinte de ces objectifs, une démarche gouvernementale a été amorcée. Un groupe de travail interministériel a été mis en place à cette fin en novembre 2014. Ce groupe de travail relève du CDDB, qui conseillera ensuite le gouvernement du Québec sur l'approche à privilégier.

Renforcer la façon dont il remplit son rôle de coordination à l'égard de la biodiversité.

Mettre en place des mécanismes qui mèneront à une action significative et concertée des entités gouvernementales concernées par les enjeux déterminés en matière de biodiversité.

Le CDDB, formé de sous-ministres adjoints ou associés des principaux MO concernés par la biodiversité, est présidé par le MDDELCC et a pour mandat d'assurer la mise en œuvre des Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique 2013. Il a commencé ses travaux en 2014 et vise notamment à faciliter la collaboration, la concertation et la participation interministérielle, ainsi que la réalisation de projets multisectoriels. Ce comité tient une rencontre sur une base biannuelle, les deux premières réunions ayant eu lieu le 28 février 2014 et le 11 décembre 2014. Il a notamment mis en place un groupe de travail interministériel sur les Objectifs d'Aichi en vue d'assurer la participation du Québec à l'atteinte de ces objectifs internationaux prévus au Plan stratégique 2011-2020 pour la biodiversité de la Convention sur la diversité biologique.

Un comité bipartite de sous-ministres adjoints du MDDELCC et du secteur de la faune du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs assure des échanges informels sur une base régulière pour permettre un arrimage adéquat et une collaboration optimale sur les dossiers d'intérêt commun relatifs à la biodiversité.

En 2014, un nouveau comité de sous-ministres a également été mis en place pour traiter de certains enjeux stratégiques liés à la création d'aires protégées, de façon à soutenir les travaux du Comité directeur sur les aires protégées (comité interministériel formé de sous-ministres adjoints), créé en 2010. Des comités techniques ont aussi été formés et contribuent aux travaux de ces deux comités.

De plus, en mars 2015, le Groupe de travail sur les activités non industrielles sur le territoire du Plan Nord, regroupant plusieurs ministères ainsi que des intervenants externes (acteurs environnementaux, économiques, universitaires et autochtones), a été mis en place en vue de la mise en œuvre des engagements gouvernementaux liés à la conservation dans le cadre du Plan Nord.

Le comité de coordination du Plan d'action Saint-Laurent poursuit également ses travaux en rapport avec la biodiversité.

Documenter le résultat de l'ensemble des travaux interministériels.

Les différents comités produisent des comptes rendus de leurs réunions.

Dans le cadre d'une prochaine stratégie d'intervention ou d'une démarche de même nature :

revoir les mécanismes de suivi et de reddition de comptes afin de pouvoir évaluer, à partir d'informations fiables et en temps opportun, l'efficacité des interventions gouvernementales et le degré d'atteinte des objectifs;

procéder à une évaluation périodique de l'effort gouvernemental en matière de biodiversité afin de mesurer les progrès réalisés par rapport aux enjeux pour le Québec et aux objectifs inclus dans la Convention sur la diversité biologique.

La reddition de comptes sur les différents plans d'action ministériels en matière de diversité biologique se rattache à la planification stratégique du Ministère et se fait dans le cadre de l'élaboration du rapport annuel de gestion.

Application de la Loi sur le développement durable : 2009 (rapport 2009-2010 du CDD, chapitre 4)

Le rapport 2009-2010 du CDD, publié le 28 avril 2010, s'adressait à huit ministères et organismes, dont le MDDELCC à titre de coordonnateur. Dans cette vérification, le CDD a examiné la première liste d'indicateurs de développement durable et les plans d'action de développement durable produits par les différents ministères et organismes.

Recommandations formulées et mesures prises

Mieux organiser l'information découlant des exercices de concertation et de participation dans le cadre de l'application de la Loi sur le développement durable, afin d'en optimiser les retombées.

Le CIDD a tenu une rencontre pour laquelle un compte rendu a été produit par le Ministère. Le Ministère a également préparé des comptes rendus pour chacune des réunions des tables de concertation et groupes de travail qu'il préside ou copréside. La production de ces comptes rendus permet ainsi de mieux structurer l'information et de documenter les points de vue émis par les participants aux différentes rencontres.

Dans le cadre d'une prochaine révision des indicateurs de développement durable, bonifier la démarche, notamment à l'égard des aspects suivants :

- la recherche d'un meilleur arrimage des indicateurs, d'une part, aux enjeux de la société et, d'autre part, aux objectifs de la Stratégie gouvernementale;
- la documentation du choix des indicateurs proposés en soumettant les différentes options étudiées.

En collaboration avec plusieurs ministères et organismes, des travaux ont été menés pour établir les indicateurs de suivi de la stratégie gouvernementale révisée 2015-2020.

En collaboration avec l'ISQ, publier les résultats de la mise en œuvre du système d'information relatif aux indicateurs de développement durable, sur une base annuelle.

En collaboration avec l'ISQ, le Ministère a diffusé, sur le site Web de l'ISQ, les résultats de chacun des indicateurs de développement durable pour l'année 2014.

En 2014-2015, lors de la production de l'État de situation du développement durable au Québec (rapport de la période 2006-2013), le MDDELCC a bénéficié des services de l'ISQ, notamment pour obtenir les données des indicateurs de développement durable issus d'enquêtes de Statistique Canada et s'assurer de leur comparabilité ainsi que pour obtenir une opinion sur les analyses statistiques effectuées au Bureau de coordination du développement durable. Les négociations pour le renouvellement de l'entente relative à la production et à la mise à jour des indicateurs de développement durable et des indicateurs de suivi de la Stratégie gouvernementale de développement durable se sont poursuivies.

En collaboration avec le CIDD, le Ministère devrait :

- faire une analyse qualitative globale des plans d'action afin d'évaluer la pertinence et la suffisance des actions qu'ils contiennent par rapport à chacun des objectifs énoncés dans la Stratégie gouvernementale;
- mettre en œuvre les mécanismes de coordination prévus pour favoriser la cohérence et la synergie des actions des entités et l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale.

Au début de 2014, le Ministère a déposé le Rapport quinquennal de mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 à l'Assemblée nationale, présentant une synthèse des actions menées par l'ensemble des MO.

Le Comité directeur du développement durable, composé de sous-ministres de sept ministères et présidé par le Ministère, a poursuivi ses activités au cours de l'exercice.

Les entités assujetties à la Loi sur le développement durable, dans le cadre d'une réévaluation ultérieure de leur plan d'action, devraient :

- privilégier les indicateurs portant sur les effets afin d'évaluer l'efficacité des actions;
- y joindre des cibles permettant une reddition de comptes annuelle de qualité.

Le Ministère appuiera les MO afin qu'ils privilégient des indicateurs d'effets lors de la production des nouveaux PADD dans le cadre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

Les entités assujetties à la Loi sur le développement durable, dans le cadre d'une réévaluation ultérieure de leur plan d'action, devraient :

- déterminer clairement les responsables de la mise en œuvre des actions pour accroître l'imputabilité;
- développer et mettre en œuvre des mécanismes de collaboration entre les entités afin de favoriser une plus grande efficacité, une cohérence et une synergie des actions.

Le MDDELCC a analysé des mécanismes utilisés pour favoriser une plus grande cohérence et synergie des actions menées par les MO. Dans le cadre du projet de stratégie gouvernementale de développement durable révisée 2015-2020, il a proposé des mécanismes de collaboration supplémentaires à ceux déjà appliqués.

Le Ministère devrait :

- aider les entités à mieux comprendre la portée exacte des objectifs contenus dans la Stratégie gouvernementale;
- poursuivre le soutien aux entités de manière à ce qu'elles soient en mesure de prendre en compte les principes de la Loi sur le développement durable dans leurs principales activités.

Le Ministère a tenu, à l'intention des MO, deux séances d'information sur la prise en compte des principes de développement durable.

Gestion gouvernementale de l'exploration et de l'exploitation des gaz de schiste (rapport 2010-2011 du CDD, chapitre 3)

Au cours de l'exercice 2013-2014, le CDD a procédé au suivi des quatre recommandations formulées dans le chapitre 3 de son rapport 2010-2011, dont une a été mise en œuvre de façon satisfaisante et deux ont été jugées « sans objet » par le CDD compte tenu du moratoire imposé par le gouvernement et de la production des orientations gouvernementales en matière de gaz de schiste.

Recommandations formulées et mesures prises
--

Poursuivre les travaux interministériels entrepris afin de mettre en place un cadre d'intervention gouvernementale efficace.

Travailler en collaboration pour déterminer les informations pertinentes et les outils nécessaires à la réalisation de leur mandat.

Les orientations gouvernementales entourant un éventuel développement des hydrocarbures non pas encore été définies.

Le Plan d'action sur les hydrocarbures est une initiative gouvernementale sous la responsabilité conjointe du MERN et du MDDELCC. Il prévoit notamment deux EES qui sont en cours. Dans le cadre de ces travaux, les bilans de connaissances et le plan d'acquisition de connaissances ont été rendus publics en mars 2015. Ces deux EES sont chapeautés par un comité directeur coprésidé par les sous-ministres du MDDELCC et du MERN. Les autres membres de ce comité directeur sont six représentants (sous-ministres adjoints) des ministères les plus concernés par les EES et six experts indépendants.

L'année 2014-2015 a été marquée par l'élargissement des activités du comité de coordination MERN-MDDELCC, qui incluent maintenant l'exploration pétrolière en Gaspésie-Bas-Saint-Laurent et sur l'île d'Anticosti.

Ce comité regroupe désormais des membres des directions régionales de chaque ministère ainsi que des représentants du MFFP.

En 2014-2015, le comité s'est réuni de 1 à 4 fois par mois, pour un total de 30 rencontres. Son mandat a été publié de façon officielle sur le site suivant : <http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/index.asp>.

Réaliser des inspections au moment opportun de façon à minimiser les risques pour l'environnement ainsi que pour la santé et la sécurité des personnes.

Le programme provincial de contrôle de l'industrie du gaz de schiste et du pétrole s'est poursuivi par la réalisation de 34 inspections sur les sites de puits de gaz de schiste et de 42 inspections sur les sites de puits d'exploration pétrolière.

Mise en application de la Loi sur la qualité de l'environnement dans le secteur industriel (rapport 2010-2011 du CDD, chapitre 2)

Au cours de l'exercice 2013-2014, le CDD a procédé au suivi des dix recommandations formulées dans le chapitre 2 de son rapport 2010-2011, dont cinq ont été mises en œuvre de façon satisfaisante.

Recommandations formulées et mesures prises

Se doter des moyens permettant une meilleure prise en compte des effets cumulatifs des activités projetées et de la capacité de support du milieu récepteur.

L'année 2014-2015 a été marquée par l'entrée en vigueur, en août 2014, du RPEP, permettant une meilleure prise en compte des effets cumulatifs des activités projetées et de la capacité de support du milieu récepteur, notamment lors de l'aménagement d'un site de forage pétrolier ou gazier.

Le Ministère continue à intégrer la prise en compte de ces effets et la capacité de support du milieu récepteur dans l'élaboration des lois, des règlements, des directives et des politiques. Par exemple, en ce qui concerne la qualité de l'air ambiant, le Ministère exige qu'une modélisation de la dispersion atmosphérique soit effectuée à partir de l'état actuel de la situation. Les résultats de cette modélisation permettent de connaître les concentrations de contaminants qui seront présentes dans l'air ambiant lorsque le projet aura été mis en œuvre. Le projet est jugé acceptable si le cumul des concentrations est inférieur aux normes et aux critères relatifs à la qualité de l'air, prévus au RAA et à la Note d'instruction 00-08, mise à jour en 2014.

Se doter des moyens de détecter de manière plus efficace l'implantation de nouvelles entreprises ou les modifications aux procédés de fabrication d'entreprises existantes.

Structurer la planification de l'ensemble des activités d'inspection sur la base du risque global, qui considère à la fois les risques inhérents au secteur industriel, les risques environnementaux et les risques liés à la santé humaine.

Établir la priorité de traitement des plaintes selon le niveau de risque que représentent les activités en cause pour la santé humaine et l'environnement.

Le Ministère travaille à l'élaboration d'une approche générale basée sur les risques inhérents aux différents secteurs d'activité et tenant compte des risques environnementaux et des risques liés à la santé humaine. Cette approche permet de guider la planification des activités d'inspection, notamment en établissant la part relative des efforts à investir dans les différentes activités de contrôle (traitement des plaintes, suivi des actes statutaires, suivi des infractions, programmes de contrôle). Dans ce contexte, une analyse rigoureuse de chacun des programmes de contrôle industriels a été menée pour favoriser une meilleure prise en compte du risque environnemental. Finalement, l'analyse des travaux de non-conformité effectuée a permis de mieux cibler les interventions. Par exemple, cette analyse a démontré que le traitement des plaintes à caractère environnemental reste un moyen privilégié pour déceler des non-conformités avec la législation en vigueur.

Réévaluer et modifier les mécanismes actuels afin de rendre disponible de façon plus facile et rapide l'information nécessaire aux citoyens afin qu'ils puissent évaluer les risques environnementaux auxquels ils sont exposés, dans l'esprit de la Loi sur le développement durable.

Au cours de l'exercice, le Ministère a poursuivi la publication, sur son site Web, des bilans annuels de conformité environnementale pour certains secteurs industriels :

- Secteur des pâtes et papiers;
- Effluents liquides du secteur des raffineries de pétrole;
- Effluents liquides du secteur minier.

Un registre des interventions d'Urgence-Environnement est également en place sur le site Web du MDDELCC depuis 2008. De plus, un registre public des déclarations de culpabilité concernant des infractions à la Loi sur la qualité de l'environnement et à ses règlements est tenu depuis le 4 novembre 2011 sur ce site Web. En outre, un registre public des sanctions administratives pécuniaires s'y trouve depuis le 1^{er} février 2012.

Finalement, en février 2015, le MDDELCC a annoncé un projet de modernisation de la LQE. Cette modernisation permettra, entre autres, de réévaluer et de modifier les mécanismes actuels pour rendre disponible plus facilement et rapidement l'information nécessaire aux citoyens.

Application de la Loi sur le développement durable : 2011 (rapport 2011-2012 du CDD, chapitre 3)

Le rapport 2011-2012 du CDD, publié le 2 mai 2012, s'adressait à cinq ministères et organismes, dont le Ministère à titre de coordonnateur. La vérification portait sur la reddition de comptes effectuée par les différents ministères et organismes au regard de leurs plans d'action de développement durable et celle effectuée par le Ministère concernant la sensibilisation du personnel de l'Administration au développement durable.

Recommandations formulées et mesures prises

Réévaluer le taux de sensibilisation des employés de l'administration publique en matière de développement durable sur des critères qui permettent d'apprécier dans quelle mesure ils ont une connaissance suffisante et une bonne compréhension :

- des enjeux liés au développement durable;
- de la démarche gouvernementale et de son degré d'avancement;
- de la contribution attendue d'eux à la mise en œuvre d'un développement durable.

Le Ministère prévoyait faire un sondage au début du mois de février 2015 pour prendre une nouvelle mesure du taux de sensibilisation des employés de l'administration publique en matière de développement durable. Ce sondage n'a pas eu lieu en raison du contexte budgétaire actuel.

Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques (rapport 2011-2012 du CDD, chapitre 2)

Le rapport 2011-2012 du CDD, publié le 2 mai 2012, présente les résultats d'une vérification portant sur le processus d'élaboration, la reddition de comptes et la coordination pour la mise en œuvre du PACC 2006-2012 par le Ministère.

Recommandations formulées et mesures prises

Adopter une structure de gouvernance axée sur l'imputabilité, la reddition de comptes et la prise en charge complète des responsabilités dévolues à un coordonnateur, afin d'assurer la cohérence et la mise en œuvre efficace du prochain plan d'action sur les changements climatiques.

Les rôles et responsabilités des différents ministères ainsi que les exigences du MDDELCC en matière de suivi et de reddition de comptes ont été révisés et enchâssés dans des ententes administratives.

La majorité de ces ententes ont été conclues et signées au cours des années 2013-2014 et 2014-2015. D'autres ententes seront complétées en 2015-2016 (MEIE, MFFP, ministère du Tourisme).

Évaluer sur la base de critères pertinents les mesures possibles pour le prochain plan d'action et documenter l'exercice.

Le MDDELCC effectue un suivi semestriel de résultats financiers et extrafinanciers, et demande les justifications nécessaires aux ministères concernés. Les résultats recueillis lors de ce suivi servent également à la production des bilans afférents au PACC 2013-2020 (annuels, de mi-parcours et final).

L'évaluation de mi-parcours sera produite en 2017, sur la base notamment des bilans annuels produits à ce jour.

Le bilan 2013-2014 des plans d'action sur les changements climatiques 2006-2012 et 2013-2020 sera accessible sur le site Web du MDDELCC, à l'adresse suivante :

<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/changementsclimatiques/bilan.htm>

Procéder à une analyse rigoureuse de la performance des mesures contenues dans le plan actuel afin d'alimenter la réflexion quant aux choix à faire dans le futur.

Un bilan final du PACC 2006-2012 sera produit d'ici la fin de l'année 2015. Dans ce contexte, le Ministère a confié à une tierce partie, à la suite d'un appel d'offres public, l'évaluation des retombées économiques du PACC 2006-2012 et celles potentielles du PACC 2013-2020.

Démontrer lors de l'élaboration du prochain plan que les principes de développement durable sont pris en compte.

Les principes de développement durable ont été pris en compte lors de l'élaboration du PACC 2013-2020.

L'analyse et la vérification du respect des principes de développement durable débiteront au cours de l'année 2015-2016 en vue de l'évaluation de mi-parcours du PACC 2013-2020.

Bonifier le contenu du prochain plan d'action, notamment en incluant les éléments expliquant le choix des mesures (coûts estimés, bénéfices anticipés) et en présentant les indicateurs de suivi et les cibles intermédiaires.

Le MDDELCC a poursuivi sa démarche auprès des différents ministères afin d'établir les cibles intermédiaires, pour l'année 2017, des actions du PACC 2013-2020. Cette démarche inclut la détermination des indicateurs de suivi de ces actions. Un groupe de travail composé du MTQ et du MERN a notamment été créé à cette fin.

S'assurer que des indicateurs sont établis pour suivre les progrès réalisés lors de la mise en œuvre du prochain plan.

Le MDDELCC a rédigé et mis à la disposition des ministères concernés un guide d'accompagnement traitant notamment des indicateurs de suivi.

Un groupe de travail composé du MTQ et du MERN a été créé pour convenir des objectifs et des indicateurs de suivi.

De plus, le Ministère a intégré, dans les ententes administratives conclues avec d'autres ministères et des organismes responsables de mesures du PACC 2013-2020, de nouvelles exigences relatives, notamment, au choix des indicateurs de suivi ainsi qu'à la quantification et à la vérification des réductions d'émissions de GES.

Fonder son suivi sur une information de gestion complète et fiable.

Au cours de l'exercice 2013-2014, le Ministère a revu et précisé les rôles et les responsabilités des ministères concernés par le PACC 2013-2020. Les modalités de fonctionnement liées au financement des actions ainsi que les exigences relatives au suivi et à la reddition de comptes afférents ont été révisées et accrues, avant d'être enchâssées dans les ententes administratives qui lient le Ministère à chacun de ses partenaires dans la mise en œuvre de ce plan.

Apporter avec diligence les ajustements nécessaires aux interventions, aux mesures et aux cibles.

Au cours de l'exercice 2013-2014, le Ministère a mis en place un processus d'évaluation continue qui inclut les éléments suivants : suivis semestriels des résultats financiers et extrafinanciers, détermination des cibles intermédiaires et des indicateurs globaux du PACC 2013-2020, et suivi afférent, production de bilans annuels, d'évaluations de mi-parcours et d'une évaluation finale du PACC 2013-2020. Des demandes de correctifs sont adressées aux ministères et organismes lors des suivis semestriels. Les ajustements apportés sont expliqués dans les bilans annuels.

Préparer une reddition de comptes qui permet d'apprécier l'atteinte des objectifs du plan d'action et qui présente notamment :

- les résultats atteints par rapport aux cibles établies;
- de l'information permettant d'apprécier le degré de précision et la fiabilité des données;
- la période sur laquelle porte le bilan;
- une information comparative.

Le MDDELCC a poursuivi le développement de l'outil informatique de suivi du PACC 2013-2020 sur la plateforme Sharepoint. Des essais avec des utilisateurs ciblés ont été effectués pour en valider certains éléments.

Les fiches de suivi pour le PACC 2013-2020 ont été bonifiées pour refléter les décisions prises dans le cadre du développement de l'outil informatique, pour lequel ces fiches constitueront un intrant.

Le bilan 2013-2014 des plans d'action sur les changements climatiques 2006-2012 et 2013-2020 sera accessible sur le site Web du MDDELCC, à l'adresse suivante :

<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/changementsclimatiques/bilan.htm>

Dans une perspective d'amélioration continue, ce bilan a été bonifié tant sur le plan de sa présentation (ajouts de tableaux des résultats financiers et extrafinanciers présentés par priorités et mesures) que sur le plan des éléments traités.

Une évaluation de mi-parcours du PACC 2013-2020 sera aussi effectuée en 2017.

Gouvernance de l'eau (rapport 2012-2013 du CDD, chapitre 3)

Le rapport 2012-2013 du CDD, publié le 20 février 2013 et s'adressant également au MAMOT, présente les résultats de la vérification portant sur le cadre de gestion, l'acquisition des connaissances, la coordination des interventions gouvernementales et l'utilisation de mécanismes de suivi et de reddition de comptes adéquats dans le domaine de l'eau.

Recommandations formulées et mesures prises

Élaborer et mettre en œuvre un nouveau cadre de gestion qui précise l'ensemble des orientations actuelles pour assurer la cohérence des interventions gouvernementales en matière de gestion de l'eau.

Un projet de stratégie québécoise de l'eau 2016-2030, mis en œuvre par des plans quinquennaux, est actuellement en cours d'élaboration. Les consultations ministérielles et interministérielles ont débuté

en 2014-2015 et se poursuivront au cours de la prochaine année. D'autres consultations sont prévues auprès de clientèles ciblées pour 2015-2016.

Instaurer des mécanismes qui mèneront à des actions concrètes de mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant, notamment en effectuant un meilleur suivi des actions associées aux plans directeurs de l'eau qu'il a approuvés.

Un cadre de référence précisant les attentes du Ministère et développé pour les OBV en 2012 fait actuellement l'objet d'une mise à jour et devrait être complété pour l'automne 2015. Les 40 PDE de deuxième génération déposés au 31 mars 2014 sont présentement l'objet d'un processus d'analyse et d'approbation. De ce nombre, 12 ont reçu l'approbation du ministre. De plus, un nouveau guide d'élaboration des PDE de troisième génération (dépôt de ces PDE prévu pour 2018) est en cours d'élaboration. Enfin, un document présentant les modalités de suivi de la mise en œuvre des PDE a été produit à la fin de l'hiver 2015.

Consolider l'information et acquérir la connaissance permettant de déterminer les lacunes, les risques et les enjeux sous-jacents à la gouvernance de l'eau.

Depuis 2009, le gouvernement du Québec a subventionné 13 projets dans le cadre du Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines. Au terme de ces 13 projets, environ 77 % de la superficie du Québec méridional municipalisé aura été couverte. Au 31 mars 2015, les études sur la connaissance des eaux souterraines des régions de Charlevoix-Haute-Côte-Nord, de la Chaudière-Appalaches et de l'Abitibi-Témiscamingue (phase 2), des bassins versants Nicolet-Bas-Saint-François, des bassins versants Nord-Est-Bas-Saint-Laurent et de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ont été déposées au Ministère. Un navigateur cartographique, accessible sur l'extranet, permet la diffusion des principales cartes issues de ces projets et les rapports sommaires de ces projets seront diffusés sur le site Web du Ministère.

En 2014-2015, le Ministère a poursuivi le développement du Portail des connaissances sur l'eau. Celui-ci vise à favoriser la collaboration, une culture de partage des connaissances ainsi que l'intégration et la diffusion des connaissances dans le but de soutenir les acteurs impliqués dans la gouvernance de l'eau.

Le Rapport sur l'état de l'eau et des écosystèmes aquatiques au Québec a été mis en ligne en septembre 2014. De plus, le Ministère a commencé la rédaction d'un rapport d'évaluation de la production du Rapport sur l'état de l'eau et des écosystèmes aquatiques. Cet exercice portera notamment sur la détermination des lacunes dans les données, les informations et les connaissances nécessaires à la gestion intégrée et concertée des ressources en eau.

Assurer la coordination des interventions gouvernementales et la complémentarité de leurs actions en matière de gestion intégrée de l'eau afin de maximiser leurs impacts sur la qualité de l'eau et la protection des écosystèmes aquatiques.

Le Ministère a poursuivi et renforcé la collaboration existante avec le MAMOT dans le domaine de l'eau, notamment pour ce qui est des orientations spécifiques en matière de gestion intégrée des ressources en eau.

Le Comité interministériel de la gestion intégrée de l'eau, mis en place en 2012 et formé de sous-ministres adjoints des ministères concernés, a poursuivi ses activités permettant de favoriser une meilleure concertation et une plus grande cohérence de l'action gouvernementale dans ce domaine.

Définir des orientations qui expliquent comment doit être prise en compte la gestion intégrée de l'eau dans la révision et la mise à jour des schémas d'aménagement et de développement.

Cet exercice aura lieu ultérieurement.

Concevoir et mettre en place les mécanismes nécessaires pour s'assurer de l'intégration de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables dans les schémas des municipalités régionales de comté et les règlements des municipalités.

Le Ministère a poursuivi le suivi systématique de la mise en place de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (version de 2005) auprès des MRC.

Faire un suivi et une reddition de comptes en temps opportun afin d'évaluer l'efficacité des interventions gouvernementales en matière de gouvernance de l'eau et de mettre en place les mesures correctives requises.

Le Rapport sur l'état de l'eau et des écosystèmes aquatiques au Québec a été mis en ligne en septembre 2014.

Un cadre de suivi et de reddition de comptes de la future stratégie sera développé au cours de la prochaine année.

Contrôle et surveillance de l'assainissement des eaux usées municipales (rapport 2012-2013 du CDD, chapitre 5)

Le rapport 2012-2013 du CDD, publié le 20 février 2013 et s'adressant également au MAMOT, présente les résultats de la vérification portant sur le contrôle de la performance des infrastructures municipales d'assainissement des eaux usées pour assurer la protection du milieu récepteur et le maintien des usages relatifs à l'eau.

Recommandations formulées et mesures prises
--

Fixer, en collaboration avec le MAMOT, des exigences de rejet qui assurent le respect de la capacité de support des milieux récepteurs et le maintien des usages de l'eau. À cet effet, ils doivent :

- améliorer la cohérence des exigences avec les objectifs environnementaux de rejet et les objectifs de débordement établis;
- mettre à jour la liste des milieux nécessitant d'être protégés et établir des exigences pour tous ces milieux.

Le Ministère a publié sa position sur les débordements, qui prévoit qu'aucun projet d'extension de réseau d'égout susceptible de faire augmenter la fréquence des débordements d'égouts unitaires, domestiques ou pseudo-domestiques ne soit autorisé sans que la municipalité ait prévu des mesures compensatoires ou qu'elle se soit engagée à réaliser un plan de gestion des débordements. Cette position ministérielle est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2014.

De plus, en octobre 2014, le Ministère a publié un document qui énonce les orientations relatives à la délivrance de la première attestation d'assainissement et les exigences qui seront formulées aux municipalités.

Le MDDELCC et le MAMOT ont révisé l'entente administrative les liant concernant les eaux usées. L'entente révisée a été signée en novembre 2014.

Le MDDELCC a également mis à jour la liste des municipalités nécessitant des équipements de désinfection. À partir de la liste validée, un ordre de priorités pour l'ajout d'équipements de désinfection sera établi.

Adopter, en collaboration avec le MAMOT, un calendrier de révision périodique des exigences de rejet qui tient compte de la capacité de support du milieu récepteur et qui favorise le maintien des usages de l'eau.

Le Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU), entré en vigueur le 11 janvier 2014, a été mis en application par le Ministère. Ce règlement lui permet de délivrer aux municipalités une attestation d'assainissement renouvelable tous les cinq ans pour les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux. Un groupe dédié a été formé au sein de la Direction générale des politiques de l'eau pour procéder à l'élaboration des attestations d'assainissement municipales (AAM).

Développer des moyens pour mieux prendre en compte les coûts futurs des rejets non traités ou partiellement traités lors de l'établissement des exigences, notamment celles relatives aux débordements et aux rejets de phosphore.

Le Ministère a produit une étude qui présente une revue de littérature et les pratiques des provinces et États voisins pour mieux prendre en compte les coûts futurs des rejets non traités ou partiellement traités lors de l'établissement des exigences.

Développer une stratégie d'évaluation de la toxicité des rejets d'eaux usées provenant des infrastructures municipales d'assainissement.

L'exigence prévue à l'article 7 du ROMAEU prévoit que l'effluent d'une station d'épuration de moyenne, grande ou très grande taille ne doit pas présenter de toxicité aigüe pour les organismes exposés et que ces stations doivent effectuer des essais de toxicité selon une fréquence et une procédure établies.

Par les AAM, dont le processus est en cours d'élaboration, le Ministère entend exiger une caractérisation de l'effluent de tous les ouvrages municipaux d'assainissement, se déroulant selon un protocole standardisé et sur une période d'un an. Il vise aussi à établir un ordre de priorités selon l'ampleur des impacts des rejets sur le milieu récepteur.

Se doter de moyens coercitifs additionnels pour faire respecter les exigences de rejet prescrites pour les infrastructures municipales d'assainissement, notamment obtenir, préalablement à l'autorisation de tout nouveau développement, une assurance suffisante du règlement diligent des situations non conformes.

Le chapitre IV du ROMAEU prévoit des sanctions administratives et pénales en cas de non-respect des exigences du Règlement ou des AAM.

Pour améliorer le suivi des engagements pris par les municipalités qui doivent corriger des problématiques dans les réseaux existants, une note d'instructions est en préparation. Elle vise à uniformiser le suivi effectué par les directions régionales des engagements pris par les municipalités et à baliser les conséquences d'un non-respect de ces engagements. Une note d'information sera mise en ligne sur le site Web du Ministère pour informer les municipalités de cette directive.

Contrôle et surveillance de la production d'eau potable (rapport 2012-2013 du CDD, chapitre 6)

Le rapport 2012-2013 du CDD, publié le 20 février 2013, présente les résultats de la vérification portant sur l'efficacité des moyens mis en place par le Ministère pour assurer un approvisionnement en eau potable de qualité et minimiser les risques liés à la santé publique.

Recommandations formulées et mesures prises

S'assurer que les opérateurs d'usines de production d'eau potable possèdent les compétences suffisantes et à jour afin de les exploiter selon les normes, de détecter rapidement toute situation à risque pour la santé publique et de prendre les mesures nécessaires avec diligence.

De concert avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, la Commission de la construction du Québec et Emploi-

Québec, le MDDELCC s'est assuré de la révision des programmes de formation et de qualification destinés aux opérateurs d'usine de production d'eau potable.

La liste des opérateurs certifiés et actifs d'Emploi-Québec permettra la vérification de la conformité des qualifications des opérateurs d'usine de production d'eau potable. À cet égard, une opération de vérification du respect des exigences réglementaires concernant la qualification des opérateurs est en cours.

Se doter des moyens de vérifier la qualité du processus d'échantillonnage de l'eau potable et le respect des directives à ce sujet.

Le Ministère a formé un comité de travail qui a déterminé trois actions à mettre en place pour vérifier la qualité du processus d'échantillonnage de l'eau potable. Il reste à mettre en œuvre les recommandations de ce comité en 2015-2016.

Cibler les situations récurrentes de non-respect de la fréquence minimale d'échantillonnage pour orienter ses interventions, afin que les responsables d'usines de production se conforment à ces exigences.

Le Ministère a ajusté la requête concernant le suivi des fréquences minimales d'échantillonnage afin de rehausser le seuil d'intervention en cas de non-respect de ces fréquences jusqu'à 80 %.

En 2015-2016, il est prévu de développer des requêtes permettant de déterminer des situations récurrentes où la fréquence d'échantillonnage de l'eau n'est pas respectée, bien que le seuil d'intervention fixé par le Ministère soit atteint.

S'assurer que la stratégie de contrôle basée sur le risque permet, à l'intérieur d'un délai déterminé, que l'ensemble des usines de production d'eau potable fasse l'objet d'une inspection ou d'autres moyens de contrôle assurant un degré d'efficacité équivalent.

Le Ministère a modifié le programme d'inspection des usines de production d'eau potable afin que 25 % des lieux à inspecter soient déterminés de façon aléatoire, en tenant compte des indices de risque.

Un comité de travail a été formé pour déterminer d'autres moyens à privilégier pour assurer un degré d'efficacité équivalent à une inspection dans le contrôle des usines de production d'eau potable ne faisant pas l'objet d'une visite sur le terrain. Ce comité a indiqué plusieurs éléments qui pourraient servir à assurer un degré d'efficacité équivalent aux inspections.

Fonds vert : gestion et aide financière (rapport 2014-2015 du CDD, chapitre 4)

Le rapport 2014-2015 du CDD, publié en juin 2014 et s'adressant également au MTQ et au MSSS, présente les résultats de la vérification portant sur la mise en place d'un cadre de gestion pour le Fonds vert ainsi que sur l'efficacité et l'efficience de la gestion des ressources qui y sont affectées.

Recommandations formulées et mesures prises

Mettre en place un cadre de gestion qui permet d'évaluer l'apport du Fonds vert au développement durable, notamment en :

- déterminant des objectifs précis, mesurables et axés sur les résultats et en effectuant un suivi de leur atteinte;
- diffusant l'information importante relative au Fonds vert, dont celle concernant son fonctionnement, les objectifs et les programmes qui y sont liés, ses revenus, ses dépenses ainsi que ses résultats.

Il est prévu que les travaux visant l'élaboration d'un cadre de gestion axé sur les résultats de même que la bonification de la section du site Web portant sur le Fonds vert soient complétés à l'automne 2015.

Procéder par appel de propositions et utiliser des critères précis pour évaluer les projets, les prioriser et les sélectionner; en cas de dérogation, consigner dans le dossier les justifications suffisantes pour soutenir les choix effectués.

Définir les dépenses qui sont admissibles en tant que frais d'administration que les bénéficiaires peuvent réclamer au Fonds vert et les limites y afférentes.

Fixer des objectifs précis et mesurables pour chacun des projets financés au moyen du Fonds vert, évaluer périodiquement les résultats obtenus et prendre des mesures correctives afin que la situation soit redressée, s'il y a lieu.

Fixer des objectifs précis et mesurables, axés sur les résultats, pour chacun des programmes financés par l'intermédiaire du Fonds vert et évaluer périodiquement leur atteinte.

S'assurer de la pertinence et du caractère raisonnable des frais d'administration imputés au Fonds vert.

Pour la réalisation de l'ensemble des recommandations précédentes, l'élaboration d'un guide ministériel des bonnes pratiques à privilégier est prévue. Ce guide complètera le cadre de gestion et permettra d'opérationnaliser de façon plus officielle les éléments de celui-ci. Sa publication est prévue pour l'automne 2015.

Pour le volet des changements climatiques :

- L'évaluation de l'atteinte des objectifs visés est effectuée dans le cadre des exercices de suivi associés à la mise en œuvre des plans d'action.
- Les ententes administratives prévoient les frais liés à la gestion des actions. La signature des ententes sera complétée au cours de l'année 2015-2016.
- Les exigences applicables aux conventions d'aide financière et aux contrats sont incluses dans les ententes administratives.
- Un groupe de travail composé du MTQ et du MERN a été créé pour convenir des objectifs et des indicateurs de suivi du PACC 2013-2020.
- Le MDDELCC a poursuivi sa démarche auprès des ministères afin d'établir les cibles intermédiaires, pour l'année 2017, des actions du PACC 2013-2020. Cette démarche inclut la détermination des objectifs de réduction des émissions de GES et des indicateurs de suivi de ces actions. Des échanges avec les ministères sont en cours et, pour certains, des groupes de travail ont été mis en place.

- Le MDDELCC a enchâssé ses exigences en matière de suivi et de reddition de comptes dans les ententes administratives conclues avec les MO concernés. La majorité de ces ententes ont été conclues au cours de l'année 2013-2014 et 2014-2015. La signature des ententes sera complétée pendant l'année en cours.
- Pour ce qui est du caractère raisonnable des frais d'administration imputés au Fonds vert, cette obligation est également enchâssée dans les ententes administratives conclues avec les ministères et organismes concernés par le PACC 2013-2020.

Procéder à des évaluations de programme ou achever celles en cours et prendre des mesures correctives, lorsque c'est nécessaire.

Des évaluations ont été effectuées dans le cadre de programmes financés par le Fonds vert qui ont trait à des mesures incluses dans le PACC et aux matières résiduelles. Par exemple, les programmes Faites de l'air, Changer d'air et Feu vert ainsi que la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles ont été évalués.

Des services-conseils en évaluation de programmes ont été offerts à des secteurs d'activité administrant des programmes financés par le Fonds vert.

La planification des travaux d'évaluation de programmes prend en compte différents critères de choix, notamment le financement de ceux-ci et leur pertinence.

Le Ministère prévoit élaborer et diffuser des documents d'encadrement, notamment un manuel permettant d'effectuer des évaluations et destiné au soutien des directions générales dans la réalisation des autoévaluations de même qu'un guide pour l'établissement d'un cadre de suivi et d'évaluation préliminaire.

6. CENTRE D'EXPERTISE EN ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DU QUÉBEC

Déclaration de la direction sur la fiabilité de l'information

La présente partie du rapport constitue la dix-huitième reddition de comptes annuelle du CEAEQ. Les renseignements qu'elle contient relèvent de la responsabilité du directeur général, qui assure la gestion du CEAEQ selon les pouvoirs que la sous-ministre lui a conférés.

Conformément à notre mandat, nous nous sommes engagés, en tant qu'équipe de direction, à maintenir, au cours de l'exercice financier 2014-2015, des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion, de façon à permettre une gestion ordonnée de nos activités et une reddition de comptes en fonction des engagements inscrits dans la Convention de performance et d'imputabilité, dans l'Entente de gestion ainsi que dans le Plan d'action 2014-2015. Ces systèmes sont mis en place pour assurer le respect des lois, des règlements et des directives qui régissent les ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles au gouvernement du Québec.

À notre connaissance, l'information contenue dans la présente partie du rapport ainsi que les contrôles afférents sont fiables. Ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2015.

Le directeur général du Centre d'expertise
en analyse environnementale du Québec,



Claude Denis

Québec, le 28 septembre 2015

LE SUIVI DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les cibles ainsi que les indicateurs de résultats liés à la mesure de la performance et de la qualité des services du CEAQ sont définis dans sa convention de performance et d'imputabilité.

Assurer la formation et le perfectionnement du personnel afin d'optimiser la prestation de services du CEAQ

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du volume des activités de formation et de perfectionnement du personnel. Un dépassement de la cible fixée en début d'exercice s'observe pour 2014-2015. Ainsi, 4 608 heures ont été consacrées à ce type d'activités par rapport aux 2 383 heures que représente la cible de 1,5 %, établie en début d'exercice.

Évolution des activités de formation et de perfectionnement

Indicateur : Pourcentage des heures productives consacrées à la formation et au perfectionnement				
	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Cibles	1,5 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %
Résultats	2,2 %	3,9 %	4,1 %	2,9 %

Le dépassement de la cible se répercute sur le pourcentage de la masse salariale investi dans la formation et le perfectionnement (tableau ci-dessous). Par conséquent, l'investissement totalisait 216 496 \$ au 31 mars 2015, soit 2,8 % de la masse salariale par rapport à l'obligation de 1 % fixée par la Loi favorisant le développement et la formation de la main-d'œuvre.

Évolution de l'investissement dans la formation et le perfectionnement

Indicateur : Pourcentage de la masse salariale investi dans la formation et le perfectionnement				
	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Cibles	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %
Résultats	1,3 %	3,5 %	3,8 %	2,8 %

Réaliser des projets de développement scientifique et technique pour les besoins de la clientèle

Le temps consacré à ce type d'activités en 2014-2015 totalise 16 063 heures, soit 10,1 % des heures consacrées à la prestation de services. Ce résultat est supérieur à la cible de 6,0 % établie en début d'exercice.

Évolution des activités de développement scientifique et technique

Indicateur : Nombre d'heures investies dans le développement scientifique et technique par rapport aux heures consacrées à la production des produits et des services, exprimé en pourcentage				
	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Cibles	8,0 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %
Résultats	7,0 %	7,5 %	8,1 %	10,1 %

Maintenir les taux d'autofinancement

L'exercice 2014-2015 s'est clôturé avec des revenus de 4 733 400 \$, soit un taux d'autofinancement de 30,7 %. Il s'agit d'une baisse par rapport à l'exercice 2013-2014, mais d'une hausse par rapport aux exercices antérieurs. L'exercice 2013-2014 a été exceptionnel en raison des crédits que le Ministère a transférés au CEAÉQ pour les travaux effectués lors de la tragédie survenue à Lac-Mégantic.

Évolution du taux d'autofinancement généré par l'ensemble des produits et des services

Indicateur : Ratio des revenus par rapport aux dépenses générées par les produits et les services, exprimé en pourcentage				
	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Cibles	20,0 %	20,0 %	20,0 %	20,0 %
Résultats	23,4 %	24,8 %	37,9 %	30,7 %

Évolution des activités hors Québec

Indicateur : Revenus en provenance de la vente de produits et de services hors Québec, excluant ceux liés aux droits et aux permis				
	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Cibles (000 \$)	235,0	235,0	235,0	235,0
Résultats (000 \$)	354,9	259,4	352,9	335,1

Indicateur : Ratio des revenus hors Québec par rapport aux revenus totaux de 1999-2000, excluant ceux liés aux droits et aux permis, exprimé en pourcentage				
	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Cibles	24,3 %	24,3 %	24,3 %	24,3 %
Résultats	36,8 %	26,9 %	36,6 %	34,7 %

La cible des revenus hors Québec est déterminée sur la base du ratio des revenus hors Québec estimé par rapport aux revenus de 1999-2000⁶, exprimé en pourcentage. Ceux-ci s'avèrent difficilement prévisibles, car le volume des activités dépend fortement des occasions d'affaires saisies par le CEAÉQ. Les revenus hors Québec générés en 2014-2015 sont légèrement inférieurs à ceux de 2013-2014.

.....

6 Si l'on exclut les droits et permis (accréditation), les revenus de l'année de référence 1999-2000 étaient de 965 400 \$.

Rayonnement scientifique

Le rayonnement scientifique permet de suivre la proportion des activités de développement avec communication scientifique à partir d'un indice pondéré. Une cote est attribuée aux différentes activités de rayonnement scientifique qui ont été tenues. Cet indice permet d'analyser la contribution scientifique d'une année à l'autre.

Évolution des activités de rayonnement scientifique

Indicateur : Indice annuel pondéré des activités de rayonnement scientifiques réalisées				
	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Cibles	25	25	25	25
Résultats	33,8	33,5	47,0	53,8

Le nombre d'activités de rayonnement scientifique s'élevait à 77 en 2014-2015, dont 14 publications, 18 directions de thèse ou de stage, 10 formations et 35 présentations à l'occasion de congrès, de colloques, etc. Ces activités de rayonnement ont progressé au cours des dernières années et ont culminé avec un indice de 53,8 en 2014-2015.

Coût de revient

Le tableau ci-dessous montre l'évolution qu'a connue le coût de revient entre 2011-2012 et 2014-2015.

Évolution du coût de revient horaire global par produits et services

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Analyses de laboratoire	95,92 \$	100,26 \$	92,57 \$	93,62 \$
Services d'études	127,61 \$	108,26 \$	109,47 \$	120,12 \$
Accréditation	93,28 \$	95,97 \$	88,37 \$	93,71 \$
CEAEQ	98,80 \$	100,54 \$	93,80 \$	96,98 \$

Les résultats de l'exercice 2014-2015 mettent en évidence une hausse du coût de revient horaire par rapport à 2013-2014. Cette variation est attribuable à une légère diminution du nombre d'heures productives et à une hausse des charges principalement liées au traitement et avantages sociaux ainsi qu'aux fournitures, aux approvisionnements et autres.

L'UTILISATION DES RESSOURCES

Ressources humaines

Effectif utilisé

Statut	2014-2015 ETC	2013-2014 ETC	Écart ETC
Régulier	82,3	76,8	5,5
Occasionnel	47,8	53,3	(5,5)
Total	130,1	130,1	0,0

Secteurs	2014-2015 ETC	2013-2014 ETC	Écart ETC
Analyses en laboratoire et services d'études	92,8	91,7	1,1
Accréditation	28,6	28,8	(0,2)
Administration	8,7	9,6	(0,9)
Total	130,1	130,1	0,0

En 2014-2015, le CEAEQ a maintenu l'effectif utilisé à 130,1 ETC.

Ressources financières⁷

Fonctionnement (en milliers de dollars)

Produits (en milliers de dollars)	2014-2015	2013-2014	Écart
Crédits de dépenses liés au portefeuille du Ministère	3 072,9	3 267,3	(194,4)
Autres contributions du gouvernement sans transfert de crédits ¹	5 205,4	5 165,8	39,6
Revenus nets associés à la fourniture de biens et à la prestation de services ²	4 383,4	5 312,8	(929,4)
Contribution du Fonds vert ³	1 593,6	1 312,0	281,6
Total	14 255,3	15 057,9	(802,6)

1 Comprend les avantages sociaux, le loyer, les services reçus du Ministère et l'amortissement des immobilisations.

2 Se référer aux revenus liés à la fourniture de biens et à la prestation de services.

3 Le Fonds vert assume, pour le CEAEQ, certaines dépenses associées principalement à la gestion des matières résiduelles et au Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques.

.....

7 Information financière figurant aux registres comptables au 22 avril 2015. Cette information peut différer de celle qui figurera aux comptes publics en raison des ajustements possibles effectués par le Contrôleur des finances.

Fonctionnement (en milliers de dollars)

Charges	2014-2015	2013-2014	Écart
Traitement et avantages sociaux	8 817,1	8 510,1	307,0
Loyer	2 306,9	2 288,4	18,5
Services reçus du Ministère	895,2	821,8	73,4
Amortissement des immobilisations	1 114,8	1 161,8	(47,0)
Contrats de services et honoraires professionnels	608,2	611,4	(3,2)
Transport, communications et messagerie	133,6	177,9	(44,3)
Fournitures, approvisionnement et autres	1 533,3	1 371,0	162,3
Total des charges	15 409,1	14 942,4	466,7
Surplus (déficit) annuel ¹	(1 153,8)	115,5	(1 269,3)
Total	14 255,3	15 057,9	(802,6)

1 L'excédent ou le déficit annuel est assumé à même le compte à fin déterminée et par le Ministère.

De façon générale, une baisse des produits et une augmentation des charges peuvent être observées par rapport à l'exercice précédent. Le fait que le CEAEQ ait connu une diminution significative de ses revenus autonomes, majoritairement en rapport avec les projets spéciaux par transfert de crédits, et une augmentation des charges liées au traitement et aux avantages sociaux explique en grande partie le déficit annuel. Il en résulte un déficit d'opération de 1 153 800 \$ qui a été absorbé par les fonds cumulés au compte à fin déterminée du CEAEQ et par le Ministère.

Revenus liés à la fourniture de biens et à la prestation de services (en milliers de dollars)

Revenus	2014-2015	2013-2014	Écart
Analyses en laboratoire et services d'études	1 608,6	1 739,1	(130,5)
Vente de matériaux de référence	192,3	181,8	10,5
Revenus hors Québec	335,1	352,9	(17,8)
Autres revenus	93,2	121,0	(27,8)
Projets spéciaux par transfert de crédits	1 682,7	2 473,5	(790,8)
Total partiel	3 911,9	4 868,3	(956,4)
Accréditation des laboratoires	821,5	794,5	27,0
Prévision du crédit au net lié à l'accréditation des laboratoires ¹	(350,0)	(350,0)	0,0
Total pour l'accréditation	471,5	444,5	27,0
Total	4 383,4	5 312,8	(929,4)

1 Les revenus perçus par le CEAEQ à l'égard de l'accréditation sont versés au Fonds consolidé du revenu du Québec. Toutefois, en vertu du mécanisme de crédit au net, l'excédent de la prévision de crédit au net donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent le seuil.

Les revenus liés à la fourniture de biens et à la prestation de services ont diminué de 17,49 % par rapport à l'année 2013-2014. Cette diminution est en grande partie attribuable à la baisse de revenus générés pour des projets spéciaux par transfert de crédits. Ces derniers avaient atteint un sommet en 2013-2014 en raison des travaux effectués par le CEAÉQ lors de la tragédie de Lac-Mégantic. Les revenus découlant des analyses en laboratoire et des services d'études ont également subi une baisse, tout comme les revenus hors Québec.

Investissements (en milliers de dollars)

Sources de financement	2014-2015	2013-2014	Écart
Crédits d'investissement liés au portefeuille du Ministère	997,6	2 564,7	(1 567,1)
Autres investissements sans transfert de crédits	185,0	205,9	(20,9)
Contribution au Fonds vert	274,0	0,0	274,0
Total	1 402,6	1 456,6	(54,0)

Investissements (en milliers de dollars)

Nature des investissements	2014-2015	2013-2014	Écart
Équipement de laboratoire	1 146,5	1 172,9	(26,4)
Matériel et équipement de bureau	0,0	0,0	0,0
Équipement informatique	14,4	21,0	(6,6)
Systèmes informatiques	241,7	159,4	82,3
Aménagements	0,0	0,0	0,0
Matériel roulant	0,0	103,3	(103,3)
Total	1 402,6	1 456,6	(54,0)

Le niveau d'investissement a connu une diminution de 3,7 % en 2014-2015 par rapport à l'année 2013-2014. Aucun investissement dans le matériel roulant n'a été fait en 2014-2015, mais une hausse des investissements dans les systèmes informatiques peut être observée.

LES ACTIONS LIÉES À L'OFFRE DE SERVICE AU MINISTÈRE

L'offre de service du CEAÉQ couvre les analyses de laboratoire, l'accréditation des laboratoires, des entreprises d'échantillonnage environnemental et des établissements d'analyse des émissions des véhicules lourds, la reconnaissance d'experts, les études de terrain, l'expertise en écotoxicologie et les services-conseils en analyse environnementale.

Prestation de services au Ministère, exprimée en heures et selon le domaine d'activité

Domaines d'activité	Quota 2014-2015	Heures réalisées 2014-2015	Écart au quota	Heures réalisées 2013-2014
Analyses en laboratoire	71 606	65 360	(6 246)	63 817
Études de terrain	12 000	16 497	4 497	15 031
Écotoxicologie	4 000	13 096	9 096	9 698
Autres expertises ¹	1 500	3 115	1 615	1 641
Accréditation	26 000	32 552	6 552	30 960
Sous-total (quota)	115 106	130 620	15 514	121 147
Projets spéciaux		8 953		11 434
Heures totales	115 106	139 573		132 581

1 Autres expertises : avis et expertise lors de révisions réglementaires, d'analyses, de la coordination de projets ou de la rédaction et de la révision des cahiers du *Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales*.

Au chapitre des heures réalisées dans le cadre des quotas ministériels, l'écart observé de 15 514 heures résulte de la hausse du nombre d'heures consacrées aux études de terrain, à l'écotoxicologie et à l'accréditation. La hausse du nombre d'heures liées aux études de terrain (4 497 heures, soit une augmentation de 37 % par rapport au quota préalablement déterminé) est attribuable particulièrement à des efforts qui ont été consacrés à certains dossiers majeurs, à l'opérationnalisation des équipements acquis pour les interventions en milieu nordique, au suivi du dossier de Lac-Mégantic et à plusieurs interventions effectuées par les laboratoires mobiles lors d'urgences environnementales.

La hausse du nombre d'heures consacrées à l'écotoxicologie (9 096 heures, soit plus que le double du quota d'heures préalablement déterminé) résulte de la contribution d'étudiants diplômés, de chercheurs postdoctoraux et de stagiaires à des dossiers ministériels. Cette contribution s'ajoute à celle du personnel régulier affecté aux dossiers écotoxicologiques. Enfin, la hausse du nombre d'heures consacrées à l'accréditation (6 552 heures, soit un dépassement de 25 % par rapport au quota préalablement déterminé) est attribuable à l'accréditation de plusieurs laboratoires pour de nouveaux domaines d'analyse, dont la légionelle et la radioactivité, et à l'élaboration de nouveaux domaines d'accréditation pour répondre aux besoins du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées. En ce qui concerne les analyses de laboratoire, les heures effectuées n'ont pas atteint le quota établi. Cela est dû en bonne partie à la réduction des analyses menées dans le cadre du plan de gestion des cyanobactéries.

Finalement, le CEAEQ a effectué 8 953 heures pour réaliser des projets spéciaux. Les heures attribuées à ces projets ne font pas partie du quota annuel. Elles ont été financées par transfert de crédits puisés à même les budgets de fonctionnement des unités clientes.

7. CENTRE D'EXPERTISE HYDRIQUE DU QUÉBEC

Déclaration de la direction sur la fiabilité de l'information

La présente partie du rapport constitue la quatorzième reddition de comptes annuelle du CEHQ. À notre connaissance, l'information présentée est fiable et correspond à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2015.

Le directeur général
du Centre d'expertise hydrique du Québec,



Pierre Aubé, ing.

Québec, le 28 septembre 2015

LE SUIVI DES INDICATEURS DE PERFORMANCE⁸

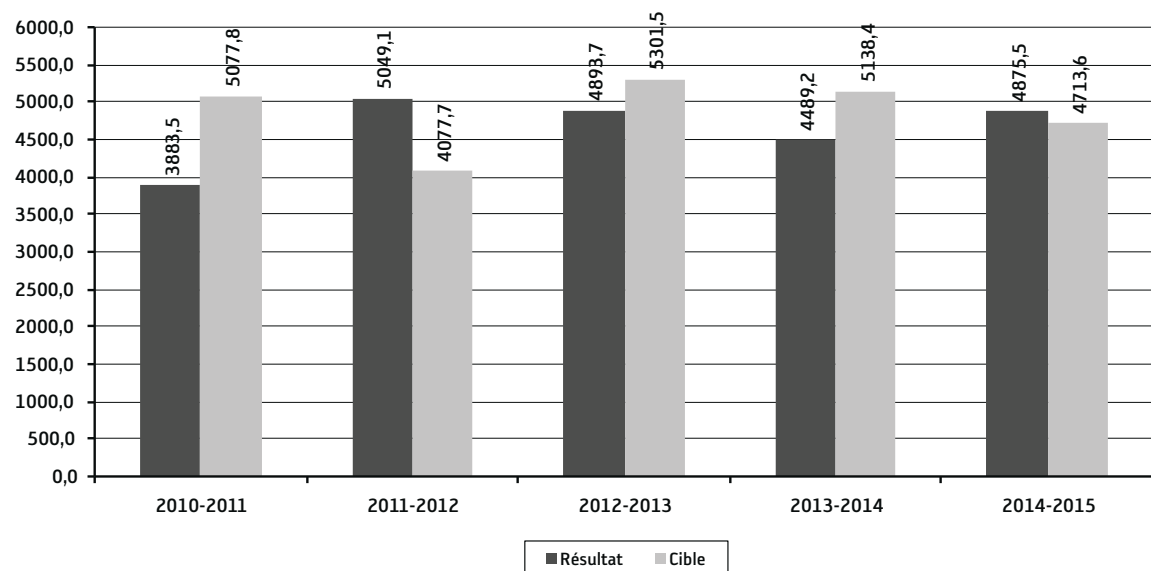
Les cibles et les indicateurs de résultats liés à la performance sont définis dans la convention de performance et d'imputabilité du CEHQ.

Évolution des revenus

Cible	Accroître les revenus de 5 % d'ici au 31 mars 2015		
Indicateur	Pourcentage d'accroissement des revenus		
Résultats	2014-2015	2013-2014	2012-2013
	8,6 %	(8,3 %)	(3,1 %)

L'augmentation de 8,6 % des revenus du CEHQ s'explique principalement par la perception d'un versement rétroactif de 0,6 million de dollars de la part de la compagnie Gulf Power, couvrant la période de 2002 à 2014. Le graphique suivant illustre cette variation.

Revenus applicables à la cible de 5 % pour les exercices financiers 2010-2011 à 2014-2015
(en milliers de dollars)



⁸ Les résultats relatifs à la gestion des barrages publics et du domaine hydrique de l'État ainsi qu'à l'application de la LSB, à la connaissance et à l'expertise hydrique sont présentés dans la section 2.

Évolution des activités de formation et de perfectionnement

Cible	Consacrer, dans l'année, au moins 1,5 % des heures productives à la formation et au perfectionnement, à l'exclusion de la formation non structurée à la tâche		
Indicateur	Pourcentage des heures productives (formation et perfectionnement)		
Résultats	2014-2015	2013-2014	2012-2013
	1,1 %	1,2 %	0,7 %

Le résultat atteint en 2014-2015 correspond à 3 379 heures de formation et de perfectionnement, soit 1,1 % des heures productives. Il s'agit d'une diminution de 13,29 %, soit 518 heures, par rapport à l'exercice précédent, où le nombre était de 3 897 heures. La proportion de la masse salariale affectée à la formation et au perfectionnement en 2014-2015 a atteint 1,4 %. L'application de mesures de réduction et de contrôle des dépenses au cours de l'exercice a influencé l'atteinte de la cible fixée.

Taux de respect des délais pour le traitement des actes légaux

Cible	Traiter 80 % des actes légaux requis en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages dans un temps égal ou inférieur aux délais suivants : ▪ 150 jours ouvrables pour la construction ou la modification de la structure d'un barrage; ▪ 45 jours ouvrables pour la démolition, le changement d'utilisation ou la cessation définitive ou temporaire de l'exploitation d'un barrage; ▪ 8 jours ouvrables pour la modification des plans et devis		
Indicateur	Taux de respect des délais		
Résultats	2014-2015	2013-2014	2012-2013
	100 %	96 %	86 %

Taux de respect des délais pour le traitement des demandes au 31 mars 2015

Délai selon la catégorie d'actes légaux	Nombre de demandes traitées dans un délai égal ou inférieur à la cible sur le total des demandes traitées			Taux de respect des délais (%)		
	2014-2015	2013-2014	2012-2013	2014-2015	2013-2014	2012-2013
150 jours civils (construction/modification)	30/30	42 / 44	31/32	100	95	97
45 jours civils (démolition/changement d'utilisation/cessation)	6 / 6	6 / 6	4/9	100	100	44
8 jours civils (modification de plans et de devis)	1/1	0 / 0	1/1	100	-	100
Total	37/37	48 / 50	36/42	100	96	86

Le CEHQ a traité 100 % des actes légaux requis en vertu de la LSB dans les délais prescrits. En 2014-2015, 37 demandes d'autorisation ont été traitées.

L'UTILISATION DES RESSOURCES

Ressources humaines

Pour mener à bien la mission et les mandats qui lui sont confiés, le CEHQ peut compter sur une équipe d'employées et d'employés permanents, occasionnels, saisonniers et étudiants.

Effectif utilisé

Statut	2014-2015 ETC	2013-2014 ETC	Écart ETC
Régulier	156,0	154,9	1,1
Occasionnel	50,3	54,6	(4,3)
Total	206,3	209,5	(3,2)

L'effectif du CEHQ a diminué de 3,2 ETC par rapport à 2013-2014. L'écart s'explique notamment par la difficulté à remplacer certains employés occasionnels en raison de plusieurs facteurs.

Ressources financières

Fonctionnement (en milliers de dollars)

Produits	2014-2015	2013-2014	Écart
Crédits de dépenses liés au portefeuille du Ministère ¹	11 157,7	11 366,2	(208,5)
Autres contributions du gouvernement sans transfert de crédits ²	9 931,7	9 538,7	393,0
Crédits additionnels provenant de l'application du crédit au net ³	3 777,0	3 291,8	485,2
Fonds vert ⁴	3 537,2	3 448,5	88,7
Fonds relatif à certains sinistres ⁵	200,3	226,0	(25,7)
Autres revenus	50,0	62,0	(12,0)
Total des produits	28 653,9	27 933,2	720,7

1 Les dépenses correspondent aux données financières comptabilisées à l'aide du système SAGIR au 22 avril 2015. Ces données peuvent toutefois différer de celles qui figurent dans les comptes publics, en raison notamment des ajustements possibles effectués par le Contrôleur des finances.

2 Comprend les dépenses liées aux avantages sociaux, au soutien administratif et à l'amortissement des immobilisations.

3 Le crédit au net détaillé est présenté avec les revenus au tableau « Revenus et crédits additionnels provenant de l'application du crédit au net ».

4 Le Fonds vert assume certains coûts, notamment ceux associés à des barrages transférés par le gouvernement fédéral.

5 Le Fonds relatif à certains sinistres assume les coûts associés à la mise aux normes des ouvrages situés sur le pourtour du lac Kénogami.

Les produits ont globalement augmenté de 0,7 million de dollars (2,6 %) par rapport à 2013-2014.

On note une hausse de 0,5 million de dollars (14,7 %) des crédits additionnels provenant de l'application du crédit au net et de 0,4 million de dollars pour les autres contributions du gouvernement sans transfert de crédits. Quant aux crédits de dépenses liés au portefeuille du Ministère, ils ont diminué de 0,2 million de dollars en raison de la baisse d'effectif.

Fonctionnement (en milliers de dollars)

Charges	2014-2015	2013-2014	Écart
Traitement et avantages sociaux	15 437,0	15 194,7	242,3
Dépenses de fonctionnement et de transfert	3 841,4	3 712,4	129,0
Soutien administratif	2 844,5	2 672,2	172,3
Amortissement des immobilisations	6 531,0	6 353,9	177,1
Total des charges	28 653,9	27 933,2	720,7

Les charges ont globalement augmenté de 0,7 million de dollars (2,6 %) par rapport à 2013-2014.

L'augmentation de 0,2 million de dollars pour les dépenses liées au traitement et aux avantages sociaux provient principalement des dépenses de rémunération imputées aux nouvelles activités du Fonds vert. Ces budgets n'étaient pas disponibles en 2013-2014.

L'augmentation des dépenses de fonctionnement et de transfert de 0,1 million de dollars comprend une hausse de 0,4 million de dollars pour les dépenses de fonctionnement provenant des crédits ministériels ainsi qu'une baisse de 0,3 million de dollars pour les dépenses de fonctionnement du Fonds vert.

Les dépenses relatives au soutien administratif ont augmenté de 0,2 million de dollars, notamment en raison de la hausse du coût des loyers et de l'entretien des systèmes informatiques.

Enfin, on note une augmentation de 0,2 million de dollars pour l'amortissement des immobilisations, qui s'explique par une augmentation des investissements.

Revenus et crédits additionnels provenant de l'application du crédit au net (en milliers de dollars)

Revenus	2014-2015	2013-2014	Écart
Gestion des barrages publics	2 288,8	2 500,6	(211,8)
Droits annuels en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages	547,5	539,2	8,3
Autorisations en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages	462,4	524,1	(61,7)
Redevances d'emmagasinement de l'eau et loyers d'occupation des terres publiques	1 049,2	371,5	677,7
Location et concession de lots de grève	976,7	972,4	4,3
Vente de lots de grève, de terrains et de bâtiments	352,6	263,3	89,3
Autres revenus ¹	99,8	120,7	(20,9)
Total	5 777,0	5 291,8	485,2
Total des revenus applicables au crédit au net ²	5 777,0	5 291,8	485,2
Prévision de crédit au net	(2 000,0)	(2 000,0)	0,0
Crédits additionnels autorisés	3 777,0	3 291,8	485,2

1 Le montant de 0,1 million de dollars imputé à la catégorie « Autres revenus » comprend 0,06 million de dollars facturés pour l'exploitation des barrages sous la responsabilité provisoire de Revenu Québec.

2 Les revenus perçus sont versés au Fonds consolidé du revenu du Québec. Toutefois, en vertu du mécanisme de crédit au net, l'excédent du seuil de crédit au net donne droit à une hausse du crédit des dépenses d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent ce seuil.

Le CEHQ a perçu des revenus totalisant 5,8 millions de dollars en 2014-2015 qui ont été versés au Fonds consolidé du revenu du Québec. Il s'agit d'une augmentation de 0,5 million de dollars (9,2 %) par rapport à l'exercice précédent. En 2014-2015, le CEHQ a perçu un versement rétroactif de 0,6 million de dollar de la part de la compagnie Gulf Power, couvrant la période de 2002 à 2014, pour le loyer d'occupation des terres du domaine hydrique requis pour l'exploitation de la centrale hydroélectrique SM-2 sur la rivière Sainte-Marguerite. On note également une diminution de 211,8 millions de dollars pour la gestion des barrages publics. De plus, à la suite d'une erreur de facturation en 2013-2014, une note de crédit de 0,2 million de dollars a été émise en 2014-2015 pour la Société en commandite Énergie La Lièvre.

Par ailleurs, le CEHQ a reçu, au cours de l'exercice, 3,7 millions de dollars en crédits additionnels de dépenses grâce au crédit au net, ce qui représente une hausse de 0,5 million de dollars par rapport à l'exercice précédent.

Investissements (en milliers de dollars)

Revenus	2014-2015	2013-2014	Écart
Crédits d'investissement liés au portefeuille du Ministère	19 536,1	17 308,6	2 227,5
Autres investissements ministériels sans transfert de crédits	522,6	395,7	126,9
Fonds relatif à certains sinistres	3 367,2	1 569,8	1 797,4
Fonds vert	(479,7)	75,2	(554,9)
Total	22 946,2	19 349,3	3 596,9
Nature des investissements			
Barrages	21 726,4	18 521,4	3 205,0
Terrains	0,0	1,6	(1,6)
Aménagements	0,0	13,4	(13,4)
Bâtiments	15,1	2,3	12,8
Matériel et équipements	774,5	550,4	224,1
Systèmes informatiques	0,0	0,0	0,0
Développement informatique	430,2	260,2	170,0
Total	22 946,2	19 349,3	3 596,9

Le CEHQ a investi 22,9 millions de dollars en immobilisations au cours de l'exercice, ce qui représente une augmentation de 3,6 millions de dollars (18,6 %) par rapport à 2013-2014.

Les investissements totaux réalisés à même les budgets accordés au CEHQ ont été de 19,5 millions de dollars (17,3 millions en 2013-2014). La majeure partie, soit 18,9 millions de dollars, a servi à effectuer des travaux sur les barrages publics dont le CEHQ a la responsabilité, notamment le barrage des Érables.

Les immobilisations acquises sans transfert de crédits par le Ministère et par le Fonds relatif à certains sinistres s'élèvent à 3,9 millions de dollars (2,0 millions en 2013-2014). Elles touchent principalement la réfection de barrages pour un montant de 3,4 millions de dollars.

Enfin, on note, pour le Fonds vert, un financement négatif de 0,5 million de dollars qui s'explique par la correction d'un compte à payer estimé de l'année 2013-2014 dans le cadre des travaux sur le barrage des Quinze. Ces travaux ont coûté moins cher que ce qui avait été estimé.

ANNEXE

Direction du bureau de
la sous-ministre
Julie Bissonnette, dir.

Bureau des renseignements, de l'accès à
l'information et des plaintes sur la qualité
des services
Diane Barry, dir. par intérim

Direction de la vérification interne et du
réexamen des sanctions administratives
pécuniaires
Julie Parent, dir.

Commissaire-enquêteur
Camille Genest

Sous-ministre adjointe aux services
à la gestion et au milieu terrestre
Lise Lallemand

Sous-ministre adjointe aux changements
climatiques, à l'air et aux relations
intergouvernementales
Geneviève Moisan

Sous-ministre adjoint à l'état de
l'environnement, à l'écologie et au
développement durable
Patrick Beauchesne

Direction générale des
technologies de l'information
Yvan Déry, dir. gén.

Direction générale des
politiques du milieu terrestre et
de l'analyse économique
Mario Bérubé, dir. gén.

Direction générale des services
à la gestion
Sophie Boisvert, dir. gén.

Direction de la planification, de
l'architecture et du soutien aux
projets
Guy Gagnon, dir.

Direction de l'analyse
économique et des lieux
contaminés
Michèle Dumais, dir.

Service à la gestion
contractuelle
Guyanne Gosselin, chef

Projets spéciaux
Yvan Béliveau, dir.

Direction des matières
résiduelles
Alain Lavoie, dir.

Service de la gestion financière
et des ressources matérielles
Martine Cloutier, chef

Direction des solutions
d'affaires
Dominic Labelle, dir.

Direction des matières
dangereuses et des pesticides
Sylvain Dion, dir.

Service d'aide à la gestion en
région
Sophie Boisvert, chef par intérim

Direction technologies
et de l'exploitation
Patrice Tremblay, dir.

Direction du Programme de
réduction des rejets industriels
Renée Champagne, dir.

Direction des ressources
humaines
Sylvie Beaulieu, dir.

Direction du pilotage des
systèmes et de l'assistance aux
utilisateurs
Céline Villeneuve, dir.

Directrice adjointe des relations
de travail, du développement
organisationnel et
de la santé des personnes
Sophie Couture

Service de la gestion
de la main d'œuvre
Myriam Bouchard, chef par intérim

Direction générale du bureau
des changements climatiques
Guylaine Bouchard, dir. gén.

Direction des relations
intergouvernementales
Étienne Chabot, dir. par intérim

Direction des politiques de la
qualité de l'atmosphère
France Delisle, dir.

Direction du développement
Catherine Gauthier, dir.
par intérim

Direction des programmes
Manon Lacharité, dir.

Direction du marché
du carbone
Jean-Yves Benoit, dir.

Bureau de projets en
changements climatiques
Marie-Ève Boucher, dir.

Bureau de coordination du
développement durable
Luc Vézina, dir.

Direction du suivi de l'état
de l'environnement
Linda Tapin, dir.

Service de l'information sur les
milieux aquatiques
Patricia Robitaille, chef

Service des avis et des
expertises
Yves Grimard, chef

Service de l'information sur le
milieu atmosphérique
François Houde, chef

Direction générale de l'écologie
et de la conservation
Jean-Pierre Laniel, dir. gén.
par intérim

Service des aires protégées
Agathe Cimon, chef

Direction de l'expertise en
biodiversité
Jean-Pierre Laniel, dir.

LÉGENDE : dir. gén. = directeur général
dir. gén. adj. = directeur général adjoint
dir. = directeur ou directrice
chef = chef de service
sec. gén. = secrétaire générale

Le 31 mars 2015

Ministre

David Heurtel

Sous-ministre

Christyne Tremblay

Direction des affaires juridiques

Monique Rousseau, dir.

Direction des communications

Pauline Boissinot, dir.

Organismes relevant du ministre

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Président
Pierre Baril

Société québécoise de récupération et de recyclage

Président-directeur général
Benoît de Villiers

Sous-ministre adjoint à l'eau, à l'expertise et aux évaluations environnementales

Jacques Dupont

Sous-ministre adjoint à l'analyse et à l'expertise régionales et au Centre de contrôle environnemental du Québec

Michel Rousseau

Centre d'expertise hydrique du Québec

Pierre Aubé, dir. gén.

Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État

Peter Stevenson, dir.

Direction de la sécurité des barrages

Michel Rhéaume, dir.

Direction de l'expertise hydrique

Yves Rochon, dir.

Direction principale des barrages publics

Marie-Claude Thérberge,
dir. principale

Directions des opérations

Jacques D'Astous, dir.

Direction de la maintenance

Steve St-Laurent, Dir.

Service des travaux

Hélène Tremblay chef par intérim

Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique

Marie-Josée Lizotte, dir. gén.

Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres

Denis Talbot, dir. par intérim

Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels

Hervé Chatagnier, dir.

Direction de l'évaluation environnementale des projets nordiques et miniers

Mireille Paul, dir.

Service de l'hydrologie et de l'hydraulique

Christine Gélinas, chef

Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec

Guy Chouinard, dir. gén.

Direction de l'accréditation et de la qualité

Jacynthe D'Amours, dir.

Direction de l'analyse chimique

Lionel Laramée, dir.

Direction des expertises et des études

Louis Martel, dir.

Direction générale des politiques de l'eau

Marcel Gaucher, dir. gén.

Direction de la gestion intégrée de l'eau

Claire Poulin, dir.

Direction des eaux municipales

Carole Jutras, dir.

Direction de l'aménagement et des eaux souterraines

Normand Boulianne, dir.

Direction des eaux industrielles

Félix-Antoine Blanchard,
dir. par intérim

Bureau des connaissances sur l'eau

Normand Boulianne, dir.

Direction des politiques agro-environnementales

Denis Lapointe, dir.

Direction générale de l'analyse et de l'expertise régionales

Bas-Saint-Laurent, Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine

Jean-Marie Dionne, dir.

Saguenay-Lac-Saint-Jean

Édith Tremblay, dir.

Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec

Anick Lavoie, dir.

Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches

Isabelle Olivier, dir.

Côte-Nord

Alain Gaudreault, dir.

Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides

Hélène Proteau, dir.

Outaouais

Hélène Audet, dir.

Mauricie et Centre-du-Québec

Céline Tremblay, dir.

Estrie et Montérégie

Vacant

Directeur régional adjoint Montérégie Secteurs agricole et municipal

Daniel Leblanc

Directeur régional adjoint

Jean-Marie Dionne, par intérim

Directrice régionale adjointe Capitale-Nationale

Marie Germain

Directrice régionale adjointe Chaudière-Appalaches

Ruth Drouin

Directrice régionale adjointe Montréal et Laval

Marilou Tremblay

Directrice régionale adjointe Lanaudière et Laurentides

Marie-Josée Gauthier

Directeur régional adjoint

François Boucher

Directeur régional adjoint Montérégie Secteur industriel

Paul Benoît

Directrice régionale adjointe Estrie

Lise Vaillancourt

Centre de contrôle environnemental du Québec

Bas-Saint-Laurent-Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine

Jules Boulanger, dir.

Saguenay-Lac-Saint-Jean

Daniel Labrecque, dir.

Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches

Jean-Marc Lachance, dir.

Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec

Hélène Irach, dir.

Outaouais

Valérie Grandmont, dir.

Mauricie et Centre-du-Québec

Pierre Boucher, dir.

Côte-Nord

Nathalie Chouinard, dir.

Estrie et Montérégie

Daniel Savoie, dir.

Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides

Luc St-Martin, dir.

Directeur régional adjoint Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Marco Bossé

Directeur régional adjoint Chaudière-Appalaches

Carl Bernier

Directrice régionale adjointe Capitale-Nationale

Caroline Boiteau

Directeur régional adjoint Mauricie

Marcel Binet

Directeur régional adjoint Montréal (Longueuil)

Daniel Savoie, par intérim

Directrice régionale adjointe Estrie - Montérégie (Bromont - Sherbrooke)

Renée Plamondon

Directeur régional adjoint Lanaudière et Laurentides

Alain Rochon

Directeur régional adjoint Montréal et Laval

Jean-Marie Jr. Dion



**Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques**

Québec 